



TOGO

Mai 2020

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ÉLARGIE DE CRÉDIT— COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TOGO

Dans le cadre de la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI**, préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 3 avril 2020, à l'issue des entretiens avec les autorités togolaises qui se sont conclus le 25 mars 2020, et ont porté sur l'évolution de la situation et des politiques économiques sous-tendant l'accord du FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 26 mars 2020.
- Une **Analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Togo.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités togolaises au FMI*
Mémoire de politiques économique et financière des autorités togolaises*

* Ces documents figurent aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Le conseil d'administration du FMI achève la sixième revue de l'accord FEC en faveur du Togo, approuve une augmentation de l'accès pour faire face à l'impact du COVID-19

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

- *La décision du conseil d'administration autorise un décaissement immédiat de 131.3 millions de dollars pour le Togo, ce qui est presque quatre fois plus important que le montant initialement prévu.*
- *L'augmentation de l'accès aidera les autorités à faire face aux implications humaines et économiques de la pandémie de COVID-19.*
- *Après trois ans de mise en œuvre du programme soutenu par le FMI, la performance est satisfaisante dans la plupart des secteurs ; les réformes ont connu des retards dans le secteur financier*

Washington, DC – le 3 avril 2020. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la sixième et dernière revue des résultats économiques obtenus par le Togo dans le cadre d'un programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹. L'achèvement de la revue permet de décaisser 96.63 millions de DTS (environ 131.3 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 247.65 millions de DTS (environ 336.4 millions de dollars).

L'accord triennal en faveur du Togo, d'un montant de 176.16 millions de DTS (environ 239.3 millions de dollars, ou 120 % de la quote-part du Togo), a été approuvé le 5 mai 2017 (voir communiqué de presse numéro 17/151). En achevant la sixième revue, le conseil d'administration a également approuvé la demande présentée par les autorités en vue d'une augmentation du niveau d'accès dans le cadre du programme de 48.7 % de la quote-part du pays (71.49 million de DTS ou environ 97.1 millions de dollars) afin de répondre aux besoins urgents de financement découlant des efforts et plans des autorités visant à contrôler la propagation du COVID-19 et atténuer son impact économique au Togo.

Le Togo a réalisé des progrès considérables en 2017-2019 dans le cadre du programme soutenu par le FMI dans plusieurs domaines, cependant les réformes restent incomplètes dans un secteur clé. La reprise économique s'était raffermie mais a été entravée récemment par la pandémie de COVID-19. Les projections de croissance pour 2020 ont été sensiblement revues à la baisse. Le déficit budgétaire et le besoin de financement de la balance des paiements pourraient s'élargir considérablement en raison de la perte de recettes, de l'augmentation des dépenses de santé et de la baisse des exportations.

¹ La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme, sous la forme d'un programme, dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

“La performance du Togo au titre du programme soutenu par la FEC a été globalement satisfaisante. Alors que la reprise économique s'était raffermie, elle a été entravée récemment par la pandémie de COVID-19. Les perspectives macroéconomiques sont sujettes à une grande incertitude.

“ Les autorités prennent des mesures immédiates pour faire face aux implications humaines et économiques de la pandémie de COVID-19 tout en préservant les réalisations budgétaires durement obtenues pendant ces dernières années. Durant la période 2017-2019, le Togo a respecté le critère de convergence de l'UEMOA d'un déficit budgétaire ne dépassant pas 3% du PIB. Pour 2020, le déficit budgétaire et le besoin de financement de la balance des paiements pourraient se creuser en raison des dépenses de santé supplémentaires et d'autres impacts du COVID-19 sur l'économie. Néanmoins, la dette publique devrait continuer de baisser.

“ Les réformes structurelles liées à l'administration des recettes et à la gestion des finances publiques progressent. Des progrès ont été achevés en matière de collecte des arriérés d'impôts, de soumission en ligne des déclarations en douane et d'étapes vers la budgétisation des programmes. Il sera important de mettre en œuvre les recommandations d'un outil récent de diagnostic et d'évaluation de l'administration fiscale, de combler les lacunes restantes dans les fonctions douanières essentielles, et de renforcer la mise en conformité volontaire afin d'assurer des revenus permanents solides. Il sera également essentiel de suivre les recommandations clés des évaluations de la gestion des investissements publics de 2016 et de 2019. En outre, la poursuite d'une politique prudente en matière d'emprunt et le renforcement de la capacité de gestion de la dette sont indispensables afin de préserver la viabilité de la dette.

“ Le Togo a été l'un des pays les plus performants dans l'amélioration du climat des affaires ces dernières années ; il sera important de poursuivre ces réformes, notamment de renforcer la gouvernance, et de mettre en œuvre les mesures décrites dans le plan national de développement afin de soutenir une croissance forte et inclusive. Finaliser les réformes au niveau des deux banques publiques est primordial pour préserver la stabilité financière et éviter des risques au budget de l'État.”



TOGO

26 mars 2020

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FMI

RÉSUMÉ

Contexte : Ce rapport a au départ été établi sur la base des entretiens qui se sont déroulés avec les autorités togolaises fin 2019 et début 2020 dans le contexte de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC. Il a été révisé pour répondre à la demande d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI que les autorités ont présentée récemment afin de faire face aux conséquences du COVID-19. Par conséquent, le rapport couvre à la fois la revue du programme et les répercussions du COVID-19, ce qui constitue l'approche la plus efficiente pour venir rapidement en aide au Togo dans le contexte actuel.

Évolution récente : La reprise économique se raffermissait, mais a récemment été freinée par la pandémie de COVID-19. L'assainissement des finances publiques et la réduction de la dette publique se sont poursuivis en 2019. Des réformes sont mises en œuvre actuellement pour accroître les ressources intérieures, renforcer le système de gestion des finances publiques et améliorer le climat des affaires. En revanche, la privatisation des deux banques publiques a subi de nouveaux retards. L'élection présidentielle a été organisée en février 2020 sans grands bouleversements ou violence. Le Président en exercice a remporté un quatrième mandat.

Résultats du programme : Le Togo a accompli des progrès notables dans plusieurs domaines au cours de 2017–20 dans le cadre du programme appuyé par le FMI, tandis que les réformes demeurent inachevées dans quelques secteurs. Pour la période de la sixième et dernière revue du programme, tous les critères de réalisation quantitatifs à fin septembre 2019 ont été remplis et tous les repères structurels budgétaires à fin octobre 2019 ont été respectés. Les résultats à fin décembre 2019 ont aussi été globalement satisfaisants : tous les objectifs indicatifs, sauf un, ont été atteints. En revanche, le repère structurel relatif à la privatisation des deux banques publiques n'a pas été satisfait. L'accord au titre de la FEC a été approuvé en mai 2017 pour une période de trois ans avec des décaissements prévus initialement de 176,16 millions de DTS au total. La cinquième revue du programme s'est achevée en octobre 2019.

COVID-19 : Pour 2020, la propagation du COVID-19 dans le monde pèse sur les résultats macroéconomiques. Les projections de croissance pour 2020 ont été revues à la baisse, de 5,5 % à 3 %. Le déficit budgétaire devrait se creuser pour passer d'une projection initiale de 1,9 % du PIB à 3,6 % du PIB, compte tenu de la hausse des dépenses de santé et de la perte de recettes. La balance des paiements accuse un déficit de financement de 1,7 % du PIB. Une grande incertitude entoure ces projections macroéconomiques, sachant que les conséquences du COVID-19 évoluent rapidement. Les autorités sollicitent une augmentation de l'accès aux ressources du FMI à hauteur de 48,7 % de la quote-part (71,49 millions de DTS) afin de répondre au besoin de financement urgent découlant de leur projet d'endiguer la propagation du COVID-19 et d'en atténuer les conséquences économiques.

Points de vue des services du FMI : Les services du FMI sont favorables à l'achèvement de la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la FEC au regard des résultats globalement satisfaisants et de l'application des mesures. Ils souscrivent à la demande d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI à hauteur de 48,7 % de la quote-part pour combler le déficit de financement résultant de la pandémie de COVID-19.

Approuvé par
Dominique Desruelle
et Ashvin Ahuja

Les entretiens relatifs à la sixième revue de l'accord au titre de la FEC se sont déroulés à Lomé du 4 au 17 décembre 2019 et se sont poursuivis jusqu'en mars 2020. L'équipe des services du FMI était composée de M. Razafimahefa (chef de mission), Mme Bunda, M. Engstrom, Mme Nikaein, M. Tapsoba (représentant résident) (tous du département Afrique), Mme Paret (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M. Sowou (économiste local) et M. Kadagali (stagiaire au bureau local). Mme Viseth a pris part à la rédaction du rapport. Mme Ndome-Yandun, Mme Kinvi-Boh et Mme Vibar ont apporté une assistance administrative. Mme Boukpassi (bureau des administrateurs) a aussi participé à la mission. La mission a rencontré M. Sani Yaya, ministre de l'Économie et des Finances ; M. Kossi Ténou, directeur national de la BCEAO pour le Togo ; d'autres hauts fonctionnaires et des hauts responsables de la BCEAO. Des entretiens ont aussi eu lieu avec le secrétariat général de la Commission bancaire de l'UMOA. La mission a par ailleurs rencontré des représentants du secteur privé et des partenaires au développement et a tenu une conférence de presse.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---------------------------------------------------|-----------|
| CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE | 5 |
| A. Contexte | 5 |
| B. Évolution récente de l'économie | 5 |
| C. Perspectives et risques | 7 |
| RÉSULTATS DU PROGRAMME | 9 |
| DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES | 9 |
| A. Politique budgétaire | 10 |
| B. Réformes budgétaires structurelles | 12 |
| C. Stratégies d'emprunt et de gestion de la dette | 14 |
| D. Secteur financier | 15 |
| E. Climat des affaires et gouvernance | 16 |
| MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS | 17 |
| ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI | 18 |
| GRAPHIQUES | |
| 1. Évolution du secteur réel | 21 |
| 2. Évolution du secteur extérieur, 2012–18 | 22 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------|----|
| 3. Évolution des secteurs budgétaire, monétaire et bancaire _____ | 23 |
| 4. Perspectives économiques à moyen terme, 2011–24 _____ | 24 |

TABLEAUX

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–24 _____ | 25 |
| 2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2018–24 (en milliards de francs CFA) _____ | 26 |
| 2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2018–24 (en pourcentage du PIB) _____ | 27 |
| 3. Balance des paiements, 2017–24 _____ | 28 |
| 4. Situation monétaire, 2017–24 _____ | 29 |
| 5. Indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2014–18 _____ | 30 |
| 6. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, septembre et décembre 2019 _____ | 31 |
| 7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2020–34 _____ | 32 |
| 8. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017–19 _____ | 33 |
| 9. Repères structurels pour la sixième revue _____ | 34 |

ANNEXES

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I. Évaluation des progrès accomplis dans le cadre de l'accord au titre de la FEC 2017–20 _____ | 35 |
| II. Conséquences de la pandémie de Covid-19 _____ | 38 |
| III. Matrice d'Évaluation des Risques _____ | 40 |
| IV. Stratégie de développement des capacités _____ | 42 |

APPENDICE

| | |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| I. Lettre d'Intention _____ | 44 |
| Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières _____ | 47 |

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A. Contexte

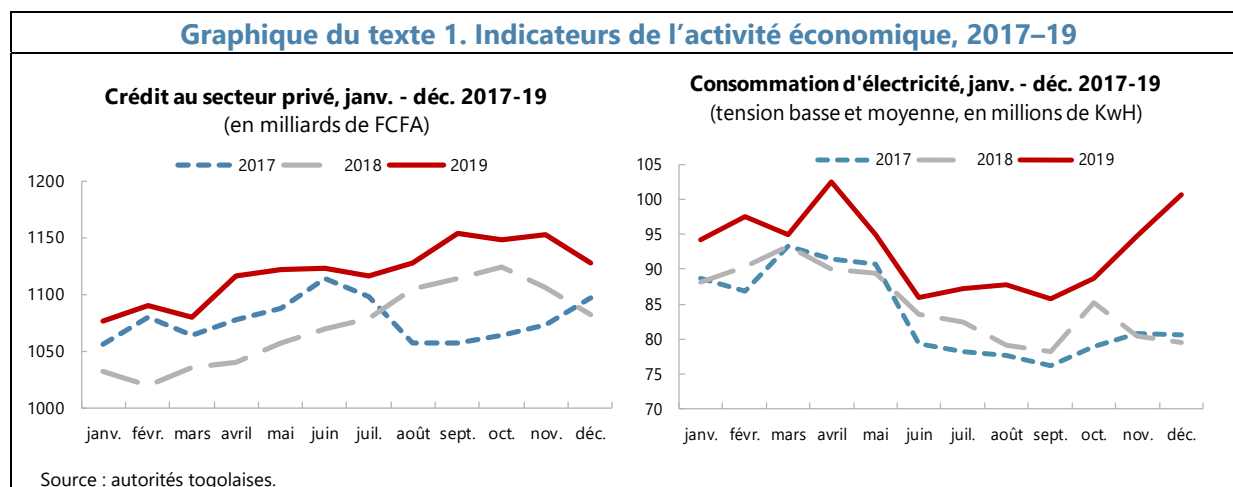
1. Le Togo a fait face à une situation politique instable durant la période de mise en œuvre du programme appuyé par le FMI. En août 2017, au début de l'accord au titre de la FEC, le Togo a connu ses protestations politiques les plus vives en dix ans : l'opposition a exigé des réformes politiques, dont une limitation à deux du nombre de mandats présidentiels avec effet rétroactif. Cette crise a perturbé l'activité et les résultats économiques. Les tensions sociopolitiques se sont estompées depuis la mi-2018. Au cours des récentes élections législatives et locales, le parti au pouvoir a remporté une large majorité. Le nouveau Parlement élu a approuvé un projet de réforme politique qui limitait à deux le nombre de mandats présidentiels et parlementaires mais sans application rétroactive. L'élection présidentielle a été organisée en février 2020 sans grands bouleversements ou violence. Le Président en exercice a remporté un quatrième mandat.

2. Malgré le contexte sociopolitique instable, les autorités font preuve d'une grande détermination à mettre en œuvre les réformes prévues par le programme appuyé par le FMI dans la plupart des domaines, même si des difficultés subsistent dans certains autres (annexe I). Les autorités ont mis fin au financement peu orthodoxe des investissements publics (préfinancement). Elles ont procédé à un rééquilibrage massif des finances publiques et réduit sensiblement la dette. De gros progrès ont aussi été accomplis sur le front des réformes structurelles avec l'application de mesures portant sur l'administration des recettes et la gestion des finances publiques. Le Togo figure parmi les pays les plus performants s'agissant de l'amélioration du climat des affaires. Cependant, les mesures visant à remédier aux carences des deux banques publiques en difficulté ont été reportées et la stratégie modifiée. L'investissement public et les dépenses sociales ont été freinés en deçà des niveaux optimaux.

B. Évolution récente de l'économie

3. La reprise économique, qui se raffermissait, a récemment été freinée par la pandémie de COVID-19 (graphique du texte 1). Après un ralentissement sensible en 2017 imputable aux tensions sociopolitiques, l'activité économique a repris de la vigueur en 2018–19. D'après les estimations, la croissance économique s'est accélérée, passant de 4,9 % en 2018 à 5,3 % en 2019. L'activité a connu une accélération dans les secteurs du bâtiment et de la construction, sur fond de hausse de la production et des ventes de ciment. Le trafic a continué à s'intensifier dans les ports et les aéroports. La consommation d'électricité en décembre 2019 dépassait de 27 % celle de la même période en 2018. Le crédit au secteur privé a progressé de 4 % à fin 2019 (en glissement annuel). Entre-temps, des signes de fragilité des secteurs tournés vers l'exportation sont visibles. La production de café et de phosphate a diminué fortement depuis le deuxième trimestre de 2019 par rapport à la même période en 2018. La balance commerciale devrait s'être légèrement dégradée en 2019 en raison d'un moindre dynamisme des exportations et du niveau soutenu des importations en lien avec le Plan national de développement, tendance qui devrait s'inverser à moyen terme.

L'inflation globale a reculé à -0,3 % (en glissement annuel) en décembre 2019, principalement sous l'effet d'une offre abondante de produits agricoles et d'une baisse du coût des communications, tandis que l'inflation hors énergie et alimentation a chuté à 0,1 % (en glissement annuel). Le Togo a enregistré son premier cas de COVID-19 début mars 2020. Le nombre de cas est en augmentation (annexe II).



4. Le rééquilibrage budgétaire et la réduction de la dette publique se sont poursuivis en 2019 (tableau du texte 1). Le déficit budgétaire global s'est établi à 1,7 % du PIB à fin

septembre 2019 (date test de la revue du programme) et à 1,2 % du PIB à fin décembre 2019 (hors transaction avec la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS))¹. Avec un tel niveau de déficit budgétaire, le Togo a rempli pendant trois années consécutives, c'est-à-dire durant la période de l'accord au titre de la FEC, le critère de convergence fixé par l'UEMOA, à savoir un déficit budgétaire ne dépassant pas 3 % du PIB. Les recettes fiscales ont progressé de 0,7 point de pourcentage du PIB entre 2018 et 2019 mais ont été inférieures à

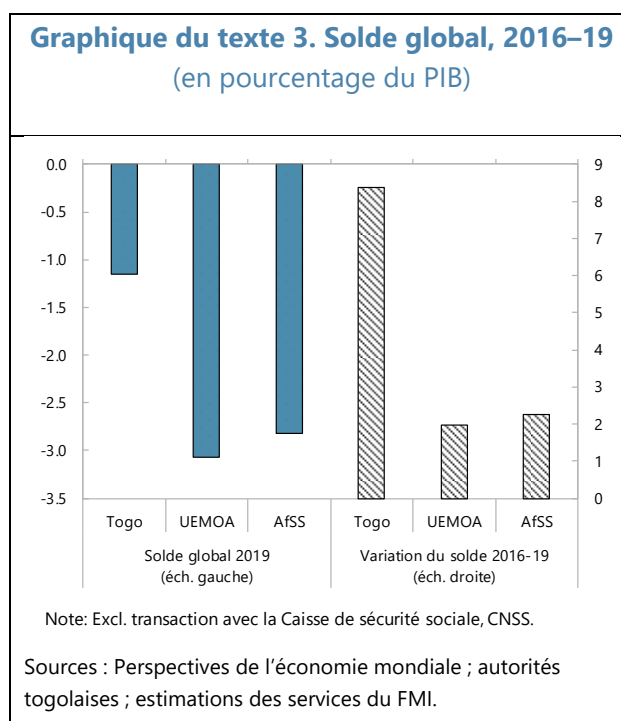
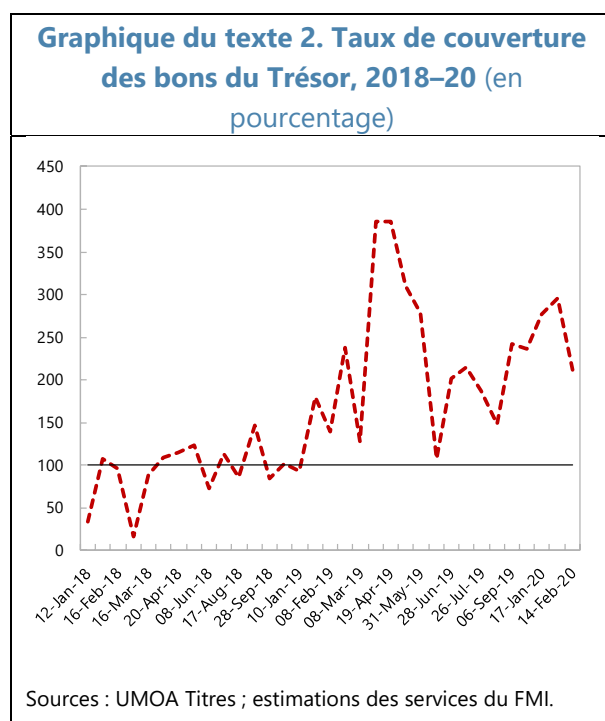
Tableau du texte 1 : Évolution des finances publiques, 2018-19
(en pourcentage du PIB)

| | 2018 | 2019 | | | |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------|---------------|--------------------------|------|
| | Déc. Réel | Septembre Prog. Rév. | Décembre Réel | Décembre Rev. prog. Est. | |
| Recettes et dons | 23.9 | 16.5 | 15.5 | 23.0 | 23.4 |
| Recettes | 20.3 | 13.9 | 14.3 | 19.9 | 19.5 |
| <i>dont</i> : Recettes fiscales | 16.5 | 12.5 | 12.6 | 17.6 | 17.2 |
| Dons | 3.6 | 2.6 | 1.2 | 3.1 | 3.8 |
| <i>dont</i> : Dons programme | 1.1 | 0.0 | 0.0 | 0.6 | 1.9 |
| Dépenses totales et prêts nets | 24.7 | 20.3 | 17.2 | 25.8 | 21.2 |
| Dépenses courantes | 17.9 | 12.4 | 13.7 | 16.8 | 17.2 |
| Dépenses d'investissement | 6.8 | 7.9 | 3.6 | 9.1 | 4.1 |
| Financement sur ressources propres | 2.4 | 3.4 | 1.4 | 4.2 | 0.2 |
| <i>dont</i> : transaction avec la CNSS | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | -3.3 |
| Solde budgétaire primaire intérieur | 2.4 | -0.1 | 1.6 | 1.4 | 4.8 |
| Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement, incl. les dons) | 1.6 | -1.9 | 0.6 | -0.4 | 4.8 |
| Solde budgétaire global (base ordonnancement, incl. les dons) | -0.8 | -3.8 | -1.7 | -2.9 | 2.1 |
| Solde budgétaire global excl. transaction avec la CNSS | -0.8 | -3.8 | -1.7 | -2.9 | -1.2 |
| Variation des arriérés et des comptes créditeurs et de créance | -3.4 | 0.3 | 0.3 | 0.0 | -3.3 |
| Solde budgétaire global (base de caisse, incl. les dons) | -4.2 | -3.5 | -1.4 | -2.9 | -1.2 |
| Solde budgétaire global (base de caisse, excl. les dons) | -7.7 | -6.1 | -2.6 | -5.9 | -5.0 |
| Financement | 7.7 | 6.1 | 2.6 | 5.9 | 5.0 |
| Financements intérieurs | 2.0 | 1.1 | 0.6 | 0.2 | -4.1 |
| Financements extérieurs | 5.7 | 5.0 | 2.0 | 5.8 | 9.1 |
| <i>dont</i> : reprofilage de la dette | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 2.1 |
| Dette publique totale (de fin d'année) | 76.2 | | | 72.2 | 70.9 |

Sources : Autorités togolaises et estimations des services du FMI.

¹ Au quatrième trimestre de 2019, l'État a vendu (c'est-à-dire transféré la propriété de) certains bâtiments publics à la Caisse nationale de sécurité sociale afin de payer les arriérés de cotisations de sécurité sociale des fonctionnaires. Cette transaction est comptabilisée comme une dépense d'investissement négative et une réduction du stock d'arriérés et de la dette. Du point de vue de l'analyse de la politique budgétaire, cette transaction a été exclue pour permettre de mesurer précisément les efforts budgétaires.

l'objectif en raison de recettes intérieures plus faibles que prévu. Les dépenses courantes n'ont pas baissé autant que prévu en 2019. Elles ont néanmoins reculé de 0,7 point de pourcentage du PIB par rapport à 2018, sachant que les autorités ont commencé à appliquer les mesures établies au moyen d'un examen des dépenses qui s'est achevé récemment. En outre, les dépenses en capital (hors transaction avec la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)) n'ont pas augmenté autant que prévu en 2019 ; elles se sont tout de même inscrites en hausse de 0,6 point de pourcentage du PIB par rapport à 2018. La dette publique est passée de 76,2 % du PIB à fin 2018 à 70,9 % du PIB à fin 2019, essentiellement sous l'effet du rééquilibrage budgétaire et du remboursement des arriérés d'endettement à la CNSS. Ce ratio d'endettement en fin d'année inclut les emprunts extérieurs contractés par l'État en décembre 2019, dans le contexte d'une opération de restructuration de la dette. Le remboursement anticipé des prêts intérieurs devrait avoir réduit le ratio d'endettement de 1,9 point de pourcentage en janvier 2020. Le taux de souscription aux obligations d'État sur le marché régional était satisfaisant, à 224 % en moyenne en 2019 (graphique du texte 2).



C. Perspectives et risques

5. La pandémie de COVID-19 a une très forte incidence sur les résultats

macroéconomiques en 2020 (annexe II). La projection de croissance économique de référence pour 2020 a été revue à la baisse, de 5,5 % avant le début de la pandémie à 3 % aujourd'hui. En effet, diverses interdictions freinent le trafic aérien et l'activité économique est désorganisée. La consommation privée devrait diminuer sensiblement en 2020 : les populations pauvres seront plus durement touchées étant donné leur volume de consommation déjà faible. Le déficit budgétaire et le déficit de financement extérieur 2020 sont aussi plus élevés dans l'actuel scénario de référence

par rapport aux projections antérieures, à hauteur de 1,7 point de pourcentage du PIB. Si la réduction des exportations de biens sera peut-être compensée par un recul des importations de biens (d'autant que les cours pétroliers ont des effets favorables pour les importateurs de pétrole), la baisse des exportations de services et des entrées d'IDE et d'investissements de portefeuille devrait être prononcée, d'où un accroissement des besoins de financement extérieur. Plus globalement, le COVID-19 pourrait entraver encore davantage l'activité économique à travers les effets de confiance, les mesures d'endiguement, les perturbations des approvisionnements et les changements de comportement (la distanciation sociale par exemple). Une grande incertitude entoure ces projections macroéconomiques, sachant que les conséquences du COVID-19 évoluent rapidement.

6. Pour le moyen terme, sur fond de dissipation des effets du COVID-19 et à politiques inchangées, les perspectives sont globalement favorables, même si les aléas demeurent orientés à la baisse (tableau du texte 2 et annexe III). La projection de croissance à moyen terme s'établit à environ 5½ %, dans la mesure où la récente modernisation des infrastructures publiques et l'embellie constante du climat des affaires devraient stimuler la productivité et l'investissement privé. Sous l'effet des contraintes qui pèsent sur l'offre, le taux d'inflation pourrait s'approcher de 2 % en 2020 puis se maintenir à ce niveau à moyen terme. Le déficit budgétaire global resterait inférieur au critère fixé par l'UEMOA. Le déficit extérieur courant devrait se stabiliser à environ 4 % du PIB. La dette publique passerait au-dessous de 70 % du PIB à partir de 2020 et sous le repère pour les pays ayant une capacité d'endettement moyenne à compter de 2022 (valeur actuelle nette de la dette publique de 55 % du PIB). Toutefois, ces perspectives à moyen terme sont exposées à des risques qui ne se limitent pas au COVID-19. Sur le plan national, la situation sociopolitique demeure incertaine ; au niveau régional, les menaces sécuritaires et terroristes restent élevées ; à l'échelle mondiale, le protectionnisme et une faible croissance mondiale pourraient peser sur les résultats du Togo.

Tableau du texte 2. Principaux indicateurs économiques, 2016–24

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------|------|------|-------|------|------|------|------|
| | Est. | | | | Proj. | | | | |
| | <i>(croissance en pourcentage, sauf indication contraire)</i> | | | | | | | | |
| PIB réel | 5.6 | 4.4 | 4.9 | 5.3 | 3.0 | 4.0 | 5.5 | 5.5 | 5.5 |
| Indice des prix à la consommation (moyenne) | 0.9 | -0.2 | 0.9 | 0.7 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| | <i>(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i> | | | | | | | | |
| Solde primaire intérieur ¹ | -4.5 | 0.8 | 2.4 | 1.5 | 0.9 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | 2.9 |
| Solde primaire global (base engagements, dons compris) ¹ | -7.2 | 1.5 | 1.6 | 1.5 | -0.7 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 |
| Solde global (base engagements, dons compris) ¹ | -9.5 | -0.3 | -0.8 | -1.2 | -3.6 | -1.5 | -1.4 | -1.4 | -1.3 |
| Solde primaire global (base caisse, dons compris) | -7.2 | -0.3 | -1.8 | 1.5 | -0.7 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 |
| Solde global (base caisse, dons compris) | -9.5 | -2.1 | -4.2 | -1.2 | -3.6 | -1.5 | -1.4 | -1.4 | -1.3 |
| Solde des transactions courantes | -9.8 | -2.0 | -3.5 | -4.2 | -4.9 | -4.3 | -4.4 | -4.3 | -4.1 |
| Dette publique totale (y compris dette des entreprises publiques) ² | 81.4 | 76.0 | 76.2 | 70.9 | 67.1 | 63.1 | 59.3 | 55.9 | 52.6 |
| Dette publique totale (hors dette des entreprises publiques) | 78.0 | 72.7 | 73.6 | 68.7 | 65.3 | 61.5 | 58.0 | 54.8 | 51.7 |

Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.
¹ Excl. transaction avec la Caisse de sécurité sociale, CNSS.
² Y compris arriérés intérieurs de l'administration centrale et dette des entreprises publiques.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

7. Les résultats du programme sont satisfaisants dans la plupart des secteurs, à l'exception de la privatisation des banques :

- Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin septembre 2019 ont été remplis, y compris le solde primaire intérieur et le financement intérieur net (tableau 6). Les objectifs indicatifs relatifs aux recettes budgétaires totales et à l'absence d'accumulation d'arriérés intérieurs nets ont aussi été atteints. L'objectif indicatif portant sur les dépenses sociales a été manqué de 0,6 % du PIB. Les autorités ont rempli tous les critères de réalisation quantitatifs continus.
- À fin décembre 2019, tous les objectifs indicatifs, sauf un, ont été atteints sur la base de données préliminaires, dont le solde primaire intérieur et le financement intérieur net. L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales a lui aussi été atteint car les mesures correctives instaurées récemment ont semble-t-il commencé à porter leurs fruits. L'ambitieux objectif de recettes pour 2019 n'a pas été atteint, malgré une hausse des recettes fiscales par rapport à 2018.
- Les cinq repères structurels budgétaires à fin octobre ont tous été respectés, y compris ceux portant sur l'administration fiscale, les mesures de transition vers le budget-programme et le plan d'investissement public (tableau 9).
- Le repère structurel à fin décembre relatif à une échéance pour la privatisation des deux banques publiques n'a pas été satisfait. Les réformes dans ce domaine ont été retardées au cours de la période du programme (voir la partie D ci-dessous).

DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Les entretiens pour la sixième et dernière revue du programme ont porté principalement sur les moyens de préserver les progrès durablement acquis dans le cadre de l'actuel programme appuyé par le FMI tout en faisant face aux conséquences du COVID-19 à court terme. Avant l'épidémie de COVID-19, les points suivants ont été abordés : i) poursuivre le rééquilibrage des finances publiques afin de réduire la vulnérabilité liée à la dette tout en luttant contre la propagation du COVID-19 et en protégeant les dépenses sociales ; ii) appliquer les mesures recommandées par l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale et l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) récemment ; iii) accélérer la mise en place du budget-programme et renforcer le programme d'investissement public et iv) achever la privatisation des deux banques publiques. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les entretiens ont avant tout porté sur les mesures à prendre immédiatement pour en atténuer les conséquences humaines et économiques.

A. Politique budgétaire

8. Le cadre budgétaire 2020 s'appuie sur les résultats budgétaires durement acquis ces dernières années. Le budget 2020 approuvé par le Parlement le 18 décembre 2019 cible un déficit budgétaire global de 1,9 % du PIB. Cet objectif s'accompagne de mesures portant sur les recettes et les dépenses. Concernant les recettes, les autorités s'attendent à ce que l'impôt sur le patrimoine, la taxe sur les véhicules à moteur et les dépôts forfaitaires prélevés sur les importations² qui ont été institués récemment donnent des résultats tangibles (environ 0,4 % du PIB). En outre, le durcissement des contrôles aux douanes et le recouvrement des arriérés d'impôt alimenteront les recettes fiscales. S'agissant des dépenses, l'examen des dépenses qui s'est achevé récemment a laissé entrevoir de possibles économies à long terme (jusqu'à 1,1 % du PIB) résultant de la correction des salaires et pensions indûment versés, d'une meilleure hiérarchisation des aides et des dépenses de biens et services et de la baisse des prix des biens et services. Par ailleurs, le renforcement des marchés publics, avec l'assistance technique de la Banque mondiale, pourrait aussi générer des économies budgétaires³. L'objectif budgétaire pour 2020 intègre une poursuite du rééquilibrage des finances publiques et devrait ramener la dette publique au-dessous de 70 % du PIB d'ici à fin 2020.

9. Dans le même temps, la propagation du COVID-19 au Togo impose des dépenses prioritaires de santé supplémentaires pour en atténuer les effets (annexe II). De par son statut de plateforme régionale de transport (siège d'une compagnie aérienne panafricaine) et ses liens commerciaux étroits avec la Chine, le Togo est particulièrement exposé au COVID-19. Le Togo figure parmi les premiers pays d'Afrique subsaharienne dans lesquels le virus a été détecté. Comme le pays dispose de faibles moyens sur le plan des soins de santé, il est très vulnérable face à une propagation du virus. Outre les pertes en vies humaines, une propagation du virus peut créer de fortes perturbations macroéconomiques. Les autorités ont élaboré un plan d'action contre le COVID-19 et sollicitent l'appui des partenaires au développement. Leur plan comporte trois principaux volets : la prévention, la détection et le traitement. La prévention passe par des contrôles dans les aéroports et les ports et aux frontières, la communication, la formation et la distanciation sociale. La détection recouvre les tests et l'identification des cas potentiels. Le traitement englobe le confinement, la réquisition d'hôpitaux, des cliniques mobiles et du matériel spécial. Le coût immédiat et direct de ce plan est estimé à 21 milliards de francs CFA (environ 35 millions de dollars ou 0,6 % du PIB). Outre ce plan à court terme, les autorités entendent aussi améliorer les principales infrastructures de santé afin de renforcer la résilience aux pandémies et aux maladies chroniques. Le besoin de financement global est estimé à quelque 70 milliards de francs CFA (environ 130 millions de dollars ou 2 % du PIB). Les autorités s'entretiennent avec les partenaires au développement pour qu'ils prennent en charge certains points de ce plan. Pour le moment, elles ont obtenu des financements de quelque 7 milliards de francs CFA. Elles prévoient aussi de couvrir partiellement les coûts de ce plan avec leurs propres ressources. Pour faire face aux besoins de dépenses liés au

² Les importateurs jugés inactifs du point de vue des autres impôts sont tenus de déposer un montant égal à 15 % de la valeur à l'importation.

³ De plus, si les dépenses en capital restent inchangées dans les projections actuelles par rapport au budget adopté, l'exécution sera peut-être plus faible puisque les autorités concentrent leurs efforts sur la Covid-19.

COVID-19 (1,3 % du PIB) et à la perte de recettes découlant du ralentissement de la croissance économique (0,4 % du PIB), la projection de déficit budgétaire global pour 2020 a été revue à la hausse de 1,7 point de pourcentage du PIB, de 1,9 % à 3,6 % du PIB. La trajectoire d'endettement révisée reste orientée à la baisse, de 70,9 % du PIB en 2019 à 67,1 % du PIB à fin 2020 selon les projections.

10. Les mesures visant à améliorer l'exécution des programmes de protection sociale progressent, ce qui contribuera aussi à protéger les populations vulnérables des conséquences du COVID-19. La récente réorganisation de la gestion d'un programme social phare devrait accélérer sa mise en œuvre⁴. La mise en place d'un système de contrôle des dépenses sociales avance rapidement et la capacité de traitement des données est renforcée. Un processus de coordination a été lancé parmi diverses parties prenantes (à savoir le ministère des Finances, les ministères dépensiers et les partenaires au développement). Un responsable est en train d'être désigné au ministère des Finances pour surveiller l'exécution des dépenses sociales. Une coordination mensuelle est engagée entre les ministères sectoriels et le ministère des Finances sur le plan d'engagements, le plan de passation de marchés et le plan de trésorerie, y compris sur les dépenses sociales. L'exécution des dépenses sociales est privilégiée parmi les dépenses d'investissement. Ces mesures amortiront aussi la baisse des revenus et de la consommation pour les personnes vulnérables en raison du COVID-19.

11. Au-delà de 2020, l'objectif du cadre budgétaire à moyen terme est de continuer à réduire la dette afin de préserver la viabilité budgétaire et extérieure à long terme (tableau du texte 3). D'après les estimations, le Togo présente un risque modéré de surendettement extérieur et un risque élevé de surendettement global, situation inchangée par rapport à la dernière revue de l'accord au titre de la FEC (analyse de viabilité de la dette en appendice). Les projections à moyen terme sont ancrées à un excédent primaire de 1 % du PIB, ce qui maintiendrait le déficit global sous 2 % du PIB. À la fin de la période de projection, la combinaison de la poursuite du rééquilibrage budgétaire et d'une croissance soutenue du PIB devrait réduire sensiblement la dette publique totale, qui deviendrait inférieure au repère pour les pays ayant une capacité d'endettement moyenne à compter de 2022. Toutefois, la fragilité du secteur financier pourrait engendrer des coûts budgétaires qui retarderaient d'un an environ le fléchissement de la trajectoire d'endettement.

⁴ La gestion d'un programme social, le Programme d'urgence de développement communautaire, qui était assurée de manière centralisée par un organisme privé, a été confiée à des fonctionnaires élus décentralisés.

Tableau du texte 3 : Respect des critères de convergence de l’UEMOA, 2016–24

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------------------------------------------|------|------|------|------|-------------|------|------|------|------|
| | Est. | | | | Projections | | | | |
| Critères de premier ordre | | | | | | | | | |
| Solde global / PIB ($\geq -3\%$) ¹ | -9.5 | -0.3 | -0.8 | -1.2 | -3.6 | -1.5 | -1.4 | -1.4 | -1.3 |
| Inflation moyenne ($\leq 3\%$) | 0.9 | -0.2 | 0.9 | 0.7 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Total dette / PIB ($\leq 70\%$) ² | 78.0 | 72.7 | 73.6 | 68.7 | 65.3 | 61.5 | 58.0 | 54.8 | 51.7 |
| Critères de second ordre | | | | | | | | | |
| Traitements et salaires / recettes fiscales ($\leq 35\%$) | 41.1 | 42.9 | 40.7 | 38.9 | 39.6 | 39.3 | 39.1 | 38.6 | 38.3 |
| Recettes fiscales / PIB ($\geq 20\%$) | 16.8 | 16.1 | 16.5 | 17.2 | 17.5 | 17.7 | 17.8 | 18.0 | 18.1 |

Sources : autorités togolaises; et estimations et projections des services du FMI.
¹ Excl. transaction avec la Caisse de sécurité sociale, CNSS.
² Inclut les arriérés intérieurs de l'administration centrale et exclut la dette des entreprises publiques.

B. Réformes budgétaires structurelles

12. Les autorités prévoient de mettre en œuvre les réformes qui s'imposent pour accroître les ressources intérieures et en garantir la durabilité.

- Mettre en œuvre les mesures de réforme recensées récemment par l’outil diagnostique d’évaluation de l’administration fiscale.** L'évaluation au moyen de cet outil en août 2019 a recensé les principaux points forts et points faibles de l'administration fiscale du Togo. Des progrès notables ont été accomplis sur plusieurs points : la création et l'harmonisation des numéros d'identification fiscale, les efforts déployés pour aboutir à un respect spontané des obligations fiscales, les téléprocédures afin de réduire le coût de l'observance fiscale, la retenue à la source et les cautions provisoires pour garantir le recouvrement des recettes, et les contrôles internes. En outre, le récent lancement d'un nouveau système de paiement électronique pour les moyennes et grandes entreprises contribuera à améliorer la gestion dans son ensemble. La déclaration en ligne est progressivement étendue à toutes les entreprises, ce qui permettra le télépaiement en ligne et la demande de quitus fiscal en ligne afin de réduire le temps consacré par les contribuables aux obligations fiscales et de soutenir le secteur privé. Les principales lacunes ont trait aux domaines suivants : le système actuel ne permet pas un traitement automatique de certaines fonctions essentielles comme le dépôt de déclaration, le contrôle fiscal, les litiges et le recouvrement des arriérés d'impôt. L'Office togolais des recettes (OTR) n'évalue pas le recouvrement de l'impôt par rapport au potentiel. Il n'est pas doté d'un système comptable automatisé. Une équipe d'assistance technique du FMI collabore actuellement avec les autorités pour élaborer un projet et commencer à appliquer les mesures correctives dans ces domaines.
- Remédier aux carences dans les fonctions douanières essentielles.** Les autorités sont en train de finaliser le plan d'action pour dématérialiser totalement les déclarations en douane et les pièces justificatives et pour activer la fonctionnalité correspondante dans le système ASYCUDA World. Les procédures d'évaluation en douane seront encore améliorées, notamment les recoupements avec les bases de données internationales afin d'empêcher la sous-évaluation en douane, les procédures de déclaration préalable/anticipée, l'internalisation de la fonction d'évaluation et l'utilisation de la valeur de transaction.

- **Encourager le respect spontané des obligations fiscales pour garantir des recettes élevées et permanentes tout en améliorant les services aux agents du secteur privé.** La modernisation de l'OTR devrait se poursuivre, tout en exploitant pleinement les synergies résultant de la fusion des directions générales des impôts et des douanes. Les priorités de l'administration fiscale pour 2020 sont conformes aux principales recommandations de l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale. En outre, pour accélérer la réforme foncière, l'OTR devra prendre des mesures audacieuses et immédiates, parmi lesquelles i) l'estimation des valeurs cadastrales des terrains expertisés ; ii) la numérisation des plans cadastraux et iii) la mise en place d'un système d'information foncière. Les autorités pourront encore élargir l'assiette fiscale en identifiant et en donnant un statut formel aux opérateurs informels ainsi qu'en identifiant et en recensant au jour le jour les contribuables qui ne sont pas enregistrés. Enfin, les dépenses fiscales devront être évaluées, annexées à la loi de finances et contenues, ce qui contribuera ainsi à accroître le niveau et la permanence des recettes.

13. Les autorités prévoient de s'appuyer sur les progrès notables accomplis ces dernières années en matière de gestion des finances publiques et d'engager une nouvelle vague de réformes.

- **Appliquer les principales recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) de 2016 et de son suivi en 2019.** Le récent suivi de l'EGIP recommande d'assurer une meilleure adéquation entre le programme d'investissement public (PIP) et des enveloppes de ressources réalistes à moyen terme ; de continuer à appliquer la méthode coûts-avantages pour sélectionner les projets d'investissement ; d'intégrer les structures décisionnaires des PPP dans celles des projets financés de manière classique et d'élargir progressivement le périmètre du PIP afin de coordonner la politique d'investissement de l'administration centrale et des autres entités du secteur public comme les collectivités locales et les entreprises publiques. Un comité PIP a été mis sur pied et est opérationnel. Des PIP à moyen terme ont été préparés pour 2019–21 et 2020–22. Pour 2020–22, un projet d'investissement peut être inclus dans le PIP et le budget à condition d'avoir été sélectionné par le biais du guide méthodologique coûts-avantages qui a été rédigé récemment. Les autorités prennent les mesures nécessaires pour améliorer le taux d'exécution du budget d'équipement, qui a progressé mais reste relativement bas.
- **Tester le budget-programme en 2020 pour se préparer à une transition intégrale en 2021.** Des progrès satisfaisants ont été accomplis sur le front de cette réforme de grande ampleur⁵. Les autorités s'engagent à préparer le budget 2021–23 directement dans le format par programme. La transition totale en 2021 impose de finaliser rapidement la révision du système d'information pour qu'il soit opérationnel⁶. Parallèlement, il faudrait achever la

⁵ Les responsables dédiés dans les ministères dépensiers ont été formés ; le budget 2020 a été présenté au Parlement dans sa forme classique et dans le format par programme.

⁶ Dans le cas où le système d'information remanié n'est pas prêt en juin 2020, le système d'information modernisé devra être utilisé pour la transition, tout en finalisant la révision en parallèle.

décentralisation des fonctions de surveillance en désignant des contrôleurs affectés aux ministères sectoriels.

- **Renforcer encore la gestion de trésorerie et élargir le compte unique du Trésor (CUT).** Les efforts déployés par les autorités pour synchroniser les plans d'engagements, de passation de marchés et de trésorerie se sont soldés par une réduction prononcée des arriérés de paiement. Il faudrait redoubler d'efforts pour s'attaquer aux problèmes qui subsistent, par exemple les retards en matière de passation de marchés et l'écart entre les dépenses réelles et les prévisions. En outre, la réforme du CUT devrait être menée à son terme⁷.

C. Stratégies d'emprunt et de gestion de la dette

14. Il est nécessaire de mener une stratégie d'emprunt prudente et de renforcer la capacité de gestion de la dette pour préserver la viabilité de la dette. L'objectif du cadre budgétaire à moyen terme est de ramener la valeur actuelle de la dette publique totale au-dessous du seuil pour les pays ayant une capacité d'endettement moyenne de 55 % du PIB d'ici à 2022. La stratégie de gestion de la dette à moyen terme sera affinée avec des orientations plus précises pour certains indicateurs (taux d'intérêt, refinancement, risques de change, etc.). Les autorités mettront aussi en place un échange d'informations plus systématique entre toutes les parties prenantes et les prévisions de service de la dette seront totalement intégrées aux prévisions budgétaires afin de réduire les écarts entre les prévisions et les résultats.

15. Les autorités ont procédé à la restructuration d'une première tranche de dette, ce qui a réduit légèrement la valeur actuelle nette de la dette publique totale tout en préservant la notation du risque d'endettement extérieur, conformément au programme appuyé par le FMI. Avec une garantie de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique, les autorités ont emprunté 103,6 millions d'euros (68 milliards de francs CFA) à l'extérieur en décembre 2019 à un taux d'intérêt de 4,68 %, une échéance de 10 ans et un délai de grâce de 2 ans. Avec le produit de cet emprunt, elles ont remboursé 66,6 milliards de francs CFA de dette intérieure et régionale en janvier 2020 avec des taux d'intérêt d'environ 7 % et une échéance de 3 et 8 ans. Sur la base des informations reçues des autorités, l'opération réduit légèrement la valeur actuelle nette de la dette publique totale, lisse le paiement du service de la dette dans le proche avenir, atténue le risque d'éviction budgétaire et renforce les réserves de change régionales au moment de la transaction. Elle induit aussi des risques, dont une hausse des indicateurs d'endettement extérieur et un accroissement du risque de refinancement sur les marchés internationaux, qu'il faudra gérer convenablement. Les récentes turbulences sur les marchés financiers internationaux pourraient restreindre les possibilités d'obtenir d'autres financements extérieurs dans le proche avenir.

⁷ La mesure immédiate passe par l'intégration, en s'inspirant d'études pertinentes, des comptes bancaires du Trésor auprès de la BCEAO, y compris des comptes des organismes autonomes et des collectivités locales ainsi que des comptes des projets de donateurs (en concertation avec ces derniers).

D. Secteur financier

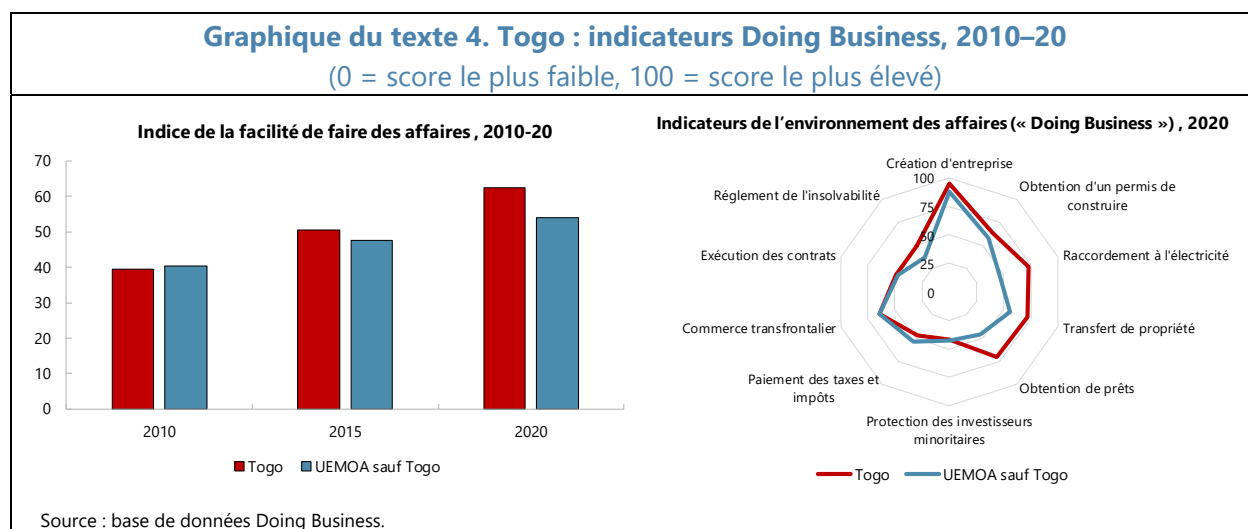
16. La privatisation des deux banques publiques a subi des retards mais les autorités restent déterminées à mettre en œuvre cette réforme. Après la publication de l'avis de présélection en septembre 2019, les autorités ont reçu des propositions début décembre 2019. Comme certaines d'entre elles ne contenaient pas toutes les informations requises, les soumissionnaires intéressés se sont vu accorder un délai supplémentaire, jusqu'à la mi-janvier 2020, pour communiquer les informations manquantes. Les conseillers des autorités pour l'opération ont examiné les offres en vue de sélectionner les soumissionnaires qui seront autorisés à participer à la procédure finale d'appel d'offres. Alors qu'il était prévu que la procédure se déroule en décembre 2019 (repère structurel), les conseillers ont recommandé d'attendre la fin de l'élection présidentielle en février 2020, sachant que l'incertitude entourant l'élection risquait de contrarier les décisions des soumissionnaires potentiels. Pourtant, à l'issue de l'élection présidentielle, le processus de privatisation n'a pas pu être lancé puisque l'incertitude financière mondiale découlant du COVID-19 est jugée nuisible à cette procédure. Les autorités ont alors transmis un accord de confidentialité aux acquéreurs présélectionnés en mars 2020, ce qui leur a permis d'accéder à la salle des données. Cette démarche a contribué à faire avancer le processus tout en atténuant les risques dans l'actuel contexte international. En collaboration avec la BCEAO et la Commission bancaire de l'UMOA, il serait primordial de vérifier que l'acquéreur sélectionné remplit les critères de compétence. De plus, la position de trésorerie des banques devrait être surveillée de près et les hauts dirigeants des deux banques publiques devraient tenir toutes les parties prenantes informées de l'évolution de la situation.

17. Il faudrait redoubler d'efforts pour réduire les prêts improductifs et évaluer le respect par les banques des normes réglementaires de Bâle II-III. Le ratio des prêts improductifs du système demeure élevé, à 17 % à fin juin 2019 (et à environ 13 % en excluant les deux banques publiques), soit plus que la moyenne de l'UEMOA (11,7 %). Le mécanisme d'apurement des prêts improductifs comporte des lacunes. Le taux de recouvrement par la Société de recouvrement du Togo (SRT) des prêts improductifs issus des précédentes vagues de privatisations a été inférieur à 10 % au cours de la dernière décennie. Il faudrait renforcer les cadres juridique et institutionnel régissant le recouvrement des prêts improductifs, y compris en appliquant la consigne de la BCEAO relative à la comptabilisation et à la déclaration de ces prêts, en appliquant intégralement le cadre comptable révisé pour les banques (par exemple le point concernant l'annulation des prêts improductifs non recouverts après cinq ans) et en élaborant une stratégie pour améliorer l'efficacité et la gouvernance de la SRT, qui est un organisme public. Il convient aussi de mettre sur pied une stratégie pour faire face aux éventuelles conséquences du COVID-19 sur le système financier, en particulier sur les prêts improductifs. Le ratio de concentration des prêts du système bancaire s'élevait à 169 % à fin 2018, soit nettement plus que le plafond réglementaire de 65 % et que la moyenne de l'UEMOA (82,6 %). Le ratio de fonds propres global a chuté à 5,9 % en 2018, principalement en raison des gros besoins en fonds propres réglementaires des deux banques publiques. En faisant abstraction de ces dernières, ce ratio atteint tout de même 16,1 %. La migration vers les normes de Bâle II/III depuis janvier 2018 a mis encore plus en évidence les carences actuelles des deux banques publiques. En outre, il faudrait renforcer le Bureau

d'information sur le crédit (BIC) et les capacités des tribunaux de commerce. Il serait possible d'encore améliorer la couverture par le BIC de la population adulte (16 % actuellement) en encourageant les clients, au moyen de campagnes de communication, à donner leur consentement préalable au partage de leurs informations de crédit et en créant un espace de collaboration permettant aux banques et au BIC de communiquer des informations pertinentes.

E. Climat des affaires et gouvernance

18. Si les indicateurs du climat des affaires se sont sensiblement améliorés, le Togo conserve une marge de progression. Les indicateurs Doing Business de la Banque mondiale pour le Togo, qui correspondaient à la moyenne de l'UEMOA il y a dix ans, la dépassent aujourd'hui nettement parmi les pays à faible revenu (graphique du texte 4). Le score global s'est amélioré, passant de 48,9 dans le rapport 2018 à 62,3 dans le rapport 2020. Les résultats sont particulièrement satisfaisants dans quatre domaines : le transfert de propriété (délai ramené de 283 à 35 jours), la création d'entreprise (coût réduit de 88 %), le raccordement à l'électricité (coût réduit de 58 %) et l'obtention des permis de construire (coût réduit de 29 %). Ces progrès soulignent la grande détermination des autorités à engager les réformes nécessaires pour mettre en œuvre le Plan national de développement, qui place le secteur privé au cœur de la transformation structurelle de l'économie dans l'optique d'une croissance inclusive et de créations d'emplois durables. Il faut cependant s'attaquer à plusieurs obstacles au développement du secteur privé, notamment en renforçant le règlement de l'insolvabilité (par exemple la restructuration extrajudiciaire de dette ou la réglementation des professionnels de l'insolvabilité) et en améliorant les cadres juridiques. D'après les indicateurs de facilitation des échanges de l'OCDE, le Togo se situe en deçà des pratiques optimales en matière d'automatisation des procédures aux frontières, de procédures de recours et de décisions anticipées⁸.



⁸ Le délai nécessaire à la déclaration et au dédouanement est moins long lorsque l'administration des douanes formule à l'avance des décisions contraignantes.

19. Il demeure important de renforcer les institutions de gouvernance et de réduire les risques de corruption. Les enquêtes portant sur la gouvernance font en général apparaître une confiance fragile du marché dans le pouvoir judiciaire du Togo et un écart entre le cadre juridique existant et les pratiques concrètes. Trois lois relatives à la gouvernance sont en cours de préparation : une loi sur la déclaration de patrimoine (qui a été adoptée en conseil des ministres en novembre 2019 et doit encore être approuvée par le Parlement), une loi-cadre sur la lutte contre la corruption qui élargira la définition de la corruption et un code de déontologie pour les fonctionnaires. La nouvelle loi sur la déclaration de patrimoine devrait être intégralement mise en œuvre, tout en garantissant de bonnes pratiques internationales, y compris sur l'exhaustivité des informations communiquées et leur publication et vérification⁹. Les autorités auraient tout intérêt à adopter rapidement le cadre juridique pour la Convention des Nations Unies contre la corruption ainsi que le code de déontologie. Plusieurs recommandations du rapport 2018 de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies doivent encore être appliquées, dont celles sur la protection des lanceurs d'alerte, le recouvrement des avoirs et la coopération internationale. De plus, il sera important de veiller à ce que la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA) et l'ensemble des tribunaux de commerce soient pleinement opérationnels pour régler les différends commerciaux.

20. Les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) seront appliquées, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur au sein de l'UEMOA. En décembre 2019, un atelier a validé et modifié l'évaluation des risques nationaux de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme qui a été réalisée avec l'appui de la Banque mondiale. D'après l'évaluation, le Togo présente un risque globalement élevé de blanchiment de capitaux pour plusieurs raisons : i) l'absence d'adoption de certains textes essentiels pour l'application adéquate de la loi uniforme de l'UEMOA sur la LBC/FT ; ii) des moyens insuffisants dans les institutions chargées de lutter contre le blanchiment de capitaux ; iii) l'absence de reconnaissance de l'immense majorité des institutions financières et de l'ensemble des entreprises et professions non financières désignées du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de leurs obligations ; iv) une surveillance insuffisante du secteur financier et l'absence de surveillance du secteur non financier et v) un vaste secteur non structuré qui utilise massivement les espèces pour les transactions, ce qui facilite les flux financiers illicites. Le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a lancé une évaluation réciproque du dispositif de LBC/FT du Togo en décembre 2019.

MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

21. Les autorités sollicitent une augmentation de l'accès aux ressources du FMI, ce à quoi souscrivent les services du FMI. Les autorités sollicitent une augmentation de l'accès aux ressources du FMI dans le cadre de l'actuel accord au titre de la FEC à hauteur de 48,7 % de la quote-part (71,67 millions de DTS) afin de répondre au besoin de financement urgent découlant de

⁹ Projet de loi adopté par le gouvernement en conseil des ministres le 27 novembre 2019 qui définit les conditions de la déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires et autres agents publics.

leur projet d'endiguer la propagation du COVID-19 et d'en atténuer les conséquences économiques. Elles demandent à ce que ce montant soit décaissé au moment de l'achèvement de cette sixième revue de l'accord au titre de la FEC. Les services du FMI souscrivent à cette demande. Le programme est intégralement financé.

22. Les partenaires au développement collaborent avec les autorités togolaises pour remédier à leurs difficultés. La Banque mondiale prépare notamment un programme de mesures financières de 7 milliards de francs CFA pour s'attaquer à certains des points les plus urgents du plan COVID-19 des autorités. Une aide supplémentaire, y compris d'autres partenaires, sera aussi probablement apportée.

23. Évaluation des sauvegardes. La dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO, achevée en 2018, a montré que la banque centrale conservait un solide dispositif de contrôle, que les procédures d'audit étaient globalement conformes aux normes internationales et que les états financiers étaient préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). La BCEAO a accentué le rôle de surveillance de son comité d'audit et continue à renforcer sa fonction de gestion des risques dans le respect des recommandations de l'évaluation. Les états financiers de la banque centrale continuent à être publiés en temps voulu.

24. La capacité du Togo à rembourser le FMI est satisfaisante. Les engagements envers le FMI, dont l'augmentation proposée de l'accès aux ressources, culmineraient en 2026 à 3,3 % des recettes publiques, soit 0,7 % du PIB (tableau 7).

25. Le développement des capacités au cours de l'exercice 2020 est axé sur l'administration des recettes, la politique budgétaire, la gestion des finances publiques et les statistiques. L'assistance technique du FMI contribue à appuyer le programme de réformes dans le cadre du programme appuyé par le FMI et au-delà (annexe IV). Concernant l'administration des recettes, l'assistance technique à court terme aidera les autorités à élaborer et à appliquer des mesures sur la base du récent outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale et permettra un renforcement des capacités sur les questions de politique fiscale. Quant à la gestion des finances publiques, l'assistance technique accompagnera surtout les autorités pour tester en parallèle le budget-programme en 2020 et procéder à une transition intégrale en 2021. Les services du FMI préparent aussi un dispositif pour répondre à la demande par les autorités d'un conseiller résident en gestion de la dette.

26. Nouveau programme : les autorités togolaises ont fait part de leur intention de solliciter un nouveau programme après l'achèvement de cette sixième et dernière revue du programme.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

27. La reprise économique, qui se raffermissait, a récemment été freinée par la pandémie de COVID-19. D'après les estimations, la croissance économique s'est accélérée, passant de 4,9 % en 2018 à 5,3 % en 2019. Pour 2020, compte tenu de l'impact négatif du COVID-19 sur l'activité

économique, la projection de croissance a été ramenée à 3 %. En outre, le déficit budgétaire et le déficit de financement de la balance des paiements devraient se creuser de quelque 1,7 point de pourcentage du PIB par rapport aux précédentes projections de référence, sur la base des informations disponibles à ce stade. Une grande incertitude entoure ces projections macroéconomiques, sachant que les conséquences du COVID-19 évoluent rapidement. Si la pandémie perdure et se propage davantage, les résultats macroéconomiques se dégraderont peut-être encore plus en 2020. À moyen terme, lorsque les effets du COVID-19 se dissiperont, la croissance économique devrait osciller autour de 5½ %, portée par la récente modernisation d'infrastructures publiques et par l'embellie du climat des affaires. Toutefois, les aléas à moyen terme demeurent orientés à la baisse en raison de l'incertitude sociopolitique locale, des menaces sécuritaires régionales et de la faiblesse de la croissance mondiale.

28. Les services du FMI se félicitent des résultats globalement satisfaisants obtenus par les autorités dans le cadre du programme appuyé par le FMI. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels ont pour la plupart été respectés. Le déficit budgétaire global (hors transaction avec la CNSS) est estimé à 1,2 % du PIB à fin 2019. Pour la troisième année consécutive, c'est-à-dire durant la période de l'accord au titre de la FEC, le Togo a rempli le critère de convergence fixé par l'UEMOA, à savoir un déficit budgétaire ne dépassant pas 3 % du PIB. Les réformes structurelles portant sur l'administration fiscale et la gestion des finances publiques avancent comme prévu, notamment le recouvrement des arriérés d'impôt, le dépôt en ligne des déclarations en douane et les principales mesures de transition vers le budget-programme. En revanche, les réformes ayant trait aux banques publiques ont pris du retard.

29. Les services du FMI saluent la volonté des autorités de s'attaquer aux conséquences humaines et économiques de la pandémie de COVID-19 et de s'appuyer sur les résultats budgétaires durement acquis ces dernières années. Sur la base des informations disponibles à ce stade, le déficit budgétaire 2020 devrait se creuser et atteindre 3,6 % du PIB afin de faire face aux dépenses de santé supplémentaires en lien avec le COVID-19 et aux autres répercussions négatives sur l'économie. Selon les projections, la dette publique devrait devenir inférieure à 70 % du PIB d'ici à fin 2020. Après 2020, les projections à moyen terme sont ancrées à un excédent primaire de 1 % du PIB, ce qui maintiendrait le déficit global sous 2 % du PIB. Ce cadre budgétaire devrait ramener la dette publique au-dessous du repère pour les pays ayant une capacité d'endettement moyenne à compter de 2022 et maintenir la dette sur une trajectoire baissière par la suite.

30. Les services du FMI saluent la volonté des autorités de poursuivre les réformes de l'administration fiscale et de la gestion des finances publiques et les engagent à accélérer les réformes dans le secteur financier. L'OTR élaborera et appliquera les mesures recensées dans un diagnostic récent (outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale), remédiera aux carences dans les fonctions douanières essentielles et encouragera le respect spontané des obligations fiscales afin de garantir des recettes élevées et permanentes. Les autorités suivront les principales recommandations des EGIP de 2016 et 2019 en vue d'accroître l'efficacité des programmes d'investissements publics. Les services du FMI préconisent de tester en parallèle le budget-programme en 2020 et de procéder à une transition intégrale en 2021. Il serait important de

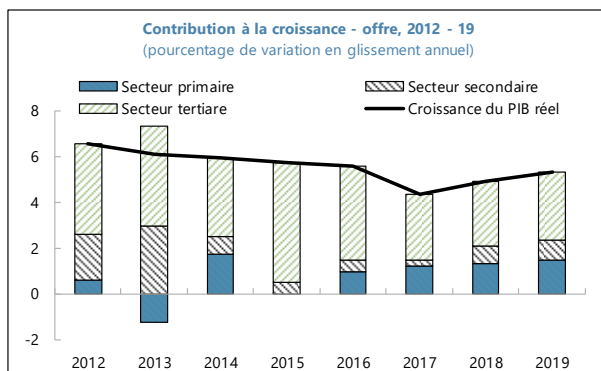
s'appuyer sur les résultats tangibles obtenus en matière d'amélioration du climat des affaires et de mettre en œuvre les réformes décrites dans le Plan national de développement. Enfin, il serait primordial de mener à leur terme les réformes des deux banques publiques afin de consolider la stabilité financière et d'éviter les risques qui pèsent sur le budget de l'État. Cette réforme a subi de multiples retards durant la période de l'accord au titre de la FEC.

31. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la FEC et souscrivent à la demande d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI. Les résultats du programme sont globalement satisfaisants. À plus long terme, la lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière présentent des mesures pertinentes. La capacité du Togo à rembourser le FMI est satisfaisante. L'augmentation de l'accès aux ressources du FMI aiderait les autorités à faire face aux conséquences humaines et économiques de la pandémie de COVID-19.

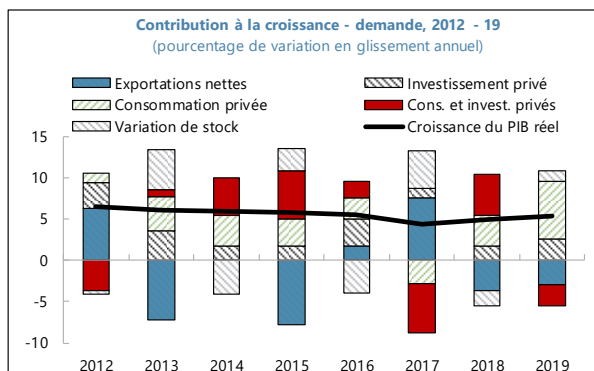
32. Les services du FMI recommandent aussi que les consultations au titre de l'article IV avec le Togo aient lieu conformément au cycle normal de 12 mois.

Graphique 1. Togo : évolution du secteur réel

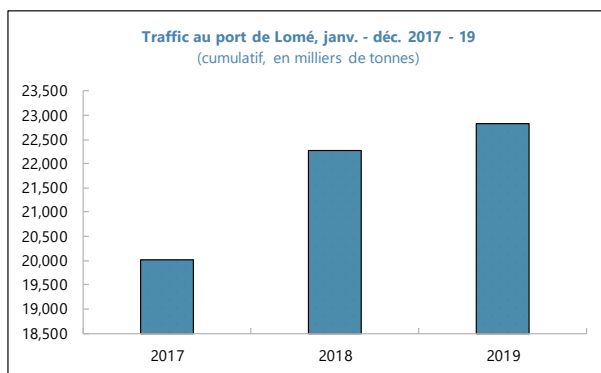
La reprise économique se raffermir ...



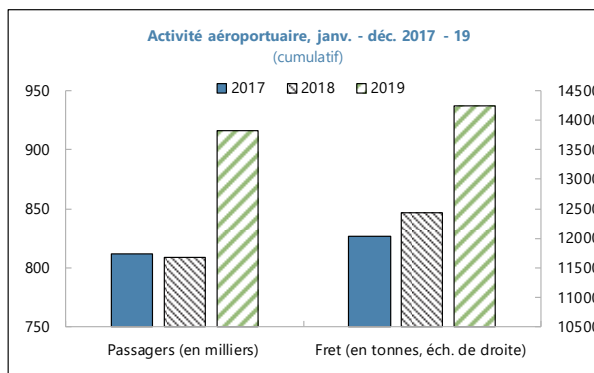
... alors que la consommation et l'investissement privés continuent de croître



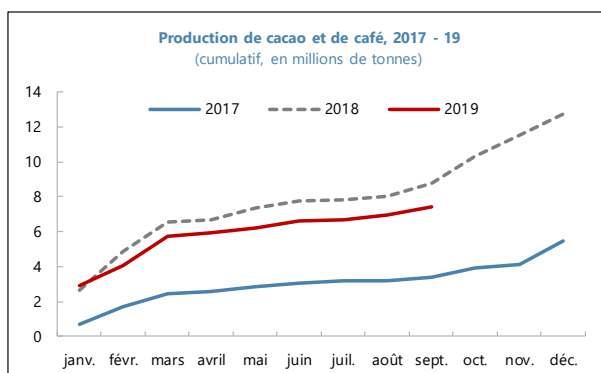
Le trafic au port de Lomé a poursuivi son expansion ...



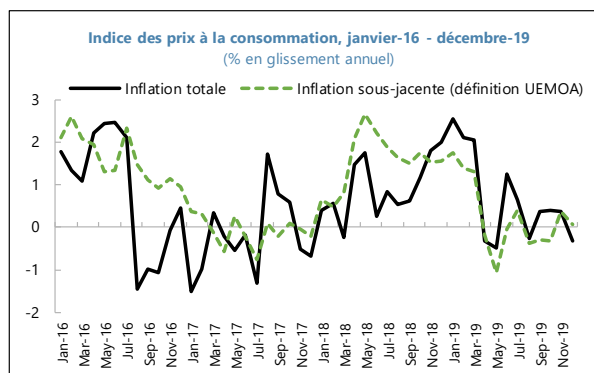
... et l'activité aéroportuaire a repris en 2019.



La production de cacao et de café s'est affaiblie.



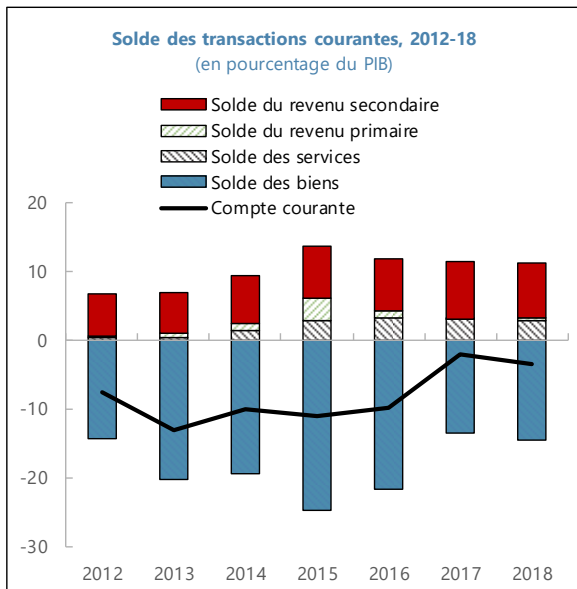
L'inflation est globalement en territoire positif.



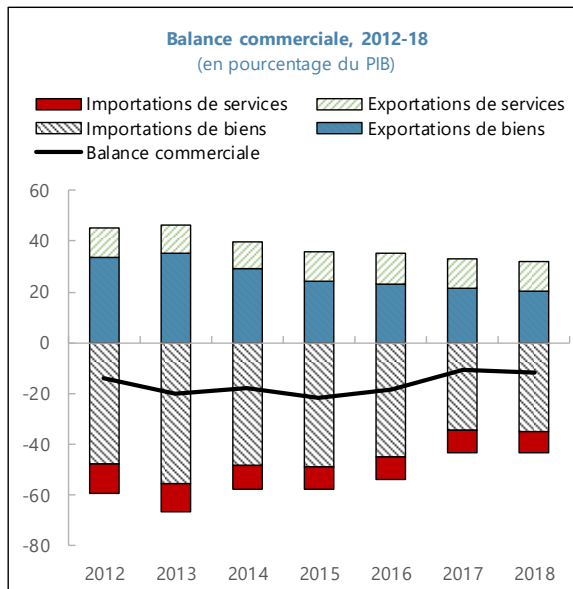
Sources : INSEED ; PAL ; BCEAO ; autorités togolaises ; estimations des services du FMI.

Graphique 2. Togo : évolution du secteur extérieur

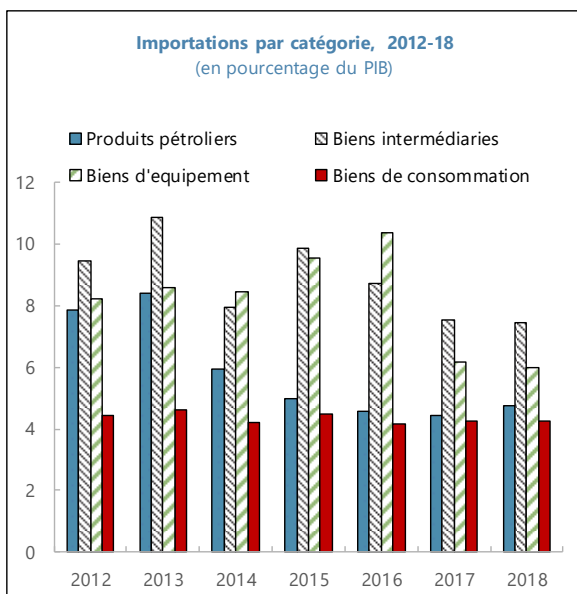
La déficet courant s'est considérablement amélioré en 2017-18...



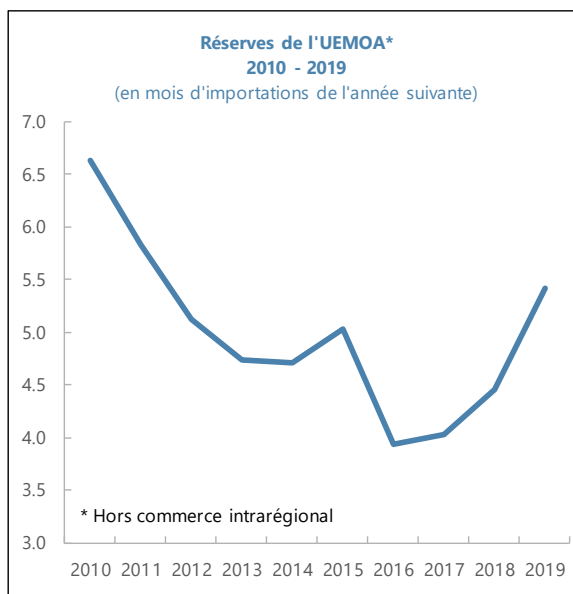
...sous l'effet d'un renforcement de la balance commerciale, tiré par...



...la réduction des importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement liées aux investissements publics et privés.



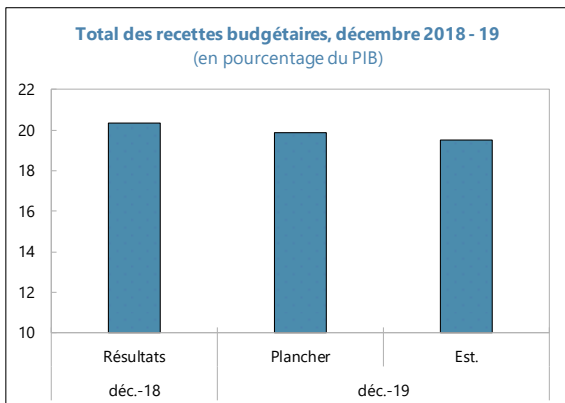
La réduction du déficet courant du Togo en 2018 a contribué au renforcement des réserves régionales.



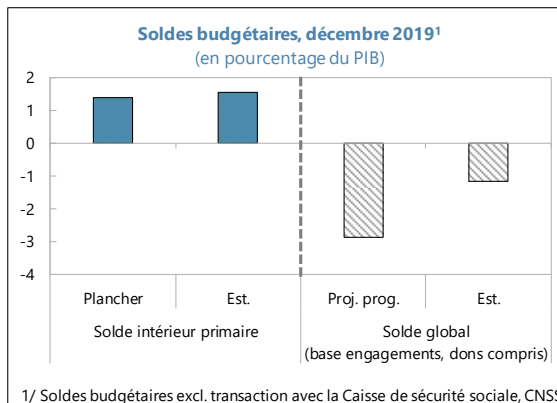
Sources : autorités togolaise ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Togo : évolution des secteurs budgétaire, monétaire et bancaire

Les recettes fiscales se sont améliorées en 2019, mais les recettes totales ont diminué, dû à l'absence de gains provenant des recettes non fiscales importantes en 2018 qui n'ont pas été répétés en 2019 et à des faiblesses au niveau des taxes intérieures en 2019.

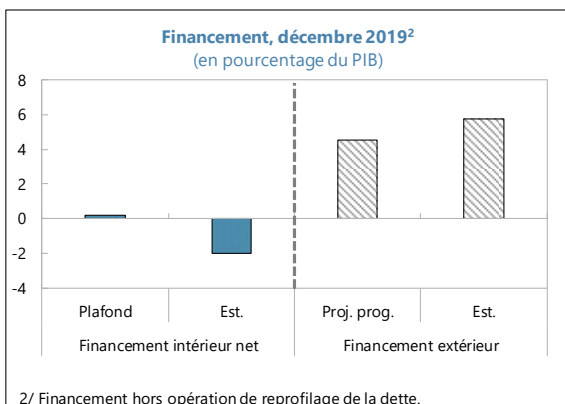


Les soldes budgétaires prévus ont été atteints en raison de la sous-exécution des investissements publics et des subventions d'appui budgétaire plus importantes que prévu.



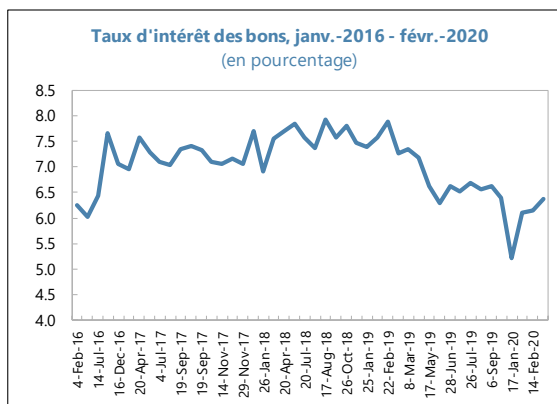
1/ Soldes budgétaires excl. transaction avec la Caisse de sécurité sociale, CNSS.

Le financement extérieur a été plus élevé que prévu en raison de subventions et de prêts d'appui budgétaire.

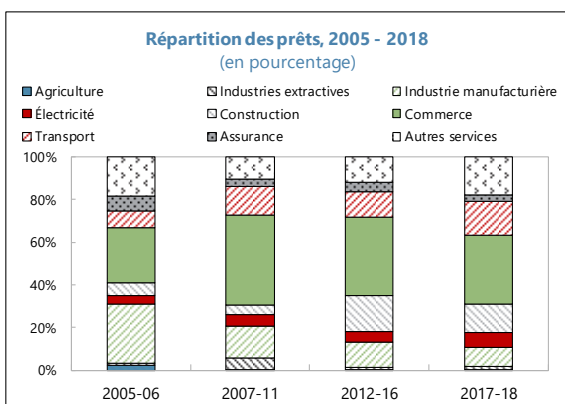


2/ Financement hors opération de reprofilage de la dette.

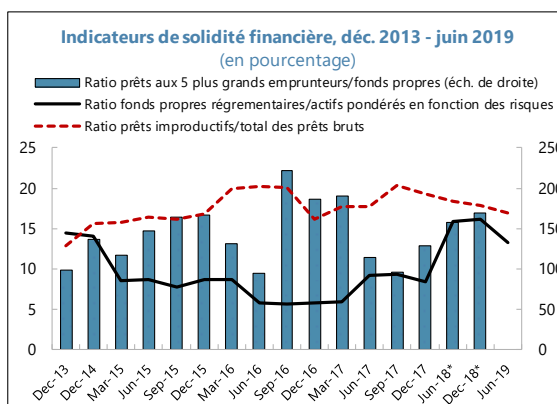
Les taux d'intérêt sur les obligations émises par le Togo sur le marché régional ont baissé en 2019.



Bien qu'une certaine diversification soit constatée par rapport au passé, les prêts restent concentrés sur quelques secteurs.



Les NPL restent élevés; les réserves de capital diminuent; et la concentration reste élevée.

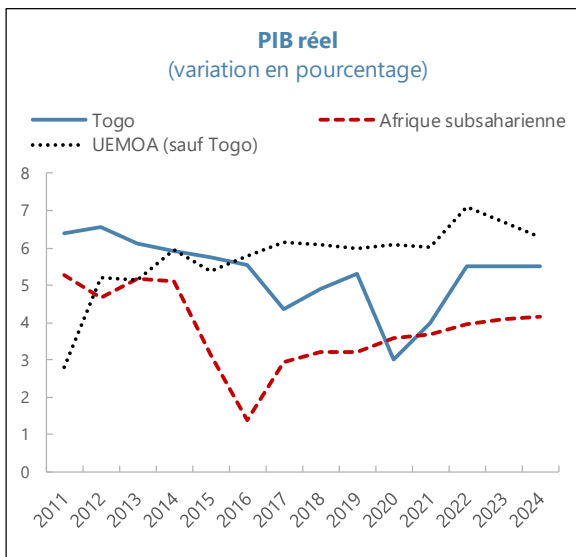


Sources: UMOA Titres; BCEAO; Togolèse authorities; and IMF staff estimates.

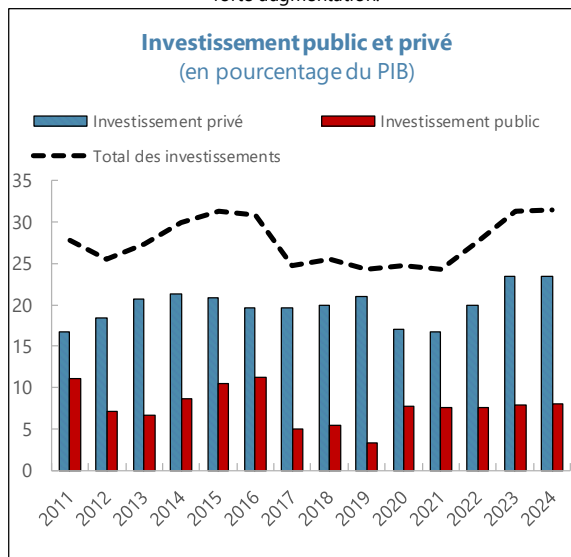
* Année de la première communication de données, conformément aux normes Bâle II/III et plan comptable révisé (données provisoires)

Graphique 4. Togo : perspectives économiques à moyen terme, 2011–24

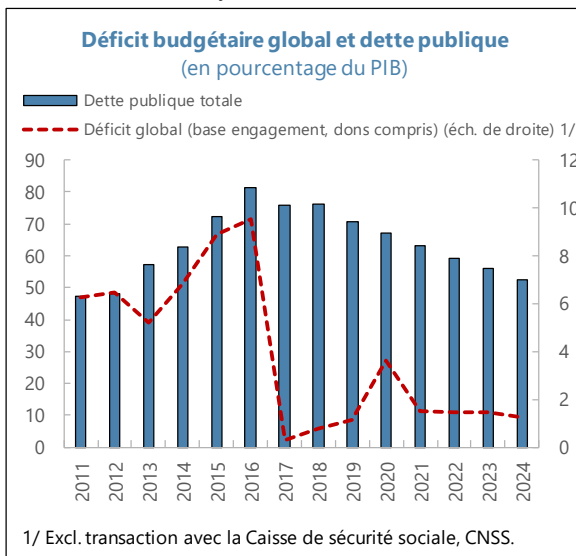
Alors que la croissance du Togo devrait rester plus rapide que celle des pays d'Afrique subsaharienne, elle est légèrement plus lente que celle du reste de l'UEMOA..



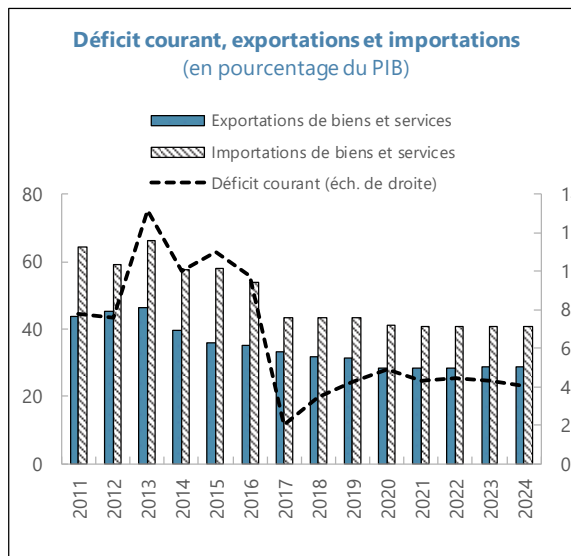
La croissance ne devrait plus être tirée par l'investissement public, mais l'investissement privé, à mesure que l'investissement public retrouve le niveau qui était le sien avant de connaître une forte augmentation.



Étant donné que l'assainissement des finances publiques devrait se poursuivre, la dette publique devrait s'inscrire dans une trajectoire descendante.



Le compte courant devrait converger vers ses paramètres fondamentaux à mesure que les importations de l'Etat sont maîtrisées.



Sources : autorités togolaises ; Perspectives de l'économie mondiale ; estimations des services du FMI.

Tableau 1. Togo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–24

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------------|-------|-------|-------|-------|--|
| | Est. | | | | Projections | | | | | |
| | (Taux de croissance, sauf indication contraire) | | | | | | | | | |
| Revenu national, prix et taux de change | | | | | | | | | | |
| PIB réel | 5.6 | 4.4 | 4.9 | 5.3 | 3.0 | 4.0 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | |
| PIB réel par habitant | 2.9 | 1.8 | 2.3 | 2.7 | 0.5 | 1.4 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | |
| Déflateur du PIB | 1.5 | 0.9 | 1.7 | 2.1 | 4.6 | 4.4 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | |
| Indice des prix à la consommation (moyen annuel) | 0.9 | -0.2 | 0.9 | 0.7 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | |
| PIB (en milliards de FCFA) | 2,649 | 2,789 | 2,975 | 3,199 | 3,446 | 3,742 | 4,062 | 4,411 | 4,789 | |
| Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel) | 592.8 | 580.9 | 555.2 | 585.9 | ... | ... | ... | ... | ... | |
| Taux de change réel effectif (appréciation = -) | -2.3 | 0.7 | -1.3 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | |
| Termes de l'échange (détérioration = -) | -2.6 | 26.1 | -1.4 | -3.0 | 1.3 | 0.8 | 3.7 | 0.7 | 1.1 | |
| | (Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période) | | | | | | | | | |
| Situation monétaire | | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 5.8 | 1.7 | 0.5 | 10.1 | 1.2 | 1.5 | 2.0 | 1.9 | 1.8 | |
| Crédits à l'Etat | -2.3 | 9.5 | 2.7 | -9.7 | 0.6 | 0.0 | 0.3 | 0.6 | 0.6 | |
| Crédit au secteur non gouvernemental | 7.5 | 1.7 | 3.1 | 4.4 | 10.2 | 8.3 | 7.7 | 7.4 | 7.8 | |
| Masse monétaire (M2) | 12.6 | 10.0 | 9.0 | 4.5 | 13.5 | 9.3 | 9.3 | 9.3 | 9.4 | |
| Vélocité (PIB par rapport à M2 en fin de période) | 1.9 | 1.8 | 1.7 | 1.8 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | |
| | (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | | |
| Investissement et épargne | | | | | | | | | | |
| Investissement brut intérieur | 33.5 | 25.9 | 26.8 | 25.1 | 26.6 | 26.0 | 29.5 | 33.1 | 33.3 | |
| Secteur public | 13.9 | 6.3 | 6.8 | 4.1 | 9.6 | 9.3 | 9.5 | 9.7 | 9.9 | |
| Secteur privé | 19.6 | 19.6 | 20.0 | 21.0 | 17.0 | 16.7 | 20.0 | 23.4 | 23.4 | |
| Epargne nationale brute | 23.7 | 23.9 | 23.3 | 20.8 | 21.6 | 21.7 | 25.0 | 28.8 | 29.2 | |
| Secteur public | 4.3 | 6.0 | 6.0 | 6.2 | 5.9 | 7.8 | 8.0 | 8.3 | 8.6 | |
| Secteur privé | 19.4 | 17.9 | 17.3 | 14.6 | 15.7 | 13.9 | 17.0 | 20.5 | 20.6 | |
| Finances du gouvernement central | | | | | | | | | | |
| Recettes et dons | 21.6 | 21.4 | 23.9 | 23.4 | 23.8 | 23.9 | 24.1 | 24.3 | 24.5 | |
| Recettes | 18.7 | 18.2 | 20.3 | 19.5 | 19.7 | 19.9 | 20.0 | 20.3 | 20.5 | |
| Recettes fiscales | 16.8 | 16.1 | 16.5 | 17.2 | 17.5 | 17.7 | 17.8 | 18.0 | 18.1 | |
| Dépenses et prêts nets ¹ | 31.1 | 21.6 | 24.7 | 24.5 | 27.4 | 25.4 | 25.5 | 25.8 | 25.7 | |
| Solde budgétaire primaire intérieur ¹ | -4.5 | 0.8 | 2.4 | 1.5 | 0.9 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | |
| Solde budgétaire global primaire (base ordonnancem., y compris dons) ¹ | -7.2 | 1.5 | 1.6 | 1.5 | -0.7 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | |
| Solde budgétaire global (base ordonnancem., y compris dons) ¹ | -9.5 | -0.3 | -0.8 | -1.2 | -3.6 | -1.5 | -1.4 | -1.4 | -1.3 | |
| Solde budgétaire global primaire (base de caisse, y compris dons) | -7.2 | -0.3 | -1.8 | 1.5 | -0.7 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | |
| Solde budgétaire global (base de caisse, y compris dons) | -9.5 | -2.1 | -4.2 | -1.2 | -3.6 | -1.5 | -1.4 | -1.4 | -1.3 | |
| Secteur extérieur | | | | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes | -9.8 | -2.0 | -3.5 | -4.2 | -4.9 | -4.3 | -4.4 | -4.3 | -4.1 | |
| Exportations (biens et services) | 35.3 | 33.1 | 31.8 | 31.3 | 28.4 | 28.4 | 28.5 | 28.6 | 28.8 | |
| Importations (biens et services) | -53.7 | -43.5 | -43.5 | -43.4 | -41.3 | -40.7 | -40.8 | -40.8 | -40.8 | |
| Dettes publiques extérieures ² | 20.2 | 20.1 | 20.5 | 23.7 | 25.2 | 24.5 | 23.8 | 22.9 | 22.0 | |
| Service de la dette publique extérieure (% des exportations) ² | 4.9 | 5.9 | 4.8 | 4.9 | 4.8 | 4.4 | 5.1 | 5.8 | 6.3 | |
| Dettes publiques intérieures ³ | 61.2 | 55.8 | 55.7 | 47.1 | 42.0 | 38.6 | 35.6 | 33.0 | 30.6 | |
| Dettes publiques totales ⁴ | 81.4 | 76.0 | 76.2 | 70.9 | 67.1 | 63.1 | 59.3 | 55.9 | 52.6 | |
| Dettes publiques totales (à l'exclusion des entreprises publiques) ⁵ | 78.0 | 72.7 | 73.6 | 68.7 | 65.3 | 61.5 | 58.0 | 54.8 | 51.7 | |
| Pour mémoire: | | | | | | | | | | |
| Consommation privée (en pourcentage du PIB) | 73.7 | 65.9 | 66.4 | 67.7 | 51.3 | 57.9 | 63.8 | 63.9 | 63.2 | |

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Hors transaction avec la Caisse de sécurité sociale, CNSS.² Inclut la dette extérieure des entreprises publiques.³ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette intérieure des entreprises publiques.⁴ Inclut la dette préfinancée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette des entreprises publiques.⁵ Inclut la dette préfinancée et les arriérés de paiement intérieurs.

Tableau 2a. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2018–24
(en milliards de francs CFA)

| | 2018 | | 2019 | | 2020 | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-----------|---------|----------|---------|------------|---------|---------|---------|
| | Déc. | Sep. | Décembre | | Décembre | | Décembre | | | |
| | Réel | Est. | 5ème rev. | FMI | LF2020 | Prev. | Prévisions | | | |
| Recettes totales et dons | 710.8 | 496.2 | 734.4 | 746.9 | 833.4 | 818.5 | 895.1 | 977.6 | 1,072.1 | 1,172.9 |
| Recettes totales | 604.9 | 457.4 | 635.9 | 624.5 | 694.8 | 679.9 | 744.6 | 814.2 | 894.7 | 980.2 |
| Recettes fiscales | 491.9 | 403.2 | 563.0 | 551.4 | 617.5 | 603.0 | 661.2 | 722.6 | 793.2 | 868.4 |
| Administration fiscale (DGI) | 259.8 | 210.4 | 307.1 | 292.5 | 339.8 | 327.2 | 363.8 | 399.7 | 442.6 | 487.8 |
| Administration douanière (DGD) | 232.1 | 192.8 | 255.9 | 258.9 | 277.6 | 275.8 | 297.4 | 322.9 | 350.6 | 380.6 |
| Recettes non fiscales | 113.0 | 54.2 | 72.9 | 73.1 | 77.3 | 76.8 | 83.4 | 91.6 | 101.5 | 111.8 |
| Dons | 105.9 | 38.8 | 98.4 | 122.4 | 138.6 | 138.6 | 150.5 | 163.4 | 177.4 | 192.6 |
| Programme | 33.2 | 0.0 | 20.4 | 62.1 | 16.5 | 16.5 | 17.9 | 19.4 | 21.1 | 22.9 |
| Projets | 72.7 | 38.8 | 78.0 | 60.4 | 122.1 | 122.1 | 132.6 | 144.0 | 156.3 | 169.7 |
| Dépenses totales et prêts nets | 733.8 | 542.9 | 826.4 | 678.8 | 900.5 | 943.5 | 951.9 | 1,036.5 | 1,136.0 | 1,233.0 |
| Dépenses courantes | 532.2 | 437.3 | 536.4 | 548.9 | 571.2 | 614.2 | 603.2 | 652.2 | 708.1 | 759.6 |
| Dépenses courantes primaires | 461.8 | 361.5 | 458.2 | 463.1 | 471.2 | 514.2 | 509.0 | 552.7 | 600.0 | 651.5 |
| Salaires | 200.4 | 160.8 | 215.2 | 214.6 | 239.1 | 239.1 | 260.0 | 282.3 | 306.5 | 332.8 |
| Biens et services | 144.9 | 92.8 | 118.2 | 125.9 | 100.9 | 143.9 | 106.3 | 115.4 | 125.3 | 136.0 |
| Transferts et subventions | 116.5 | 107.9 | 124.8 | 122.6 | 131.3 | 131.3 | 142.7 | 155.0 | 168.3 | 182.7 |
| Intérêts sur la dette | 70.4 | 75.8 | 78.2 | 85.9 | 99.9 | 99.9 | 94.2 | 99.5 | 108.1 | 108.1 |
| Intérieure | 61.6 | 67.8 | 66.8 | 77.0 | 89.8 | 89.8 | 81.6 | 85.4 | 92.2 | 90.7 |
| Extérieure | 8.8 | 8.0 | 11.3 | 8.9 | 10.1 | 10.1 | 12.6 | 14.2 | 15.8 | 17.4 |
| Dépenses d'investissement | 201.7 | 105.5 | 290.0 | 129.7 | 329.4 | 329.4 | 348.7 | 384.3 | 427.9 | 473.5 |
| Financement sur ressources propres | 70.8 | 35.0 | 133.7 | 7.3 | 134.9 | 134.9 | 127.4 | 144.1 | 167.1 | 190.3 |
| <i>hors transaction avec la CNSS</i> | 70.8 | 35.0 | 133.7 | 112.3 | 134.9 | 134.9 | 127.4 | 144.1 | 167.1 | 190.3 |
| Sur financement extérieur | 130.9 | 70.5 | 156.4 | 122.5 | 194.5 | 194.5 | 221.3 | 240.3 | 260.9 | 283.2 |
| Prêts nets | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Solde budgétaire primaire intérieur | 72.3 | 60.8 | 44.0 | 154.0 | 88.7 | 30.8 | 108.2 | 117.5 | 127.6 | 138.5 |
| <i>hors transaction avec la CNSS</i> | 72.3 | 60.8 | 44.0 | 49.0 | 88.7 | 30.8 | 108.2 | 117.5 | 127.6 | 138.5 |
| Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement) incluant les dons | 47.3 | 29.1 | -13.9 | 154.0 | 32.8 | -25.1 | 37.4 | 40.6 | 44.1 | 47.9 |
| Solde budgétaire global (base ordonnancement) incluant les dons | -23.0 | -46.7 | -92.1 | 68.1 | -67.1 | -125.0 | -56.8 | -58.9 | -64.0 | -60.2 |
| <i>hors transaction avec la CNSS</i> | -23.0 | -46.7 | -92.1 | -36.9 | -67.1 | -125.0 | -56.8 | -58.9 | -64.0 | -60.2 |
| Solde budgétaire global (base ordonnancement) excluant les dons | -128.9 | -85.5 | -190.5 | -54.3 | -205.7 | -263.7 | -207.3 | -222.3 | -241.4 | -252.8 |
| Variation des arriérés et des comptes créditeurs et de créance | -100.8 | 7.8 | 0.6 | -105.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Variation des arriérés et des comptes créditeurs | -64.8 | -28.2 | -35.4 | -141.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Variation de créance | 36.0 | -36.0 | -36.0 | -36.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Solde budgétaire global primaire (base de caisse) incluant les dons | -53.4 | 36.9 | -13.3 | 48.4 | 32.8 | -25.1 | 37.4 | 40.6 | 44.1 | 47.9 |
| Solde budgétaire global (base de caisse) incluant les dons | -123.8 | -38.9 | -91.5 | -37.5 | -67.1 | -125.0 | -56.8 | -58.9 | -64.0 | -60.2 |
| Solde budgétaire global (base de caisse) excluant les dons | -229.7 | -77.7 | -189.9 | -159.9 | -205.7 | -263.7 | -207.3 | -222.3 | -241.4 | -252.8 |
| Financement | 189.7 | 57.4 | 149.2 | 119.2 | 185.4 | 185.1 | 207.3 | 222.3 | 241.4 | 252.8 |
| Financements intérieurs (nets) | 59.3 | 13.3 | 5.2 | -131.7 | -109.3 | 10.4 | 0.7 | 5.9 | 15.4 | 15.5 |
| Financements extérieurs (nets) | 130.4 | 44.1 | 144.1 | 250.9 | 294.7 | 174.7 | 206.6 | 216.4 | 225.9 | 237.3 |
| Dons | 105.9 | 38.8 | 98.4 | 122.4 | 138.6 | 138.6 | 150.5 | 163.4 | 177.4 | 192.6 |
| Emprunts programme | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 36.8 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Reprofilage de la dette | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 68.0 | 120.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Emprunts liés à des projets | 58.2 | 31.7 | 78.3 | 62.1 | 72.4 | 72.4 | 88.7 | 96.3 | 104.6 | 113.5 |
| Amortissements (y compris les remboursements du FMI) | -33.7 | -26.4 | -32.7 | -38.4 | -36.3 | -36.3 | -32.6 | -43.3 | -56.0 | -68.8 |
| Résiduel/gap de financement | 40.0 | 20.3 | 40.6 | 40.7 | 20.3 | 78.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| FMI-FEC | 40.0 | 20.3 | 40.6 | 40.8 | 20.3 | 78.5 | ... | ... | ... | ... |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de FCFA) | 2,975.0 | 3,198.6 | 3,198.6 | 3,198.6 | 3,469.2 | 3,446.2 | 3,741.6 | 4,062.3 | 4,410.6 | 4,788.6 |

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 2b. Togo : opérations financières de l'administration centrale, 2018–24
(en pourcentage du PIB)

| | 2018 | | 2019 | | 2020 | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-----------|---------|----------|---------|------------|-------|-------|-------|
| | Déc. | Sep. | Décembre | | Décembre | | Décembre | | | |
| | Réel | Est. | 5ème rev. | FMI | LF2020 | Prev. | Prévisions | | | |
| Recettes totales et dons | 23.9 | 15.5 | 23.0 | 23.4 | 24.0 | 23.8 | 23.9 | 24.1 | 24.3 | 24.5 |
| Recettes totales | 20.3 | 14.3 | 19.9 | 19.5 | 20.0 | 19.7 | 19.9 | 20.0 | 20.3 | 20.5 |
| Recettes fiscales | 16.5 | 12.6 | 17.6 | 17.2 | 17.8 | 17.5 | 17.7 | 17.8 | 18.0 | 18.1 |
| Administration fiscale (DGI) | 8.7 | 6.6 | 9.6 | 9.1 | 9.8 | 9.5 | 9.7 | 9.8 | 10.0 | 10.2 |
| Administration douanière (DGD) | 7.8 | 6.0 | 8.0 | 8.1 | 8.0 | 8.0 | 7.9 | 7.9 | 7.9 | 7.9 |
| Recettes non fiscales | 3.8 | 1.7 | 2.3 | 2.3 | 2.2 | 2.2 | 2.2 | 2.3 | 2.3 | 2.3 |
| Dons | 3.6 | 1.2 | 3.1 | 3.8 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 |
| Programme | 1.1 | 0.0 | 0.6 | 1.9 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 |
| Projets | 2.4 | 1.2 | 2.4 | 1.9 | 3.5 | 3.5 | 3.5 | 3.5 | 3.5 | 3.5 |
| Dépenses totales et prêts nets | 24.7 | 17.0 | 25.8 | 21.2 | 26.0 | 27.4 | 25.4 | 25.5 | 25.8 | 25.7 |
| Dépenses courantes | 17.9 | 13.7 | 16.8 | 17.2 | 16.5 | 17.8 | 16.1 | 16.1 | 16.1 | 15.9 |
| Dépenses courantes primaires | 15.5 | 11.3 | 14.3 | 14.5 | 13.6 | 14.9 | 13.6 | 13.6 | 13.6 | 13.6 |
| Salaires | 6.7 | 5.0 | 6.7 | 6.7 | 6.9 | 6.9 | 6.9 | 6.9 | 6.9 | 6.9 |
| Biens et services | 4.9 | 2.9 | 3.7 | 3.9 | 2.9 | 4.2 | 2.8 | 2.8 | 2.8 | 2.8 |
| Transferts et subventions | 3.9 | 3.4 | 3.9 | 3.8 | 3.8 | 3.8 | 3.8 | 3.8 | 3.8 | 3.8 |
| Intérêts | 2.4 | 2.4 | 2.4 | 2.7 | 2.9 | 2.9 | 2.5 | 2.4 | 2.4 | 2.3 |
| Intérieure | 2.1 | 2.1 | 2.1 | 2.4 | 2.6 | 2.6 | 2.2 | 2.1 | 2.1 | 1.9 |
| Extérieure | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 |
| Dépenses d'investissement | 6.8 | 3.3 | 9.1 | 4.1 | 9.5 | 9.6 | 9.3 | 9.5 | 9.7 | 9.9 |
| Financement sur ressources propres | 2.4 | 1.1 | 4.2 | 0.2 | 3.9 | 3.9 | 3.4 | 3.5 | 3.8 | 4.0 |
| <i>hors transaction avec la CNSS</i> | 2.4 | 1.1 | 4.2 | 3.5 | 3.9 | 3.9 | 3.4 | 3.5 | 3.8 | 4.0 |
| Sur financement extérieur | 4.4 | 2.2 | 4.9 | 3.8 | 5.6 | 5.6 | 5.9 | 5.9 | 5.9 | 5.9 |
| Solde budgétaire primaire intérieur | 2.4 | 1.9 | 1.4 | 4.8 | 2.6 | 0.9 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | 2.9 |
| <i>hors transaction avec la CNSS</i> | 2.4 | 1.9 | 1.4 | 1.5 | 2.6 | 0.9 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | 2.9 |
| Solde budgétaire global primaire (base ordonnancement) incluant les dons | 1.6 | 0.9 | -0.4 | 4.8 | 0.9 | -0.7 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 |
| Solde budgétaire global (base ordonnancement) incluant les dons | -0.8 | -1.5 | -2.9 | 2.1 | -1.9 | -3.6 | -1.5 | -1.4 | -1.4 | -1.3 |
| <i>hors transaction avec la CNSS</i> | -0.8 | -1.5 | -2.9 | -1.2 | -1.9 | -3.6 | -1.5 | -1.4 | -1.4 | -1.3 |
| Solde budgétaire global (base ordonnancement) excluant les dons | -4.3 | -2.7 | -6.0 | -1.7 | -5.9 | -7.7 | -5.5 | -5.5 | -5.5 | -5.3 |
| Variation des arriérés et des comptes créditeurs et de créance | -3.4 | 0.2 | 0.0 | -3.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Variation des arriérés et des comptes créditeurs | -2.2 | -0.9 | -1.1 | -4.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Variation de créance | 1.2 | -1.1 | -1.1 | -1.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Solde budgétaire global primaire (base de caisse) incluant les dons | -1.8 | 1.2 | -0.4 | 1.5 | 0.9 | -0.7 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 |
| Solde budgétaire global (base de caisse) incluant les dons | -4.2 | -1.2 | -2.9 | -1.2 | -1.9 | -3.6 | -1.5 | -1.4 | -1.4 | -1.3 |
| Solde budgétaire global (base de caisse) excluant les dons | -7.7 | -2.4 | -5.9 | -5.0 | -5.9 | -7.7 | -5.5 | -5.5 | -5.5 | -5.3 |
| Financement | 6.4 | 1.8 | 4.7 | 3.7 | 5.3 | 5.4 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.3 |
| Financements intérieurs (nets) | 2.0 | 0.4 | 0.2 | -4.1 | -3.1 | 0.3 | 0.0 | 0.1 | 0.3 | 0.3 |
| Financements extérieurs (nets) | 4.4 | 1.4 | 4.5 | 7.8 | 8.5 | 5.1 | 5.5 | 5.3 | 5.1 | 5.0 |
| Dons | 3.6 | 1.2 | 3.1 | 3.8 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 |
| Emprunts programme | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 1.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Reprofilage de la dette | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 2.1 | 3.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Emprunts liés à des projets | 2.0 | 1.0 | 2.4 | 1.9 | 2.1 | 2.1 | 2.4 | 2.4 | 2.4 | 2.4 |
| Amortissements (y compris les remboursements du FMI) | -1.1 | -0.8 | -1.0 | -1.2 | -1.0 | -1.1 | -0.9 | -1.1 | -1.3 | -1.4 |
| Résiduel/gap de financement | 1.3 | 0.6 | 1.3 | 1.3 | 0.6 | 2.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| FMI-FEC | 1.3 | 0.6 | 1.3 | 1.3 | 0.6 | 2.3 | ... | ... | ... | ... |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de FCFA) | 2,975.0 | 3,198.6 | 3,198.6 | 3,198.6 | 3,469.2 | 3,446.2 | 3,742 | 4,062 | 4,411 | 4,789 |

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 3. Togo : balance des paiements, 2017–24

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------------------------------------------|-------------------------|---------|---------|-------------|---------|---------|---------|---------|
| | Est. | | | Projections | | | | |
| | (en milliards de FCFA) | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes | -56.1 | -102.7 | -135.9 | -169.3 | -161.6 | -179.7 | -190.7 | -194.4 |
| Balance commerciale | -373.8 | -434.6 | -479.0 | -521.3 | -545.5 | -595.5 | -642.5 | -686.8 |
| <i>Dont</i> : produits pétroliers, nets | -97.1 | -95.5 | -95.3 | -62.8 | -66.6 | -76.6 | -85.6 | -93.9 |
| Exportations | 591.5 | 600.4 | 631.9 | 612.9 | 665.5 | 724.0 | 792.0 | 868.4 |
| Importations | 965.3 | 1,035.1 | 1,110.9 | 1,134.3 | 1,211.0 | 1,319.5 | 1,434.6 | 1,555.2 |
| Services, nets | 82.3 | 86.9 | 91.0 | 77.2 | 87.1 | 94.1 | 103.0 | 113.8 |
| Revenus primaires, nets | 2.9 | 10.7 | 12.1 | 12.5 | 12.0 | 12.5 | 13.1 | 14.1 |
| Revenus secondaires, nets | 232.5 | 234.3 | 240.1 | 262.3 | 284.8 | 309.2 | 335.7 | 364.5 |
| Solde du compte de capital | 141.4 | 175.7 | 162.5 | 223.6 | 234.1 | 245.4 | 257.4 | 270.4 |
| Solde des transactions courantes et du compte de capital | 85.3 | 73.1 | 26.7 | 54.3 | 72.5 | 65.6 | 66.7 | 76.0 |
| Compte financier (- = entrées) | 117.8 | 99.1 | 95.5 | 136.1 | 72.9 | 49.8 | 40.3 | 50.5 |
| Investissement direct, net | -70.3 | 139.5 | 114.0 | 128.3 | 114.5 | 81.4 | 88.4 | 96.0 |
| Investissement de portefeuille, net | 176.6 | 91.9 | 59.0 | 62.5 | 58.7 | 55.3 | 52.2 | 49.5 |
| Autres investissements, nets | 11.6 | -132.4 | -77.5 | -54.6 | -100.3 | -86.9 | -100.3 | -95.0 |
| <i>Dont</i> : administrations publiques, net | -79.1 | -130.4 | -250.9 | -174.7 | -206.6 | -216.4 | -225.9 | -237.3 |
| Erreurs et omissions | 2.2 | 3.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Solde global | -30.2 | -23.0 | -68.8 | -81.8 | -0.4 | 15.8 | 26.4 | 25.5 |
| Financement | -10.1 | -17.0 | 28.1 | 3.3 | 0.4 | -15.8 | -26.4 | -25.5 |
| Variation des avoirs de réserve ¹ | -10.1 | -17.0 | 28.1 | 3.3 | 0.4 | -15.8 | -26.4 | -25.5 |
| Écart financier | 40.3 | 40.0 | 40.8 | 78.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| FMI FEC | 40.3 | 40.0 | 40.8 | 78.5 | ... | ... | ... | ... |
| <i>Dont</i> : augmentation proposée de la FEC | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 58.1 | ... | ... | ... | ... |
| | (en pourcentage du PIB) | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes | -2.0 | -3.5 | -4.2 | -4.9 | -4.3 | -4.4 | -4.3 | -4.1 |
| Balance commerciale | -13.4 | -14.6 | -15.0 | -15.1 | -14.6 | -14.7 | -14.6 | -14.3 |
| <i>Dont</i> : produits pétroliers, nets | -3.5 | -3.2 | -3.0 | -1.8 | -1.8 | -1.9 | -1.9 | -2.0 |
| Exportations | 21.2 | 20.2 | 19.8 | 17.8 | 17.8 | 17.8 | 18.0 | 18.1 |
| Importations | 34.6 | 34.8 | 34.7 | 32.9 | 32.4 | 32.5 | 32.5 | 32.5 |
| Services, nets | 3.0 | 2.9 | 2.8 | 2.2 | 2.3 | 2.3 | 2.3 | 2.4 |
| Revenus primaires, nets | 0.1 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 |
| Revenus secondaires, nets | 8.3 | 7.9 | 7.5 | 7.6 | 7.6 | 7.6 | 7.6 | 7.6 |
| Solde du compte de capital | 5.1 | 5.9 | 5.1 | 6.5 | 6.3 | 6.0 | 5.8 | 5.6 |
| Solde des transactions courantes et du compte de capital | 3.1 | 2.5 | 0.8 | 1.6 | 1.9 | 1.6 | 1.5 | 1.6 |
| Compte financier (- = entrées) | 4.2 | 3.3 | 3.0 | 4.0 | 1.9 | 1.2 | 0.9 | 1.1 |
| Investissement direct, net | -2.5 | 4.7 | 3.6 | 3.7 | 3.1 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Investissement de portefeuille, net | 6.3 | 3.1 | 1.8 | 1.8 | 1.6 | 1.4 | 1.2 | 1.0 |
| <i>Dont</i> : administrations publiques, net | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Autres investissements, nets | 0.4 | -4.4 | -2.4 | -1.6 | -2.7 | -2.1 | -2.3 | -2.0 |
| <i>Dont</i> : administrations publiques, net | -2.8 | -4.4 | -7.8 | -5.1 | -5.5 | -5.3 | -5.1 | -5.0 |
| Erreurs et omissions | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Solde global | -1.1 | -0.8 | -2.2 | -2.4 | 0.0 | 0.4 | 0.6 | 0.5 |
| Financement | -0.4 | -0.6 | 0.9 | 0.1 | 0.0 | -0.4 | -0.6 | -0.5 |
| Variation des avoirs de réserve ¹ | -0.4 | -0.6 | 0.9 | 0.1 | 0.0 | -0.4 | -0.6 | -0.5 |
| Écart financier | 1.4 | 1.3 | 1.3 | 2.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| FMI FEC | 1.4 | 1.3 | 1.3 | 2.3 | ... | ... | ... | ... |
| <i>Dont</i> : augmentation proposée de la FEC | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 1.7 | ... | ... | ... | ... |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | | | |
| AEN de la BCEAO (en mois d'importations de l'UEMOA) | 4.0 | 4.5 | 5.4 | ... | ... | ... | ... | ... |
| AEN de la BCEAO (en million de USD) | 12,963 | 14,858 | 17,547 | ... | ... | ... | ... | ... |
| AEN de la BCEAO (en pourcentage de la masse monétaire) | 29.4 | 31.1 | 34.1 | ... | ... | ... | ... | ... |

Sources: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Conformément à la méthodologie de la Balance des Paiements de l'UEMOA, inclut les actifs étrangers nets des banques commerciales et les actifs étrangers nets du secteur public togolais auprès de la BCEAO.

Tableau 4. Togo : situation monétaire, 2017–24

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|-------------|--------|--------|--------|--------|
| | Est. | | | Projections | | | | |
| | (en milliards de FCFA) | | | | | | | |
| Avoirs nets extérieurs | 551.5 | 559.7 | 731.3 | 753.2 | 783.3 | 826.4 | 871.9 | 919.8 |
| BCEAO | 88.1 | 65.7 | 249.2 | 256.7 | 267.0 | 281.6 | 297.1 | 313.5 |
| Avoirs | 529.1 | 426.7 | 784.7 | 784.7 | 784.7 | 784.7 | 784.7 | 784.7 |
| Engagements | -441.0 | -361.1 | -535.5 | -528.0 | -517.7 | -503.1 | -487.6 | -471.2 |
| Banques de dépôts | 463.4 | 494.1 | 482.0 | 496.5 | 516.4 | 544.8 | 574.7 | 606.3 |
| Avoirs | 773.8 | 748.2 | 800.7 | 796.6 | 796.6 | 796.6 | 796.6 | 796.6 |
| Engagements | -310.5 | -254.1 | -318.6 | -300.1 | -280.3 | -251.9 | -221.9 | -190.3 |
| Avoirs intérieurs nets | 1065.6 | 1213.4 | 1145.1 | 1366.5 | 1528.5 | 1696.6 | 1881.2 | 2088.1 |
| Crédit au gouvernement (net) | 166.5 | 209.2 | 44.8 | 55.2 | 55.9 | 61.9 | 77.3 | 92.8 |
| BCEAO | -10.3 | 26.6 | -114.8 | -48.2 | -48.2 | -48.2 | -48.2 | -48.2 |
| Banques de dépôts | 176.8 | 182.6 | 159.6 | 103.4 | 104.2 | 110.1 | 125.5 | 141.0 |
| Crédit au secteur non gouvernemental | 1176.9 | 1225.7 | 1301.3 | 1482.6 | 1649.9 | 1819.5 | 1998.1 | 2202.9 |
| <i>dont</i> : crédit au secteur privé | 1099.3 | 1085.7 | 1130.5 | 1336.9 | 1486.3 | 1648.0 | 1827.3 | 2026.0 |
| Autres (net) | 137.1 | 82.1 | 59.1 | 25.1 | 25.4 | 24.4 | 25.0 | 29.0 |
| Actions et autres titres de participation | 140.7 | 139.3 | 141.8 | 146.1 | 152.0 | 160.3 | 169.2 | 178.5 |
| Monnaie au sens large | 1617.0 | 1773.2 | 1876.4 | 2119.7 | 2311.8 | 2523.0 | 2753.1 | 3007.9 |
| Masse monétaire (M2) | 1561.5 | 1702.0 | 1778.4 | 2018.8 | 2206.9 | 2412.3 | 2636.3 | 2884.7 |
| Numéraire hors institutions de dépôts | 299.8 | 336.0 | 339.2 | 344.3 | 347.9 | 349.4 | 350.8 | 352.0 |
| Dépôts transférables | 539.8 | 556.5 | 597.9 | 713.8 | 761.9 | 810.0 | 854.8 | 898.9 |
| Autres dépôts | 722.0 | 809.5 | 841.3 | 960.7 | 1097.1 | 1252.9 | 1430.7 | 1633.9 |
| Monnaie non liquide | 55.5 | 71.2 | 98.0 | 100.9 | 104.9 | 110.7 | 116.8 | 123.2 |
| | (variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période) | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 1.7 | 0.5 | 10.1 | 1.2 | 1.5 | 2.0 | 1.9 | 1.8 |
| BCEAO | 0.0 | -1.4 | 10.8 | 0.4 | 0.5 | 0.7 | 0.6 | 0.6 |
| Banques de dépôts | 1.6 | 2.0 | -0.7 | 0.8 | 1.0 | 1.3 | 1.2 | 1.2 |
| Avoirs intérieurs nets | 9.0 | 9.5 | -4.0 | 12.5 | 8.0 | 7.6 | 7.7 | 7.8 |
| Crédit au gouvernement (net) | 9.5 | 2.7 | -9.7 | 0.6 | 0.0 | 0.3 | 0.6 | 0.6 |
| Crédit au secteur non gouvernemental | 1.7 | 3.1 | 4.4 | 10.2 | 8.3 | 7.7 | 7.4 | 7.8 |
| Autres (net) | 1.5 | -3.5 | -1.4 | -1.9 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.2 |
| Actions et autres titres de participation | 0.7 | -0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 |
| Monnaie au sens large | | | | | | | | |
| Masse monétaire (M2) | 10.0 | 9.0 | 4.5 | 13.5 | 9.3 | 9.3 | 9.3 | 9.4 |
| Numéraire hors institutions de dépôts | 3.8 | 2.3 | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.0 |
| Dépôts transférables | 1.8 | 1.1 | 2.4 | 6.5 | 2.4 | 2.2 | 1.9 | 1.7 |
| Autres dépôts | 4.4 | 5.6 | 1.9 | 6.7 | 6.8 | 7.1 | 7.4 | 7.7 |
| Monnaie non liquide | 0.6 | 1.0 | 1.6 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.2 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | | | |
| Vélocité (PIB/M2 à la fin de la période) | 1.8 | 1.7 | 1.8 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 |
| | (en pourcentage du PIB) | | | | | | | |
| Avoirs nets extérieurs | 19.8 | 18.8 | 22.9 | 21.9 | 20.9 | 20.3 | 19.8 | 19.2 |
| BCEAO | 3.2 | 2.2 | 7.8 | 7.4 | 7.1 | 6.9 | 6.7 | 6.5 |
| Avoirs | 19.0 | 14.3 | 24.5 | 22.8 | 21.0 | 19.3 | 17.8 | 16.4 |
| Engagements | -15.8 | -12.1 | -16.7 | -15.3 | -13.8 | -12.4 | -11.1 | -9.8 |
| Banques de dépôts | 16.6 | 16.6 | 15.1 | 14.4 | 13.8 | 13.4 | 13.0 | 12.7 |
| Avoirs | 27.8 | 25.1 | 25.0 | 23.1 | 21.3 | 19.6 | 18.1 | 16.6 |
| Engagements | -11.1 | -8.5 | -10.0 | -8.7 | -7.5 | -6.2 | -5.0 | -4.0 |
| Avoirs intérieurs nets | 38.2 | 40.8 | 35.8 | 39.7 | 40.9 | 41.8 | 42.7 | 43.6 |
| Crédit au gouvernement (net) | 6.0 | 7.0 | 1.4 | 1.6 | 1.5 | 1.5 | 1.8 | 1.9 |
| BCEAO | -0.4 | 0.9 | -3.6 | -1.4 | -1.3 | -1.2 | -1.1 | -1.0 |
| Banques de dépôts | 6.3 | 6.1 | 5.0 | 3.0 | 2.8 | 2.7 | 2.8 | 2.9 |
| Crédit au secteur non gouvernemental | 42.2 | 41.2 | 40.7 | 43.0 | 44.1 | 44.8 | 45.3 | 46.0 |
| <i>dont</i> : crédit au secteur privé | 39.4 | 36.5 | 35.3 | 38.8 | 39.7 | 40.6 | 41.4 | 42.3 |
| Autres (net) | 4.9 | 2.8 | 1.8 | 0.7 | 0.7 | 0.6 | 0.6 | 0.6 |
| Actions et autres titres de participation | 5.0 | 4.7 | 4.4 | 4.2 | 4.1 | 3.9 | 3.8 | 3.7 |
| Monnaie au sens large | 58.0 | 59.6 | 58.7 | 61.5 | 61.8 | 62.1 | 62.4 | 62.8 |
| Masse monétaire (M2) | 56.0 | 57.2 | 55.6 | 58.6 | 59.0 | 59.4 | 59.8 | 60.2 |
| Numéraire hors institutions de dépôts | 10.7 | 11.3 | 10.6 | 10.0 | 9.3 | 8.6 | 8.0 | 7.4 |
| Dépôts transférables | 19.4 | 18.7 | 18.7 | 20.7 | 20.4 | 19.9 | 19.4 | 18.8 |
| Autres dépôts | 25.9 | 27.2 | 26.3 | 27.9 | 29.3 | 30.8 | 32.4 | 34.1 |
| Monnaie non liquide | 2.0 | 2.4 | 3.1 | 2.9 | 2.8 | 2.7 | 2.6 | 2.6 |

Source: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Togo : indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2014–18
(en pourcentage)

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018* |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Normes des fonds propres¹ | | | | | |
| Fonds propres effectif – FPE/actifs pondérés en fonction des risques | 14.0 | 8.7 | 5.8 | 8.4 | 16.1 |
| Fonds propres de base – T1/actifs pondérés en fonction des risques | 12.5 | 8.0 | 4.6 | 7.4 | 14.1 |
| Fonds propres de base durs – CET1/actifs pondérés en fonction des risques ² | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | 14.1 |
| Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques | 16.7 | 14.0 | 13.9 | 16.1 | 17.5 |
| Fonds propres/total des actifs | 5.7 | 4.3 | 2.9 | 4.3 | 7.1 |
| Composition et qualité des actifs | | | | | |
| Total des crédits/total des actifs | 56.5 | 55.5 | 49.1 | 46.8 | 47.0 |
| Concentration: crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres | 136.3 | 166.6 | 186.0 | 128.7 | 169.0 |
| Répartition sectorielle des crédits ³ | | | | | |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.1 |
| Industries extractives | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 1.8 | 1.5 |
| Industries manufacturières | 11.5 | 11.6 | 9.2 | 9.4 | 8.8 |
| Électricité, eau, gaz | 4.4 | 3.7 | 6.0 | 8.9 | 4.6 |
| Bâtiments, travaux publics | 18.0 | 22.7 | 21.4 | 13.1 | 13.5 |
| Commerce, restaurants, hôtels | 37.2 | 33.6 | 34.6 | 33.8 | 30.7 |
| Transports, entrepôts et communications | 12.0 | 11.2 | 10.6 | 14.1 | 17.6 |
| Assurances, immobilier, services aux entreprises | 3.5 | 2.9 | 2.5 | 3.6 | 3.0 |
| Services divers | 12.5 | 13.3 | 14.8 | 15.0 | 20.2 |
| Crédits en souffrance bruts/total des crédits | 15.6 | 16.8 | 16.2 | 19.3 | 17.8 |
| Provisions générales/crédits en souffrance bruts | 69.2 | 66.2 | 77.3 | 77.8 | 78.6 |
| Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits | 5.4 | 6.4 | 4.2 | 5.0 | 4.4 |
| Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres | 53.3 | 82.1 | 70.8 | 54.4 | 61.7 |
| Résultats et rentabilité⁴ | | | | | |
| Coût moyen des fonds empruntés | 3.1 | 2.8 | 3.1 | 3.3 | 3.0 |
| Taux d'intérêt moyen sur crédits | 9.9 | 7.8 | 7.8 | 8.2 | 7.8 |
| Marge d'intérêt moyenne ⁵ | 6.8 | 5.0 | 4.7 | 4.9 | 4.8 |
| Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA) | 0.7 | 0.6 | 2.6 | 1.1 | 0.8 |
| Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE) | 11.9 | 11.7 | 98.6 | 28.1 | 14.3 |
| Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net | 64.5 | 64.1 | 64.3 | 63.8 | 65.2 |
| Traitements et salaires/revenu bancaire net | 27.0 | 26.7 | 26.7 | 27.1 | 27.0 |
| Liquidité | | | | | |
| Actifs liquides/total des actifs | 26.3 | 24.8 | 17.6 | 19.5 | 17.1 |
| Actifs liquides/total des dépôts | 38.5 | 37.2 | 28.5 | 30.9 | 25.6 |
| Total des crédits/total des dépôts | 92.7 | 93.9 | 90.6 | 87.2 | 82.0 |
| Total des dépôts/total des passifs | 68.3 | 66.5 | 61.9 | 63.1 | 66.7 |
| Total des dépôts à vue/total des passifs ⁶ | 29.8 | 27.0 | 26.6 | 25.8 | 27.0 |
| Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs | 38.5 | 39.5 | 35.3 | 37.3 | 39.7 |
| Source: BCEAO. | | | | | |
| * Année de la première déclaration des données conformément aux dispositions de Bâle II/III et du Plan Comptable Bancaire révisé. Le ratio de FPE exclut les deux banques à fonds propres négatifs. | | | | | |
| 1/ Données brutes collectées auprès du système bancaire | | | | | |
| 2/ Donnée déclarée à partir de juin 2018. | | | | | |
| 3/ Crédits déclarés à la Centrale des risques | | | | | |
| 4/ Éléments du compte de résultat à périodicité semestrielle. | | | | | |
| 5/ Hors taxe sur les opérations bancaires | | | | | |
| 6/ Y compris comptes d'épargne | | | | | |

Tableau 6. Togo : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, septembre et décembre 2019
(en milliards de francs CFA)

| | 2019 | | | | | | Statut préliminaire | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------|--------|--------------|----------------------|--------|---------------------|-------------|
| | Fin septembre | | | Fin décembre | | | | |
| | Critères de réalisation | Ajusté | Réel | Statut | Objectifs indicatifs | Ajusté | | Estimation |
| Critères de réalisation | | | | | | | | |
| Solde budgétaire primaire intérieur (plancher) ¹ | -3.2 | -3.2 | 52.3 | Réalisé | 44.0 | 44.0 | 49.0 | Réalisé |
| Non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ² | 0.0 | | 0.0 | Réalisé | 0.0 | | 0.0 | Réalisé |
| Financement intérieur net (plafond) ^{3, 4} | 53.3 | 53.3 | 20.1 | Réalisé | 5.2 | 5.2 | -63.7 | Réalisé |
| Dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond) ^{2, 5} | 0.0 | | 0.0 | Réalisé | 0.0 | | 68.0 | Réalisé |
| Prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État (plafond) ² | 0.0 | | 0.0 | Réalisé | 0.0 | | 0.0 | Réalisé |
| Préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garanti par l'État (plafond) ² | 0.0 | | 0.0 | Réalisé | 0.0 | | 0.0 | Réalisé |
| Objectifs indicatifs | | | | | | | | |
| Recettes budgétaires globales (plancher) | 445.1 | | 457.4 | Réalisé | 635.9 | | 624.5 | Non réalisé |
| Total des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher) | 164.0 | | 143.8 | Non réalisé | 218.6 | | 222.4 | Réalisé |
| Accumulation nette d'arriérés intérieurs (plafond) ⁶ | 0.0 | | -131.8 | Réalisé | 0.0 | -73.2 | -141.6 | Réalisé |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| Solde budgétaire global primaire ¹ | -61.9 | | 20.7 | | -13.9 | | 49.0 | |
| Dettes extérieures nominales concessionnelles contractées ou garanties par l'État | 58.8 | | 31.7 | | 78.3 | | 98.9 | |
| Valeur actuelle nette des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées à la suite des opérations de gestion de la dette (maximum) | 260.3 | | 0.0 | | 260.3 | | 66.5 | |
| Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI. | | | | | | | | |
| ¹ Solde budgétaire excl. transaction avec la Caisse de sécurité sociale, CNSS. | | | | | | | | |
| ² Critère de réalisation continu et cumulé depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017. | | | | | | | | |
| ³ Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront ajustés à la hausse afin de compenser les écarts par rapport aux financements externes projetés, sous réserve d'un plafond de 10 milliards de FCFA. | | | | | | | | |
| ⁴ Financement en décembre 2019 hors opération de reprofilage de la dette. | | | | | | | | |
| ⁵ Emprunts non concessionnels en 2019 dans le cadre d'une opération de reprofilage de la dette autorisée par le programme. | | | | | | | | |
| ⁶ Calculée de manière cumulative à partir du début de 2019. L'objectif indicatif sera ajustée pour la moitié de l'écart par rapport au financement externe prévu du programme. | | | | | | | | |

Tableau 7. Togo : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2020–34¹

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|
| | Projections | | | | | | | | | | | | | | |
| Obligations du FMI sur la base crédit existant et prospectif | | | | | | | | | | | | | | | |
| en millions de DTS | | | | | | | | | | | | | | | |
| Principal | 5.2 | 1.8 | 2.5 | 12.6 | 20.1 | 39.9 | 49.5 | 47.0 | 37.0 | 29.4 | 9.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Charges et intérêts | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Total obligations sur base crédit existant et prospectif | | | | | | | | | | | | | | | |
| en millions de DTS | 5.2 | 1.8 | 2.5 | 12.6 | 20.1 | 39.9 | 49.5 | 47.0 | 37.0 | 29.4 | 9.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| en milliards de FCFA | 4.2 | 1.4 | 2.0 | 10.2 | 16.3 | 32.3 | 40.1 | 38.0 | 29.9 | 23.8 | 7.8 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| en pourcentage des recettes de l'Etat | 0.6 | 0.2 | 0.2 | 1.1 | 1.7 | 3.0 | 3.3 | 2.8 | 2.0 | 1.4 | 0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| en pourcentage des exportations de biens et services | 0.4 | 0.1 | 0.2 | 0.8 | 1.2 | 2.1 | 2.4 | 2.1 | 1.5 | 1.1 | 0.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| en pourcentage du service de la dette ² | 5.3 | 1.8 | 2.0 | 8.1 | 10.8 | 18.4 | 18.8 | 17.1 | 13.9 | 11.1 | 4.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| en pourcentage du PIB | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.6 | 0.7 | 0.6 | 0.4 | 0.3 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| en pourcentage de la quote-part | 3.5 | 1.2 | 1.7 | 8.6 | 13.7 | 27.2 | 33.7 | 32.0 | 25.2 | 20.0 | 6.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Encours crédit du FMI | | | | | | | | | | | | | | | |
| en millions de DTS | 249.4 | 247.7 | 245.1 | 232.6 | 212.4 | 172.6 | 123.0 | 76.0 | 39.1 | 9.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| en milliards de FCFA | 202.7 | 200.2 | 197.9 | 187.7 | 171.6 | 139.6 | 99.5 | 61.5 | 31.6 | 7.8 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| en pourcentage des recettes de l'Etat | 29.8 | 26.9 | 24.3 | 21.0 | 17.5 | 12.8 | 8.2 | 4.6 | 2.1 | 0.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| en pourcentage des exportations de biens et services | 20.7 | 18.8 | 17.1 | 14.9 | 12.4 | 9.3 | 6.1 | 3.4 | 1.6 | 0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| en pourcentage du service de la dette ² | 255.2 | 252.0 | 196.0 | 149.1 | 113.7 | 79.5 | 46.8 | 27.6 | 14.7 | 3.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| en pourcentage du PIB | 5.9 | 5.3 | 4.9 | 4.3 | 3.6 | 2.7 | 1.8 | 1.0 | 0.5 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| en pourcentage de la quote-part | 169.9 | 168.7 | 167.0 | 158.4 | 144.7 | 117.5 | 83.8 | 51.8 | 26.6 | 6.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS) | | | | | | | | | | | | | | | |
| Décaissements | 96.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Remboursements et rachats | 7.5 | 1.8 | 2.5 | 12.6 | 20.1 | 39.9 | 49.5 | 47.0 | 37.0 | 29.4 | 9.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal GDP (en milliards de FCFA) | 3,446 | 3,742 | 4,062 | 4,411 | 4,789 | 5,199 | 5,645 | 6,129 | 6,654 | 7,225 | 7,844 | 8,516 | 9,246 | 10,039 | 10,899 |
| Exportations de biens et services (en milliards de FCFA) | 979 | 1,063 | 1,156 | 1,262 | 1,380 | 1,509 | 1,642 | 1,788 | 1,947 | 2,120 | 2,299 | 2,502 | 2,712 | 2,952 | 3,199 |
| Recettes de l'Etat (en milliards de FCFA) | 680 | 745 | 814 | 895 | 980 | 1,094 | 1,210 | 1,339 | 1,483 | 1,645 | 1,823 | 2,022 | 2,233 | 2,422 | 2,627 |
| Service de la dette (en milliards de FCFA) ³ | 79 | 79 | 101 | 126 | 151 | 176 | 213 | 223 | 215 | 214 | 182 | 169 | 177 | 187 | 199 |
| FCFA/DTS (moyenne sur la période) | 813 | 808 | 807 | 807 | 808 | 809 | 809 | 809 | 809 | 809 | 809 | 809 | 809 | 809 | 809 |

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Incluant prolongation et augmentation proposées du niveau d'accès.² Le total du service de la dette inclut les remboursements et rachats auprès du FMI.³ Inclut les entreprises publiques.

Tableau 8. Togo : calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017–19

| Montant | Date de disponibilité | Conditions du décaissement ¹ |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part) | 5 mai 2017 | À la suite de l'approbation par le conseil d'administration d'un accord au titre de la FEC |
| 25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part) | 15 septembre 2017 | Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin juin 2017, et achèvement de la première revue de l'accord |
| 25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part) | 15 mars 2018 | Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin décembre 2017, et achèvement de la deuxième revue de l'accord |
| 25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part) | 15 septembre 2018 | Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin juin 2018, et achèvement de la troisième revue de l'accord |
| 25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part) | 15 mars 2019 | Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin décembre 2018, et achèvement de la quatrième revue de l'accord |
| 25,17 millions de DTS (17,1 % de la quote-part) | 15 septembre 2019 | Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin juin 2019, et achèvement de la cinquième revue de l'accord |
| 96.63 millions de DTC (25.14 + 71.49) (65.8% de la quote-part) | 15 décembre 2019 | Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour la fin septembre 2019, et achèvement de la sixième |
| 247.65 millions de DTS (176.16 + 71.49) (168.7 % de la quote-part) | Montant total prévu par l'accord | |
| Sources : autortés togolaises ; estimations des services du FMI. | | |
| ¹ Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de la facilité élargie de crédit. | | |

Tableau 9. Togo : repères structurels pour la sixième revue

| Mesures | Objectif | Échéance | État d'avancement |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Administration fiscale | | | |
| Officialiser la création du service de recouvrement des recettes et des créances et renforcer son rôle d'analyse des risques afin d'accroître le taux de recouvrement des arriérés d'impôt (de 66 % en 2017 à 70 % en 2019 pour le service des gros contribuables et de 48 % en 2017 à 60 % en 2019 pour le service des contribuables de taille moyenne). | Améliorer le recouvrement des recettes fiscales. | Fin octobre 2019 | Réalisé |
| i) Commencer à installer le matériel et les logiciels pour la mise en place de caisses enregistreuses ; ii) élaborer une stratégie de sélection des contrôles ponctuels fondés sur les risques et iii) désigner des coordonnateurs dans le service des gros contribuables et des contribuables de taille moyenne en vue de centraliser les résultats des contrôles ponctuels. | Réduire les déclarations de TVA sans paiement (montant zéro ou crédit) afin d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales. | Fin octobre 2019 | Réalisé |
| Rendre obligatoire le dépôt en ligne des déclarations et des pièces justificatives pour le dédouanement des importations pour les 30 importateurs ou déclarants les plus importants. | Améliorer la perception des droits de douane et les procédures aux frontières et réduire les risques de corruption. | Fin octobre 2019 | Réalisé |
| Gestion des dépenses | | | |
| Réviser et appliquer le programme pluriannuel d'investissement public. | Améliorer l'efficacité des investissements. | Fin octobre 2019 | Réalisé |
| En vue de la transition vers le budget-programme, élaborer un cadre normalisé d'indicateurs de réalisation pour définir les principes directeurs et former les parties prenantes au sein des ministères et des institutions. | Optimiser l'utilisation des ressources budgétaires. | Fin octobre 2019 | Réalisé |
| Secteur financier | | | |
| Clôturer l'envoi des dossiers préliminaires d'appel d'offres pour la privatisation des deux banques publiques. | Garantir la stabilité financière et éviter les risques qui pèsent sur le budget. | Fin décembre 2019 | Non réalisé |

Annexe I. Évaluation des progrès accomplis dans le cadre de l'accord au titre de la FEC 2017–20

Le Togo a procédé à un vaste rééquilibrage de ses finances publiques et a réduit sensiblement sa dette dans le cadre du programme appuyé par le FMI. Le pays a aussi accompli des progrès notables en matière d'administration des recettes et de gestion des finances publiques. Par ailleurs, le Togo figure parmi les pays où le climat des affaires s'est le plus amélioré ces dernières années. En revanche, les réformes dans le secteur financier ont pris du retard et la croissance économique reste inférieure aux anticipations initiales.

1. Le déficit budgétaire a diminué de 8,3 points de pourcentage du PIB au cours de la période du programme. Ce rééquilibrage des finances publiques est de très grande ampleur d'un point de vue international. Si le déficit budgétaire global a atteint 9,5 % du PIB en 2016, il a chuté à 1,2 % du PIB en 2019 selon les estimations (hors transaction avec la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)). Les dépenses ont été fortement réduites, notamment grâce à la fin progressive du préfinancement des investissements publics, pratique peu orthodoxe qui a provoqué une envolée de la dette publique avant le programme appuyé par le FMI. En conséquence, la dette publique est passée de 81 % du PIB fin 2016 à 70,9 % du PIB fin 2019, niveau proche de l'objectif au moment de l'approbation du programme (69 % du PIB), d'autant plus que le remboursement anticipé des prêts intérieurs en janvier 2020 (dans le cadre de l'opération de restructuration de la dette qui a été lancée en décembre 2019) devrait réduire le ratio d'endettement de près de 2 points de pourcentage du PIB supplémentaires. Hormis le prêt extérieur lié à l'opération de restructuration, les autorités se sont abstenues de contracter de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels.

2. L'administration des recettes a bien progressé pour ce qui est de l'amélioration du recouvrement des recettes et des services aux contribuables. Le manque à gagner, essentiellement à travers les exonérations d'impôts et de droits de douane, a été ramené de 4,3 % du PIB à 2,3 % du PIB en 2016–19. Les progrès ont été réalisés grâce à un programme d'audit post-dédouanement et à des contrôles plus stricts dans des secteurs stratégiques comme le phosphate, le mûchefer, le ciment et le fer. Le taux de recouvrement des arriérés d'impôt a progressé de 66 % à 71 % pour le service des gros contribuables et de 48 % à 72 % pour celui des contribuables de taille moyenne au cours de la même période. Une collaboration plus étroite a été recherchée entre les administrations des impôts et des douanes pour veiller à ce que les agents économiques respectent leurs obligations auprès des deux organismes de recouvrement. Le dédouanement est interdit pour les importateurs ayant des arriérés d'impôt non réglés. Les importateurs jugés inactifs par l'administration fiscale sont tenus d'effectuer un dépôt forfaitaire. Le dédouanement électronique gagne du terrain dans l'optique de réduire autant que possible toute intervention humaine et les possibilités de corruption mais aussi d'améliorer les services aux contribuables et de réduire le coût du civisme fiscal.

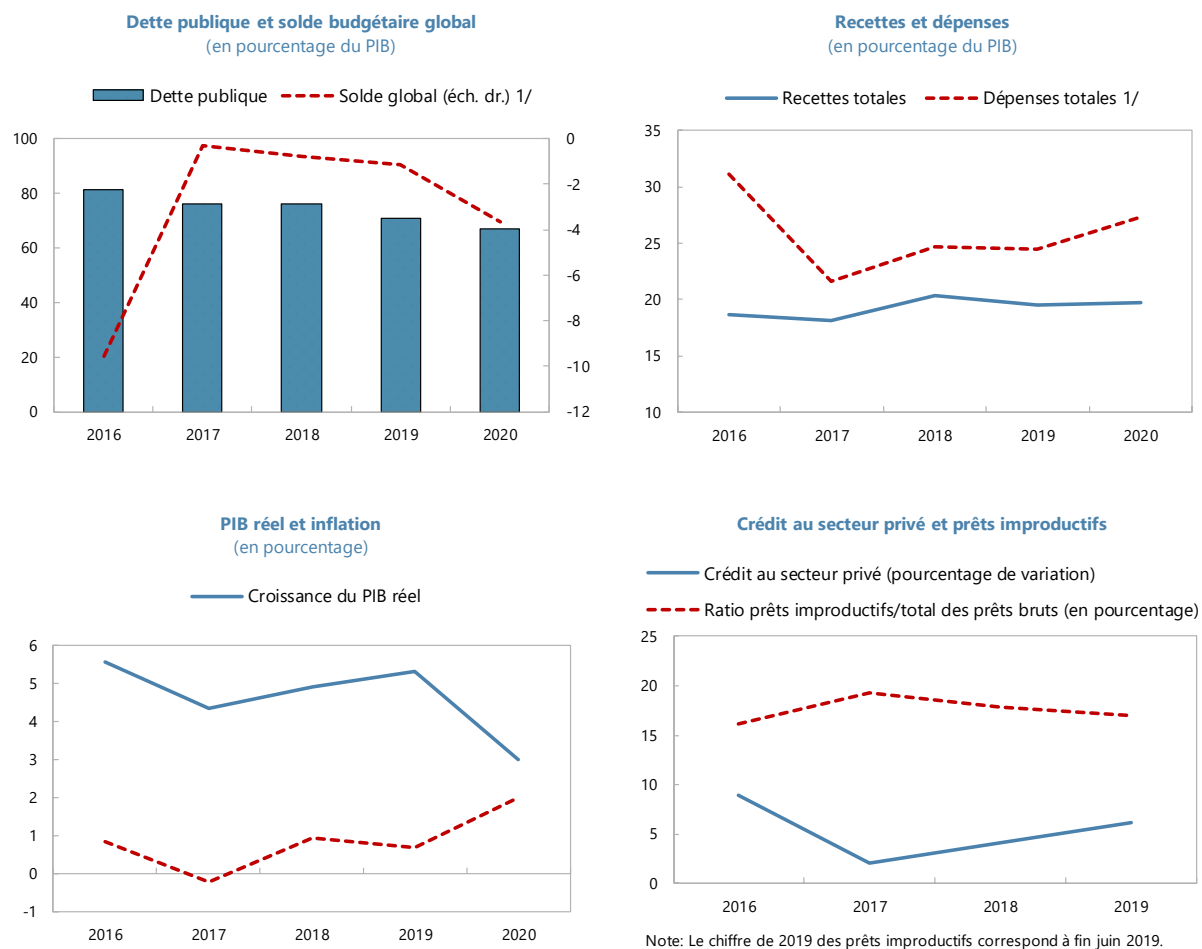
3. Des mesures audacieuses de gestion des finances publiques ont été appliquées. Après un audit indépendant et un plan de remboursement musclé, le stock d'arriérés de paiement de l'État a été considérablement réduit. Comme les autorités ont élaboré et coordonné des plans mensuels

d'engagements, de passation de marchés et de trésorerie, aucun nouvel arriéré n'est venu s'ajouter en 2019. Un manuel a été préparé pour effectuer une analyse coûts-avantages des projets d'investissement public ; seuls les projets qui ont été sélectionnés et privilégiés par le biais de cette analyse peuvent être intégrés dans le programme d'investissement public et dans le budget. Les comptes de plusieurs administrations publiques dans des banques commerciales ont été transférés vers le compte unique du Trésor afin d'améliorer la gestion de trésorerie, de réduire les ressources inemployées et de minimiser les coûts d'emprunt. La gestion de la dette a été centralisée dans une nouvelle direction. Un nouveau manuel de procédures commence à être utilisé et la stratégie d'endettement à moyen terme est actualisée régulièrement. Les préparatifs du budget-programme sont en cours.

4. Le climat des affaires s'est nettement amélioré mais la croissance économique reste inférieure aux projections initiales du programme. Le score global du Togo selon les indicateurs Doing Business de la Banque mondiale s'est amélioré, passant de 48,9 dans le rapport Doing Business de 2018 à 62,3 dans celui de 2020. Le Togo compte ainsi parmi les dix pays ayant le plus progressé dans le rapport 2020 et est le pays d'Afrique subsaharienne le plus réformateur. L'un des deux nouveaux tribunaux de commerce (pour Lomé) a débuté ses activités. S'agissant de la gouvernance, la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA) est devenue opérationnelle en 2018 et trois nouvelles lois sont en préparation : une loi fixant les conditions pour la déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires ; une loi-cadre sur la lutte contre la corruption ; et un code de déontologie pour les fonctionnaires. Cependant, la croissance économique s'est établie à 4,9 % en moyenne en 2017–19, contre un objectif de 5,2 % dans le programme. La croissance plus faible que prévu s'explique avant tout par l'incertitude découlant des tensions sociopolitiques prolongées de 2017–18.

5. Les réformes dans le secteur financier ont été reportées et demeurent inachevées. Deux banques publiques ont présenté des carences pendant une longue période. Le programme initial prévoyait une fusion de ces deux banques, une refonte de leur gouvernance et une recapitalisation par l'État. Alors même que des mesures allant dans le sens de ce projet avaient été prises, les autorités ont décidé de changer de stratégie et ont opté pour une privatisation des banques dans le but de minimiser les coûts budgétaires, de désengager l'État des activités du secteur bancaire et de donner au secteur privé la possibilité de jouer pleinement son rôle. Le processus n'est pas encore achevé et les lacunes des deux banques publiques subsistent.

Annexe I. Graphique 1. Togo : indicateurs du programme, 2016–20



Sources : autorités togolaises ; estimations des services du FMI.
1/ Excl. transaction avec la Caisse de sécurité sociale, CNSS.

Annexe II. Conséquences de la pandémie de COVID-19

Les faits :

1. La maladie du COVID-19 est la dernière d'une série de maladies qui se sont transmises de l'animal à l'homme, avec une propagation rapide et de graves flambées sur tous les continents. Le 11 mars, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le COVID-19 de pandémie, si bien que la priorité à l'échelle mondiale est devenue l'atténuation et non plus l'endigement. Le premier cas a été enregistré au Togo le 6 mars 2020. Pour l'heure, une vingtaine de cas ont été recensés.

Conséquences potentielles au Togo :

2. Le Togo est vulnérable en cas de pandémie, surtout en raison de son statut de plateforme logistique régionale, de ses liens commerciaux étroits avec la Chine et de son état de préparation insuffisant. Une contagion locale fragilisera l'activité économique du point de vue de l'offre et de la demande. Concernant l'offre, les activités dans les secteurs des services, essentiellement aéroportuaires, portuaires et touristiques, seront les plus touchées. Lomé est le siège d'une importante compagnie aérienne panafricaine ; le trafic à l'aéroport de Lomé diminuera probablement à la suite des interdictions de voyager dans toute la région et sur tous les continents. Le port de Lomé est aussi un important lieu de transit pour les marchandises à destination des pays enclavés voisins ; la réduction des flux commerciaux à travers le monde freinera l'activité portuaire. Le secteur de la distribution sera aussi pénalisé puisque la Chine est la principale source des importations du Togo, avec environ un quart du total des importations. Les bouleversements actuels en Chine nuiront à la capacité des importateurs togolais à approvisionner les marchés locaux. S'agissant de la demande, la perte de revenu qui en résulte et le climat des affaires incertain pèseront sur le secteur privé en provoquant une baisse de la consommation et de l'investissement. Plus globalement, le COVID-19 pourrait désorganiser encore davantage l'activité économique à travers les effets de confiance, les mesures d'endigement, les perturbations des approvisionnements et les changements de comportement (la distanciation sociale par exemple). Dans le secteur de la santé, d'après l'indice de sécurité sanitaire mondiale (Global Health Security Index), le Togo figure parmi les pays qui sont les moins préparés à des épidémies comme le COVID-19. La pandémie creuserait le déficit budgétaire et détériorerait la balance des paiements.

Plan d'action des autorités et besoin de financement

3. Les autorités togolaises ont mis sur pied un comité et élaboré un plan d'action pour lutter contre le COVID-19. L'objectif premier de ce plan est de réorganiser le système de santé et d'endiguer/atténuer la propagation du virus. À ce stade, le coût direct de ce plan est estimé à 21 milliards de francs CFA (environ 35 millions de dollars ou 0,6 % du PIB) (voir le tableau ci-dessous). En incluant d'autres coûts, par exemple ceux du renforcement de la résilience du système de santé et des effets négatifs sur l'activité économique, les autorités estiment le besoin de financement global à environ 70 milliards de francs CFA (quelque 130 millions de dollars ou 2 % du PIB). Les autorités s'entretiennent avec les partenaires au développement pour qu'ils prennent en charge certains éléments de ce plan. Pour le moment, elles ont obtenu des financements d'environ 7 milliards de francs CFA. Pour faire face aux besoins de dépenses supplémentaires, la projection de

déficit budgétaire global pour 2020 a été revue à la hausse de 1,7 point de pourcentage du PIB, de 1,9 % à 3,6 % du PIB. La pandémie de COVID-19 fragilise aussi le solde extérieur du Togo. Si le recul de la demande intérieure et la baisse des cours du pétrole réduiront les importations, l'augmentation des achats liés à la santé devrait accroître les importations dans des proportions plus importantes. En outre, le fléchissement de la croissance et de la demande extérieure des partenaires commerciaux pèsera sur les exportations, les investissements directs étrangers (IDE) et les flux d'investissements de portefeuille par rapport au scénario de référence. Le surcroît de besoin de financement de la balance des paiements est estimé à environ 58 milliards de francs CFA (ou 1,7 % du PIB). En conséquence, l'accès aux ressources du FMI dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pourrait être augmenté de ce montant, qui correspond à environ 48,7 % de la quote-part du Togo.

| Annexe II. Tableau 1. Togo : mesures liées au COVID-19 | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| (en milliards de francs CFA) | |
| Mesures | Coût estimé |
| Surveillance | 0,13 |
| Laboratoires | 0,99 |
| Points d'entrée | 0,37 |
| Communication | 0,23 |
| Prise en charge | 2,63 |
| Prévention et lutte contre les infections | 0,14 |
| Coordination | 0,13 |
| Rénovation des hôpitaux dans les principales villes pour renforcer la résilience aux maladies pandémiques et chroniques | 16,06 |
| Total | 20,69 |

Annexe III. Matrice d'Évaluation des Risques¹

| Nature/Origine du risque | Probabilité relative | Impact attendu en cas de concrétisation | Mesures pour atténuer les risques |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Risques extérieurs | | | |
| Pandémie de COVID-19 plus grave | Élevée (CT) | Élevée <ul style="list-style-type: none"> Provoque des perturbations généralisées et prolongées de l'activité économique directement, à travers les retombées sur le commerce mondial et la chaîne d'approvisionnement, et via les effets de confiance sur les marchés financiers et l'investissement. | <ul style="list-style-type: none"> Réaffecter les dépenses budgétaires au secteur de la santé et faire appel à de nouveaux financements extérieurs concessionnels. |
| Montée du protectionnisme et recul du multilatéralisme | Élevée (CT, MT) | Élevée <ul style="list-style-type: none"> Un essoufflement de la collaboration à l'échelle mondiale et de l'intégration régionale pourrait limiter l'aide internationale, l'IDE, les flux commerciaux et la croissance. | <ul style="list-style-type: none"> Assurer une gestion budgétaire prudente pour maîtriser le besoin de financement ; renforcer la coordination et le commerce à l'échelle régionale. |
| Forte hausse des primes de risque | Élevée (CT) | Élevée <ul style="list-style-type: none"> Les autorités pourraient peiner à obtenir l'intégralité du financement. Une hausse des taux provoquerait une augmentation du coût du service de la dette et pèserait sur le budget. | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la confiance des investisseurs en mettant en œuvre une stratégie de rééquilibrage budgétaire crédible à moyen terme. |
| | Moyenne (MT) | | |
| Croissance mondiale plus faible que prévu | Élevée (CT, MT) | Élevée <ul style="list-style-type: none"> Les exportations et la croissance seraient pénalisées, notamment en raison de l'impact sur le Ghana et le Nigéria (principaux partenaires commerciaux). La diversification des exportations du Togo par produit et par destination atténuerait ces effets. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des réformes structurelles de nature à rehausser la compétitivité et diversifier davantage les marchés d'exportation. |
| Risques régionaux et intérieurs | | | |
| Montée en puissance de l'insécurité dans la région | Élevée (CT, MT) | Élevée <ul style="list-style-type: none"> Recul des investissements privés (intérieurs et extérieurs) et de l'activité touristique ; ralentissement de la croissance de certains partenaires commerciaux ; hausse des dépenses budgétaires liées à la sécurité ; risque de diminution des financements provenant du marché régional. | <ul style="list-style-type: none"> Assurer une gestion budgétaire prudente pour maîtriser le besoin de financement. |
| Tensions sociopolitiques | Moyenne (CT, MT) | Moyenne <ul style="list-style-type: none"> L'activité économique et la croissance ralentiraient ; les tensions sur les dépenses pourraient s'accroître pour répondre aux demandes sociales ; l'appui aux réformes structurelles pourrait diminuer. | <ul style="list-style-type: none"> Accélérer l'application des mesures en faveur d'une croissance inclusive ; informer les principales parties prenantes des réformes structurelles et s'entretenir avec elles à ce sujet. |
| Fragilité persistante des banques publiques | Moyenne | Moyenne <ul style="list-style-type: none"> La situation des deux banques publiques menacerait la stabilité financière et pèserait sur le budget. | <ul style="list-style-type: none"> Accélérer la privatisation des banques publiques et accélérer les réformes remplissant les critères de compétence. |
| Échec du rééquilibrage budgétaire et des réformes | Moyenne (CT) | Moyenne <ul style="list-style-type: none"> Divers groupes d'intérêts pourraient exercer des pressions pour poursuivre de grands travaux publics et retarder des réformes structurelles, par exemple l'ouverture de secteurs stratégiques aux investissements privés. | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le rééquilibrage des finances publiques et accélérer les réformes structurelles. Mettre en place des programmes sociaux pour faire face aux éventuels effets négatifs sur les catégories de population les plus vulnérables. |

¹La matrice d'évaluation des risques met en évidence des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus susceptible de se concrétiser selon les services du FMI). La probabilité relative correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (par « faible », on entend une probabilité inférieure à 10 %, par « moyenne » une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et par « élevée » une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La matrice d'évaluation des risques illustre les vues des services du FMI sur l'origine des risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent agir les uns sur les autres et se concrétiser en même temps. Les expressions « à court terme » (CT) et « à moyen terme » (MT) indiquent que le risque pourrait se concrétiser dans un délai de respectivement 1 an et 3 ans.

Annexe IV. Stratégie de développement des capacités

1. La stratégie de développement des capacités est en phase avec les objectifs des autorités. Les priorités de l'action publique, définies au début de l'accord au titre de la FEC en 2017, sont de réduire sensiblement le déficit budgétaire global afin de garantir la viabilité de la dette et extérieure à long terme ; de recentrer les politiques sur une croissance durable et inclusive en ciblant les dépenses sociales et infrastructurelles ; et de remédier aux carences du secteur financier, surtout dans les deux banques publiques. L'actuelle stratégie de développement des capacités accorde la priorité aux mesures qui visent à i) améliorer les recettes budgétaires, et en particulier les recettes intérieures, qui sont plus faibles que prévu au début de l'accord au titre de la FEC en 2017 ; ii) renforcer la préparation du budget, notamment pour améliorer l'efficacité et préserver l'espace budgétaire pour les dépenses sociales et les investissements publics ; iii) renforcer les capacités de la nouvelle direction de la Dette publique et élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme conforme aux meilleures pratiques internationales et iv) améliorer l'établissement et la diffusion des statistiques économiques. Le renforcement des capacités dans l'administration des douanes favorisera la production de recettes et aidera le Togo à conserver son statut de plateforme régionale de transport efficace et compétitive. Si l'actuelle stratégie de développement des capacités s'inscrit pour l'essentiel dans le prolongement de la précédente stratégie, les besoins d'assistance technique du secteur financier seront couverts par le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) 2020 de l'UEMOA.

Principales priorités générales du développement des capacités pour l'avenir

| Priorités | Objectifs |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonctions essentielles de l'administration fiscale | Accroître les recettes intérieures, notamment en rationalisant les dépenses fiscales et en lançant les activités du service chargé de la politique fiscale ; élaborer et mettre en œuvre une stratégie après l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale ; récolter tous les fruits de la fusion des directions générales des impôts et des douanes. |
| Fonctions essentielles de l'administration des douanes | Faciliter le commerce transfrontalier, y compris en automatisant les procédures de dédouanement afin de réduire les risques de corruption ; sélection fondée sur les risques des marchandises pour améliorer l'efficacité des contrôles et la fiabilité des déclarations ; recoupements avec les bases de données internationales afin d'empêcher la sous-évaluation en douane. |
| Préparation du budget | Accélérer l'application des recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) ; améliorer l'efficacité des investissements publics, y compris en révisant et en appliquant le programme pluriannuel d'investissement public ; préparer le budget 2021 directement dans le format par programme. |

| | |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gestion de la dette | Affiner encore la stratégie de gestion de la dette à moyen terme, y compris au moyen d'orientations plus précises pour l'évolution optimale de certains indicateurs (taux d'intérêt, refinancement, risques de change, etc.), et former le personnel de la nouvelle direction de la Dette publique. |
| Statistiques | Continuer à améliorer et à publier les principales statistiques (SGDD-a) ; poursuivre le rebasage du PIB. |

Principaux risques et atténuation

2. L'application des recommandations d'assistance technique a été quelque peu inégale pour le moment, essentiellement en raison de l'insuffisance des capacités et du manque de ressources. Pour atténuer ces risques, les services du FMI examineront l'importance et l'échelonnement de l'assistance technique avec les homologues techniques et les responsables politiques. La présence de conseillers résidents dans les principaux domaines serait indispensable pour remédier à l'insuffisance des capacités. La sensibilisation des partenaires au développement du Togo pourrait permettre d'augmenter le financement disponible pour l'assistance technique, y compris pour des conseillers résidents à long terme. Les autorités ont demandé un conseiller résident en gestion de la dette.

Vues des autorités

3. Les autorités souscrivent aux grands axes de la stratégie de développement des capacités. Elles jugent le développement des capacités conforme à leur programme de réformes. Le FMI, par ses activités de développement des capacités, a contribué à l'élaboration de ce programme et à sa mise en œuvre en proposant des mesures concrètes et en appuyant son lancement. Les recommandations pourraient être mieux appliquées et assimilées grâce à une formation et à une sensibilisation plus poussée.

Appendice I. Lettre d'Intention

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Cabinet du ministre

N°...../MEF/CAB

RÉPUBLIQUE DU TOGO
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 25 mars 2020

À l'attention de

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement sollicite l'achèvement de la sixième et dernière revue dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Togo et demande une augmentation de l'accès pour faire face aux répercussions du COVID-19. La mise en œuvre du programme a été satisfaisante. Nous avons respecté tous les critères de réalisation continus et quantitatifs à fin septembre 2019, de même que les cinq repères structurels (RS) budgétaires. Nous avons atteint sept objectifs indicatifs sur neuf à fin décembre 2019. Malgré les retards dans les réformes du secteur financier, nous maintenons notre engagement de mener à bonne fin le processus de privatisation des deux banques publiques. Le gouvernement reste déterminé à continuer de s'attaquer au niveau élevé de la dette publique et à accroître les recettes permanentes tout en augmentant les dépenses de santé pour faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 en cours. En outre, nous continuerons de centrer nos politiques sur une croissance durable et inclusive, y compris la protection des dépenses sociales en dépit de l'assainissement budgétaire.

2. Nous restons déterminés à faire avancer résolument le programme de réformes structurelles. À la suite de la récente évaluation de TADAT, nous poursuivrons les mesures visant à améliorer encore la perception des recettes, à moderniser les procédures douanières essentielles et à réduire les risques à la corruption. Nous continuerons d'élargir l'assiette fiscale, d'encourager le consentement volontaire au paiement de l'impôt et d'améliorer les services aux contribuables. Fort des progrès réalisés ces

dernières années, nous entamerons la prochaine phase des réformes de la gestion des finances publiques. La phase d'essai du budget-programme se déroulera en 2020, parallèlement au budget de moyens. Nous assurerons le suivi des recommandations des évaluations de la gestion des investissements publics (« PIMA ») de 2016 et 2019.

3. Nous poursuivons nos efforts pour rétablir la stabilité financière en finalisant la privatisation des deux banques publiques dès que les conditions financières internationales deviendront favorables. L'avis de préqualification pour l'appel d'offres de privatisation des deux banques publiques a été publié dans les médias internationaux. Nous avons reçu des offres de préqualification et nous sommes en train d'autoriser aux candidats présélectionnés d'accéder aux salles de données des deux banques pour leur permettre de préparer des offres. Nous nous engageons à mener à bien cette privatisation pour garantir la stabilité financière, minimiser les coûts pour le budget de l'État et permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle. Entre-temps, nous surveillerons de près les indicateurs de liquidité de ces banques ainsi que les développements d'ensemble du secteur financier et prendrons les mesures correctives nécessaires.

4. Sur la base de nos acquis, nous continuerons à mettre en œuvre plusieurs réformes structurelles pour améliorer l'environnement des affaires, attirer les investissements et soutenir la croissance. Nous accélérerons la mise en œuvre des réformes contenues dans le Plan national de développement (PND) et le Pacte avec l'Afrique (CwA) pour soutenir l'investissement privé et promouvoir une croissance inclusive. Nous continuerons nos efforts pour éliminer les obstacles au développement du secteur privé. Nous accélérerons les réformes institutionnelles pour renforcer la gouvernance et réduire les vulnérabilités à la corruption.

5. Nous poursuivons une politique d'emprunt prudente pour préserver la viabilité de la dette. Nous avons procédé à une opération de reprofilage de la dette dans le but de réduire la valeur actuelle du stock de dette publique et d'atténuer le risque de roulement tout en préservant la notation du risque de dette extérieure, conformément au programme appuyé par la FEC. Nous reconnaissons les risques inhérents à cette opération et prendrons les mesures de sauvegarde nécessaires. Nous ne poursuivons l'opération de reprofilage de la dette que si celle-ci conduit à une réduction de la valeur actuelle nette de la dette publique totale et n'aggrave pas la côte de risque de la dette extérieure. Parallèlement, nous renforçons notre capacité de gestion de la dette.

6. Nous demandons une augmentation de l'accès de 48.7% de notre quota (71.67 millions de DTS) dans le cadre de l'accord au titre de la FEC actuel pour répondre au besoin de financement urgent découlant de nos efforts et de nos plans pour endiguer la propagation du COVID-19 et atténuer son impact économique au Togo, comme indiqué dans la lettre ci-jointe. Nous sommes également en discussion avec d'autres partenaires pour un appui financier potentiel qui pourrait aboutir à un décaissement immédiat d'environ FCFA4 milliard.

7. Nous sommes convaincus que les mesures présentées dans le MPEF ci-joint nous permettront d'atteindre les objectifs de notre programme. Cependant, nous prendrons toutes les mesures complémentaires qui s'imposeraient à cet effet. Nous consulterons le FMI en ce qui

concerne l'adoption de ces mesures, ainsi qu'avant de réviser les mesures énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI régissant ces consultations. Nous fournirons au FMI les informations qu'il pourrait demander en ce qui concerne les progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre politique économique et financière. Nous autorisons la publication du rapport des services du FMI pour la sixième revue de l'accord au titre de la FEC, de la présente lettre d'intention, ainsi que du mémorandum de politiques économiques et financières, et du protocole d'accord technique ci-joints.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice générale, l'expression de ma haute considération.

/s/

Sani Yaya

Ministre de l'Économie et des finance

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières

- 1. Le présent Mémoire expose notre programme économique pour le reste de la période de mise en œuvre de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et fournit des indications concernant nos politiques par la suite.** Notre programme, qui est fondé sur le Plan national de développement et soutenu par le FMI, met l'accent sur : i) la réduction du déficit budgétaire afin de maintenir la viabilité de la dette à long terme et la viabilité extérieure ; ii) le soutien en faveur d'une croissance durable et inclusive ; et, iii) la résolution des faiblesses actuelles dans le secteur financier, notamment dans les deux banques publiques.
- 2. Nous avons réalisé des progrès importants depuis le démarrage du programme soutenu par la FEC.** L'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) a permis de corriger d'importants déséquilibres macroéconomiques grâce à un important assainissement budgétaire. Cet effort soutenu s'est traduit par un assainissement budgétaire global de 8,3 points de pourcentage du PIB (d'un déficit de 9,5 pourcent en 2016 à 1.2 pourcent en 2019, excluant la transaction avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)). La dette publique est fermement orientée à la baisse. La position extérieure est globalement conforme aux fondamentaux et les paramètres de politique sont convenables ; certes, le compte des opérations courantes s'est probablement détérioré en 2019, mais il devrait s'améliorer progressivement à moyen terme, grâce à l'augmentation des exportations, qui compensera progressivement l'effet des niveaux élevés d'importation liés à la mise en œuvre du Plan national de développement 2018-2022. Les réformes structurelles des administrations fiscale et douanière, de la gestion des finances publiques et des investissements et du climat des affaires ont bien progressé. Il subsiste des difficultés liées aux réformes du secteur financier, en particulier dans les deux banques publiques.
- 3. Les mesures énoncées dans ce mémoire de la dernière revue du programme visent à préserver les acquis durablement obtenus dans le cadre du programme soutenu par la FEC tout en faisant face aux implications de la pandémie de Covid-19.** Notre politique budgétaire visera à poursuivre l'assainissement budgétaire afin de réduire les vulnérabilités liées à la dette, tout en augmentant les dépenses de santé pour lutter contre le Covid-19 et en préservant les dépenses sociales. Au titre des politiques budgétaires structurelles, nous mettrons en œuvre les mesures recommandées par le récent Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT) et l'Évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) pour renforcer l'administration fiscale et douanière et les processus d'investissement public. Nous poursuivons la mise en place du dispositif du budget-programme. Dans le secteur financier, nous nous engageons à finaliser dès que possible la privatisation des deux banques publiques en vue de rétablir leur viabilité financière, préserver la stabilité du système financier et réduire au minimum les risques pour le budget de l'Etat. Les progrès significatifs réalisés dans l'amélioration de l'environnement des affaires seront poursuivis en vue d'accroître le dynamisme du secteur privé et favoriser une croissance économique plus forte et inclusive tirée par le secteur privé.

I. ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

4. La reprise économique est bien engagée, favorisée par une accélération de la croissance tirée par la demande intérieure, même si l'on observe des signes de faiblesse dans les secteurs tournés vers l'exportation en 2019 et les impacts de COVID-19 en 2020. Après une forte décélération en 2017 en raison des tensions socio-politiques, l'activité économique a repris en 2018-2019. Les activités dans le secteur du bâtiment et de la construction se sont accélérées, comme en témoigne l'augmentation de la production de ciment. La croissance continue au niveau du trafic au port et à l'aéroport ainsi que la consommation d'électricité a dépassé le niveau des années précédentes. Le crédit au secteur privé a augmenté de 4,1 pourcent en glissement annuel en décembre 2019. Toutefois, la production de café et l'extraction de phosphate ont probablement été inférieures à celle de 2018. La balance commerciale s'est probablement détériorée en 2019, en raison d'un moindre dynamisme dans certains secteurs d'exportation et des niveaux d'importations soutenus, mais elle devrait se redresser à moyen terme. L'inflation globale a baissé à -0,3 pourcent (en glissement annuel) en décembre principalement en raison de la baisse des prix des produits alimentaires, due à une offre abondante de produits agricoles, ainsi qu'une baisse des coûts de communication.

5. Les efforts d'assainissement budgétaire se sont poursuivis à fin septembre et décembre 2019. Le déficit budgétaire global est estimé à 1,7 pourcent du PIB à fin septembre 2019 et à 1.2 pour cent du PIB à fin décembre 2019 (hors transaction avec la CNSS). Le Togo respecte depuis trois années consécutives - au cours de la période du programme soutenu par la FEC - le critère de convergence de l'UEMOA sur le solde budgétaire. À fin décembre 2019, le recouvrement des recettes fiscales s'est amélioré par rapport à 2018 mais était inférieur à l'objectif ambitieux, principalement en raison d'un recouvrement des impôts moins élevé que prévu. Les dépenses globales ont été inférieures aux prévisions; les dépenses courantes ont été réduites par rapport à celles de 2018 suite au commencement de la mise en œuvre des mesures identifiées lors de la revue des dépenses publiques effectuées récemment. Les dépenses en capital (hors transaction avec la Caisse de Sécurité sociale) ont augmenté. Le taux de souscription des obligations d'Etat sur le marché régional est resté favorable à un taux moyen de 224 pourcent en 2019.

6. La croissance devrait se situer autour de 5,5 pourcent à moyen terme, mais a récemment été assombrie par l'incertitude créée par la pandémie de Covid-19. Selon nos prévisions, la dynamique de croissance se poursuivra au-delà de 2020, à condition que l'impact de la pandémie de Covid-19 se dissipe. La récente modernisation des infrastructures publiques et les améliorations notables de l'environnement des affaires stimuleront la productivité, soutiendront l'investissement et le développement du secteur privé. L'inflation devrait osciller autour de 2 pourcent à moyen terme et le déficit budgétaire demeurera dans les limites du critère de convergence de l'UEMOA. Le déficit de la balance des opérations courantes extérieures devrait se situer autour de 4 pourcent du PIB à moyen terme, avec une reprise des exportations et importations à la suite de l'épidémie de Coronavirus, et la hausse graduelle des exportations

compensant lentement les importations demeurantes soutenues du fait du PND. Alors que le risque global de surendettement demeure élevé, les indicateurs d'endettement s'améliorent et le risque de surendettement extérieur demeure modéré.¹ Nous reconnaissons que notre programme économique est confronté à des risques intérieurs et extérieurs.

II. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

7. Nous avons respecté tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) continus et à fin septembre 2019, ainsi que la cible indicative (CI) sur le total des recettes fiscales. En septembre 2019, nous avons réalisé un excédent budgétaire primaire intérieur de 1,2 pourcent du PIB, dépassant le niveau plancher programmé de 1,7 point de pourcentage du PIB. Nous avons également réussi à maintenir le financement intérieur net en-dessous du plafond. Par ailleurs, nous n'avons délivré aucune garantie à des fournisseurs ou entrepreneurs nationaux et n'avons préfinancé aucun investissement public. En outre, nous avons atteint la cible indicative en matière de recettes intérieures et n'avons accumulé aucun arriéré intérieur. Néanmoins, nous avons manqué encore une fois la cible indicative relative aux dépenses sociales de 0,6 pourcent du PIB. A fin décembre 2019, nous avons rempli huit des neuf CIs, y compris le solde budgétaire primaire intérieur, le financement intérieur net et les dépenses sociales. L'objectif ambitieux de recettes pour 2019 n'a pas été atteint, même si la collecte des recettes s'est améliorée par rapport à 2018. Nous n'avons pas non plus accumulé d'arriérés extérieurs et n'avons ni contracté ni garanti de dette extérieure non concessionnelle au-delà de la hausse liée à l'opération de reprofilage de la dette

8. Nous avons respecté les cinq repères structurels (RS) en matière de réformes budgétaires à fin octobre qui couvrent le domaine de l'administration fiscale, le passage au budget-programme et le programme d'investissement public. Pour accroître le taux de recouvrement des arriérés d'impôts, nous avons créé l'Unité de recouvrement des recettes et créances fiscales et renforcé sa mission d'analyse des risques. Grâce à ces mesures, le taux de recouvrement des arriérés d'impôts est passé de 66 pourcent en 2017 à 71 pourcent à fin septembre 2019 pour l'unité des contribuables de grande taille et de 48 pourcent en 2017 à 72 pourcent à fin septembre 2019 pour l'unité des contribuables de taille moyenne. À fin novembre 2019, 25 milliards de FCFA (0,8 pourcent du PIB) d'arriérés d'impôts a été recouvré. Nous avons pris des mesures pour réduire le nombre de déclarations de TVA sans paiement, notamment en déployant du matériel et des logiciels pour l'installation des 31 premières caisses enregistreuses, en formulant une stratégie de sélection des vérifications ponctuelles fondées sur le risque et en désignant des points focaux au sein de l'unité des contribuables de grande et moyenne tailles pour centraliser les résultats des vérifications ponctuelles. Afin d'améliorer la perception des droits de douane et les procédures aux frontières, nous avons rendu obligatoire la soumission en ligne des déclarations et des documents justificatifs pour le dédouanement des importations pour les 30 plus gros importateurs ou déclarants. En vue de la préparation au passage au budget-programme, nous avons élaboré un

¹ Le terme "surendettement" se réfère à une terminologie utilisée par FMI et de la Banque mondiale dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette.

cadre normalisé d'indicateurs de performance pour définir les principes directeurs et former les parties prenantes des ministères et institutions. D'importantes mesures ont été prises pour réviser et faire appliquer le programme pluriannuel d'investissement public (PIP) en 2019. Un comité interministériel du PIP est fonctionnel. Le PIP révisé pour 2020-2022 est intégré dans le calendrier d'élaboration du budget. Nous avons réalisé le repère structurel sur la cohérence du programme pluriannuel d'investissement public avec les enveloppes réalistes du cadre budgétaire à moyen terme 2020-2022. Les efforts de mise en cohérence des enveloppes du cadrage budgétaire à moyen terme 2020-2022 sont réalisés pour le PIP 2020-2022. Ces efforts se poursuivront pour les prochains PIP. Nous continuons de travailler avec les experts d'assistance technique pour mieux garantir la crédibilité et l'efficacité du PIP et accélérer la mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA).

9. Dans le secteur financier, les réformes visant à résoudre les difficultés au niveau des deux banques publiques ont pris du retard mais nous sommes déterminés à finaliser leur privatisation. Le processus d'appel d'offres a été lancé en septembre 2019. Une annonce de préqualification internationale a été publiée dans des médias financiers. Nous avons reçu des offres de préqualification en Décembre 2019. Après les élections présidentielles de Février 2020, l'accord de confidentialité a été envoyé aux candidats présélectionnés en Mars 2020 pour leur autoriser à avoir un accès sécurisé aux salles de données des deux banques et des réunions avec leur direction. Le lancement de l'appel d'offre final et la soumission d'offres finales/fermes par les soumissionnaires retenus sont prévus dans les mois à venir dès que le contexte devienne favorable.

III. POLITIQUES ÉCONOMIQUES

A. Politique budgétaire

10. Nous avons poursuivi nos efforts d'assainissement des finances publiques en 2019 en appliquant rigoureusement les mesures de recouvrement de recettes et en maîtrisant les dépenses de fonctionnement afin de demeurer dans la limite des objectifs du programme. L'exécution budgétaire en Septembre et Décembre 2019 était conforme aux objectifs du programme. Selon les données préliminaires, le déficit budgétaire global à fin Décembre 2019 s'élevait à 1.2 pourcent du PIB (en excluant la transaction avec CNSS), qui représente une meilleure performance relative au plafond de déficit de 2.9 pourcent du PIB. Les mesures relatives aux recettes adoptées récemment (recouvrement de l'impôt foncier fondé sur le recensement cadastral, cautions d'importation, vérifications croisées par l'administration fiscale et l'administration douanière et contrôles plus rigoureux des évaluations en douane) et le recouvrement des arriérés d'impôt ont commencé à renforcer les recettes au cours du deuxième semestre de 2019. Bien que l'objectif de recettes à fin Décembre 2019 n'ait pas pu être atteint, le niveau de recettes était supérieur à celui de 2018. Les recettes non-fiscales ont diminué dû à une recette extraordinaire et temporaire perçue en 2018. Nous avons réduit les dépenses courantes par rapport à son niveau en 2018 suite au début de mise en œuvre des mesures proposées dans le cadre de l'examen des dépenses achevé récemment. Parmi ces mesures, la priorité est accordée à celles qui permettront de réaliser les économies les

plus importantes à court terme, à savoir la réduction des prix de référence pour la plupart des marchés publics ; la négociation et la gestion centralisées des contrats de location d'immeubles et des achats centralisés de billets d'avion et de carburant ; les achats de produits médicaux acheminés par le Fonds mondial ; un meilleur classement par ordre de priorité des dépenses consacrées aux biens, aux services et aux subventions ; et un assainissement des fichiers de la solde en s'appuyant sur le recensement des fonctionnaires. Nous rendrons opérationnelle l'unité de politique fiscale du ministère des Finances, chargée de la collecte des informations (administration fiscale et douanière), des études et des propositions de réformes fiscales.

11. Pour 2020, notre premier objectif consiste à préserver les acquis durement obtenus dans le domaine budgétaire ces dernières années, tout en faisant de la place pour des dépenses de santé supplémentaires afin de faire face aux effets néfastes de Covid-19.

Le budget de 2020 approuvé par le parlement envisageait de poursuivre l'assainissement des finances publiques pour atteindre un déficit budgétaire global de 1,9 pourcent du PIB. Ce budget limiterait les dépenses de fonctionnement primaires à 13,6 pourcent du PIB (1,8 pourcent du PIB de moins qu'en 2019) par : i) une non reconduction des dépenses d'urgence de 0,9 pourcent du PIB (de 1,2 à 0,3 pourcent du PIB) en 2020; ii) des économies réalisées grâce aux mesures prises dans le cadre de la revue des dépenses achevée récemment ; et iii) des mesures pour renforcer la qualité et l'efficacité des passation des marchés publics avec l'assistance technique de la Banque mondiale. Le budget 2020 envisage d'améliorer les recettes fiscales d'environ 0,6 point de pourcentage PIB pour les porter à 17,8 pourcent du PIB en 2020, tout en stabilisant les recettes douanières à environ 8 pourcent du PIB de même que les recettes fiscales intérieures grâce à la poursuite des réformes de l'administration fiscale, aux mesures de politique fiscale et à la poursuite du recouvrement d'une partie du stock important des arriérés d'impôts (voir ci-dessous).

12. Nous devons ajuster le cadre budgétaire de 2020 ci-dessus pour tenir compte des dépenses de santé supplémentaires liées au Covid-19. Compte tenu de la position du Togo en tant que plaque tournante logistique régionale, de nos liens commerciaux solides avec les pays touchés (Chine, UE) et des faiblesses de notre système de santé (faible accès de la population aux services médicaux et manque de soins spécialisés), nous mettons l'accent sur la prévention et la préparation. Nous avons mis en place un comité de haut niveau et élaboré un plan d'action qui comprend une coordination multisectorielle ; la sensibilisation du public ; surveillance épidémiologique (dépistage sanitaire aux frontières, hotline Covid-19) ; et soins aux patients aux points d'entrée (équipement et installations d'isolement). Nous sommes confrontés à des défis liés aux tests de diagnostic, à la disponibilité du personnel et de l'équipement d'urgence et à la détection / isolation des porteurs de virus. Jusqu'à présent, 20 infectés ont été détectés au Togo et nous essayons d'empêcher une nouvelle transmission. A ce stade, les dépenses de santé supplémentaires nécessaires sont estimées à environ 20 milliards de FCFA. Nous nous proposons également d'améliorer notre système de santé pour renforcer la résilience contre les pandémies et maladies chroniques. Le coût total est évalué à environ CFA70 milliards (environ 2 pourcent du PIB). Nous prévoyons que le déficit budgétaire de 2020 pourrait s'élargir à environ 3,7 pourcent du PIB.

13. Au-delà de 2020, nous continuerons l'assainissement des finances publiques afin de réduire la dette publique, en maintenant le déficit budgétaire global en dessous de 2 pourcent du PIB, conformément au critère de convergence de l'UEMOA (qui prévoit un niveau de déficit plafonné à 3 pourcent du PIB). Cette mesure permettra de maintenir la dette sur une tendance baissière. En effet, il est prévu que la dette incluant les sociétés d'Etat passera en dessous de 70 pourcent du PIB à partir de 2020 et en dessous du seuil de référence pour les pays ayant une capacité d'endettement moyenne (valeur actualisée de la dette publique de 55 pourcent du PIB) à partir de 2022. Une fois la dette ramenée à un niveau suffisamment bas, le solde budgétaire sera progressivement assoupli pour répondre aux impératifs de développement.

14. Nous nous efforcerons de réduire davantage les risques budgétaires et nous préparerons des mesures d'urgence, si nécessaire. Les faiblesses du secteur financier, notamment celles liées aux deux banques publiques en difficulté, pourraient entraîner des coûts budgétaires. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour atténuer ces risques et entreprendrons une analyse approfondie des modalités de ces risques afin de permettre de réduire au minimum les coûts pour le budget, non seulement à court terme, mais également à moyen et long-terme. En outre, comme convenu au moment de la cinquième revue du programme, nous mettrons également en place un cadre juridique et institutionnel pour la gestion des partenariats public-privé (PPP), notamment à travers l'élaboration d'une législation spécifique sur les PPP (Loi sur les PPP) pour faire en sorte que les PPP ne présentent pas de risques pour les finances publiques. Nous veillerons à ce que l'unité des PPP dispose des outils juridiques et institutionnels nécessaires et devienne opérationnelle. Les projets de PPP seront graduellement inclus dans le PIP, à la suite d'une décision positive prise dans le processus budgétaire et à travers l'application des mêmes normes d'examen que les projets financés par les mécanismes conventionnels.

15. Nous sommes en train de renforcer nos programmes de protection sociale tout en soutenant les groupes les plus vulnérables de la population. Nous avons procédé à une réorientation dans la gestion d'un programme de développement social majeur, le Programme d'urgence de développement communautaire ; sa gestion, autrefois centralisée, sera désormais décentralisée au niveau des responsables élus à un niveau décentralisé. Ce transfert de gestion devrait augmenter le taux d'exécution et améliorer le ciblage de ce programme. Nous accélérerons le déploiement d'un système de suivi des dépenses sociales et renforcerons la capacité de traitement des données. Un processus de coordination a été initié entre les différentes parties prenantes (à savoir, le ministère des Finances, les ministères sectoriels et les partenaires au développement), pour identifier et mettre en œuvre des mesures correctives, telles que la mise en place d'un responsable dédié au suivi de l'exécution des dépenses sociales au niveau du Ministère des finances ; la coordination mensuelle entre les ministères sectoriels et le Ministère des finances des plans d'engagement, plans de passation de marchés, plan de trésorerie ; et la priorisation de l'exécution des dépenses sociales parmi les dépenses d'investissement.

B. Politiques budgétaires structurelles

16. Nous poursuivons la mise en œuvre de mesures de réforme vigoureuses pour stimuler

davantage le niveau et la permanence de la mobilisation des ressources intérieures. Ce travail continue de bénéficier de l'assistance technique du FMI et du déploiement récent de l'Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT). Nous avons réalisé des progrès significatifs dans l'administration des recettes, notamment par la création et l'harmonisation des numéros d'identification fiscale, le consentement volontaire au paiement de l'impôt, les téléprocédures visant à réduire les coûts de mise en conformité, la retenue à la source et les cautions provisoires pour garantir le recouvrement des recettes et les contrôles internes contre la corruption. En outre, nous prévoyons que l'OTR augmente considérablement le nombre de contribuables en règle, suite à la mise en œuvre par l'administration douanière du paiement d'une caution de 15 pourcent sur les importations par les contribuables inactifs auprès de l'administration fiscale, ainsi qu'à la restriction de l'enlèvement des importations effectuées par des opérateurs qui ont des dettes fiscales en vue d'assurer un recouvrement effectif des créances fiscales. Le lancement récent du paiement en ligne pour les grandes et moyennes entreprises sera très important pour améliorer la gestion de manière générale. D'ici la fin décembre 2019, nous prévoyons que 200 grandes entreprises utiliseront le télépaiement. Nous étendrons la déclaration en ligne à toutes les entreprises, nous instaurerons le télépaiement en ligne et la demande de quitus fiscal en ligne, afin de réduire le temps consacré par les contribuables à leurs obligations fiscales et de soutenir le secteur privé. Nous proposerons également une solution pour l'encaissement direct des recettes sur le compte unique du Trésor, en collaboration avec la Banque centrale (BCEAO), la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) et la Société d'exploitation du Guichet unique pour le commerce extérieur (SEGUCE).

17. Nous corrigerons les principales défaillances au niveau des fonctions essentielles de la douane. Nous finaliserons le plan d'action pour la dématérialisation complète des déclarations en douane et des pièces justificatives et pour l'activation de la fonctionnalité SYDONIA World. Nous nous attaquerons aux défaillances liées à la sélection des marchandises en fonction du risque afin d'améliorer l'efficacité des contrôles et l'exactitude des déclarations. Toutes les procédures de dédouanement seront progressivement automatisées afin de réduire les risques de corruption et de renforcer la traçabilité des marchandises placées dans le port franc. Nous procéderons également au croisement de nos données avec les bases de données internationales afin d'éviter les sous-estimations de la valeur en douane. Nous continuerons d'améliorer les procédures d'évaluation en douane en mettant en œuvre des procédures de déclaration préalable, en internalisant la fonction d'évaluation et en appliquant la valeur transactionnelle.

18. Afin de garantir des recettes permanentes élevées à moyen et à long terme, nous renforcerons le consentement volontaire à l'impôt. Nous poursuivons la modernisation des administrations fiscales et douanières et exploiterons pleinement les synergies résultant de la fusion des services fiscal et douanier. Nos priorités pour l'année 2020 porteront sur : i) le traitement automatique de certaines fonctions essentielles de l'administration fiscale telles que le dépôt des déclarations, le contrôle fiscal, le contentieux et le recouvrement des arriérés d'impôts ; ii) l'élaboration d'un modèle pour la prévision des recettes fiscales et douanières ; iii) la poursuite de la réforme du foncier ; iv) l'élargissement de l'assiette fiscale ; v) la mise en place d'un système comptable automatisé permettant la comptabilisation exacte et complète des recettes fiscales ; vi) le

contrôle par une entité externe chargée de l'audit des activités financières et opérationnelles ; vii) la réalisation d'une étude sur la perception de la corruption au sein de l'OTR ; viii) la publication des rapports financiers et opérationnels, ainsi que du plan stratégique. En ce qui concerne la réforme du foncier, nous procéderons à l'estimation des valeurs cadastrales des terrains non cadastrés ; nous numériserons les plans cadastraux et mettrons en place un système d'information foncière. Nous procéderons à un recensement fiscal, nous contrôlerons et approuverons le reste des plans de zone pendant la période de transition du Guichet foncier unique (GFU) et nous poursuivrons l'enquête foncière du Grand Lomé en calculant les valeurs cadastrales des bâtiments dans la région de Lomé. Nous continuerons d'élargir l'assiette fiscale en identifiant et en donnant un statut formel aux opérateurs non formels ainsi qu'en identifiant et en enregistrant au jour le jour les contribuables qui ne sont pas enregistrés. Nous nous efforcerons également de contenir les dépenses fiscales, qui devraient contribuer à accroître le niveau et la permanence des recettes. Nous évaluerons les dépenses fiscales et annexerons cette évaluation à la Loi de finances.

19. Concernant la gestion des finances publiques, nous mettrons désormais l'accent sur la préparation du passage au budget-programme à partir de 2021. Nous préparerons le budget 2021-2023 en utilisant directement une approche axée sur les programmes tout en renforçant le programme pluriannuel d'investissement public. Les conditions préalables au passage au budget-programme sont réunies au niveau technique ; nous redoublerons d'efforts pour achever cette réforme de la GFP. Nous achèverons rapidement la refonte du système d'information afin de le rendre opérationnel pour le passage au budget-programme en 2021. Si le système d'information réécrit n'est pas prêt en juin 2020, nous utiliserons le système d'information révisé pendant la période de transition, tout en achevant parallèlement sa réécriture. Nous fournirons les ressources humaines nécessaires et déconcentrerons les fonctions de contrôle en nommant les contrôleurs délégués auprès des ministères sectoriels.

20. Nous accélérerons la mise en œuvre des principales recommandations du PIMA de 2016 et du récent rapport de suivi du PIMA sur la façon de rationaliser le programme d'investissement public (PIP). Un comité PIP a été créé et est opérationnel. Des PIP à moyen terme ont été élaborés pour 2019-2021 et 2020-2022. Pour la période 2019-2021, une circulaire stipule que seuls les projets d'investissement inscrits dans le PIP peuvent être inclus dans le budget. En outre, pour la période 2020-2022, une autre circulaire prévoit que l'analyse coûts-bénéfices prescrite dans le guide méthodologique récemment élaboré doit être strictement appliquée avant d'envisager l'intégration de tout projet dans le PIP. En outre, nous prenons les mesures nécessaires pour améliorer le taux d'exécution du budget d'investissement et nous nous efforcerons de mieux aligner le PIP sur des enveloppes budgétaires à moyen terme réalistes. Nous intégrerons les structures régissant les PPP dans celles chargées des projets financés par des mécanismes conventionnels. Nous étendrons progressivement le périmètre du PIP pour coordonner la politique d'investissement du gouvernement central et des autres entités du secteur public telles que les collectivités locales et les entreprises publiques.

21. Nous renforcerons davantage la gestion de la trésorerie et étendrons progressivement la couverture du Compte unique du Trésor (CUT). La gestion de la trésorerie sera renforcée par

l'arrimage complet du plan de trésorerie avec le plan d'engagement et les plans de passation de marchés des ministères sectoriels. La collaboration entre les différents ministères sera renforcée pour réduire considérablement les retards dans la passation des marchés publics et respecterons les plans de passation des marchés et les plans d'engagement afin que les prévisions de dépenses (telles qu'elles figurent dans les plans de trésorerie) correspondent aux dépenses réelles engagées par les ministères sectoriels. En outre, nous achèverons, après des études appropriées, l'intégration des comptes bancaires du Trésor domiciliés à la BCEAO, et notamment ceux des organismes autonomes et des collectivités locales, ainsi que les comptes de projets des partenaires au développement (en consultation avec ces derniers).

C. Politiques d'emprunt et gestion de la dette

22. Nous poursuivons une politique d'emprunt prudente en vue de garantir un niveau d'endettement viable. En raison du niveau élevé de la dette intérieure, nous viserons à ramener la dette publique totale en dessous de 70 pourcent du PIB à partir de 2020 et en dessous du seuil de référence pour les pays ayant une capacité d'endettement moyenne (valeur actualisée de la dette publique de 55 pourcent du PIB) à partir de 2022. En outre, nous ne contracterons pas de dette extérieure non concessionnelle, sauf dans le cadre d'une éventuelle opération de reprofilage de la dette (voir ci-dessous), et nous continuerons à remplir toutes nos obligations liées au service de la dette. Nous n'émettrons aucune garantie au profit de fournisseurs ou entrepreneurs nationaux et ne préfinancerons aucun investissement public. Nous continuerons de rembourser les arriérés intérieurs et nous nous efforcerons à ne pas accumuler de nouveaux arriérés intérieurs.

23. Nous avons effectué la première tranche d'une opération de reprofilage de la dette réduisant légèrement la valeur actuelle nette (VAN) de la dette publique totale tout en préservant la cote de risque de la dette extérieure. Avec une garantie de l'Agence africaine d'assurance commerciale, nous avons emprunté 103,6 millions d'euros (68 milliards de francs CFA) à l'extérieur en décembre 2019 à un taux d'intérêt de 4,68pourcent, une échéance de 10 ans et un délai de grâce de 2 ans. Avec le produit de cet emprunt, nous avons remboursé 66,6 milliards de FCFA de dette intérieure et régionale avec des taux d'intérêt d'environ 7pourcent et une échéance de 3 et 8 ans en janvier 2020. Cette opération a réduit légèrement la VAN de la dette publique totale et allégera les paiements du service de la dette dans le futur immédiat, atténuera le risque d'éviction budgétaire et renforcera les réserves de change régionales au moment de la transaction. Néanmoins, nous sommes conscients des risques inhérents à cette opération et nous prendrons les mesures de sauvegarde nécessaires.

24. Nous redoublons d'efforts pour renforcer notre capacité de gestion de la dette. Nous poursuivons les efforts visant à améliorer la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme, notamment en établissant des lignes directrices sur l'orientation à privilégier pour certains indicateurs (taux d'intérêt, refinancement, risques de change, etc.). Nous maintiendrons les échanges systématiques d'informations entre toutes les parties prenantes sur les décaissements des prêts-projets. Nous nous efforcerons de rendre rapidement opérationnelle la nouvelle Direction de

gestion de la dette et de renforcer ses méthodes de gestion de la dette. Les prévisions relatives au service de la dette intégrées dans le budget seront affinées afin de réduire les écarts entre les prévisions et les réalisations.

D. Politiques relatives au secteur financier

25. Nous poursuivons nos efforts pour renforcer la stabilité du secteur financier en achevant le processus de privatisation des deux banques publiques. Après avoir reçu les offres de préqualification, et étant donné qu'il manque encore des renseignements sur certaines offres, les soumissionnaires de ces offres de préqualification ont eu jusqu'à la mi-janvier pour compléter les informations requises. Nous évaluerons ces offres initiales pour choisir les soumissionnaires d'offres de préqualification qui seront autorisés à participer à l'appel d'offres final. Compte tenu de la période de l'élection présidentielle de février 2020 et l'incertitude créée par COVID-19 dans le système financier mondial, nous n'avons pas pu lancer l'appel d'offres final. Néanmoins, nous avons envoyé aux soumissionnaires préqualifiés l'accord de confidentialité, qui est requis pour l'accès aux salles de données. Nous veillerons au respect de l'exigence de s'assurer que les acheteurs potentiels répondent aux critères de compétence et d'honorabilité, eu égard à l'importance systémique des deux banques publiques combinées (qui représente 17,5 pourcent de part de marché à fin septembre 2019). Nous suivrons de près la situation de liquidité des banques en étroite collaboration avec la BCEAO et la Commission bancaire de l'UMOA. Nous veillerons à ce que les directeurs de ces deux banques publiques tiennent la BCEAO et la Commission bancaire informées des évolutions éventuelles.

26. Nous mesurons l'importance de surveiller étroitement les risques liés aux vulnérabilités du secteur financier. Ces risques peuvent surtout être liés au respect des exigences en matière de fonds propres et de liquidités, à la gestion des risques et à une concentration de prêts déjà élevée. Le taux de dégradation du portefeuille reste élevé, se situant à 17 pourcent à fin juin 2019 (et à 13 pourcent hors les deux banques publiques), ce qui est supérieur à la moyenne de 11.7 pourcent dans la zone UEMOA. Le mécanisme de résolution des prêts non productifs présente des insuffisances ; le taux de recouvrement par la Société de Recouvrement du Togo (SRT) des prêts non productifs observé lors des précédents cycles de privatisation était inférieur à 10 pourcent au cours de la dernière décennie. Le taux de concentration des prêts du système bancaire était de 169 pourcent à fin-2018, ce qui est nettement supérieur au plafond réglementaire de 65 pourcent et à la moyenne de 82.6 pourcent dans la zone UEMOA. Le ratio global d'adéquation des fonds propres a chuté à 5,9 pourcent en 2018, principalement en raison des importants besoins en fonds propres réglementaires des deux banques publiques ; en faisant abstraction des deux banques publiques, ce ratio se situe confortablement à 16,1 pourcent. Le passage à Bâle II/III depuis janvier 2018 a révélé de manière plus frappante les faiblesses existantes dans les deux banques publiques que par le passé, lorsque des normes plus clémentes étaient appliquées. Au-delà des deux banques publiques, la Commission bancaire a émis des injonctions en 2018 et a lancé des appels à la reconstitution des fonds propres en direction de deux très petites banques privées en cours de restructuration en vue de leur reprise par des investisseurs privés stratégiques. Entretemps, l'une de ces petites banques

s'est remise en conformité avec les normes réglementaires.

27. Nous accorderons la priorité à la réduction des créances en souffrance et à l'évaluation de la conformité des banques aux normes réglementaires issues des principes de Bâle II-III. La priorité sera accordée au renforcement des cadres juridique et institutionnel pour le recouvrement des créances non productives, et notamment à l'application de l'instruction de la BCEAO sur la comptabilisation et la déclaration des créances non productives, à la finalisation de l'application intégrale du cadre comptable révisé pour les banques, en particulier le point concernant la comptabilisation en créances irrécouvrables des créances douteuses non recouvrées après 5 ans, à la conception d'une stratégie pour améliorer le rendement et la gouvernance de la Société de recouvrement du Togo (SRT). Nous continuerons à appuyer le Bureau d'information sur le crédit (BIC) et le renforcement des capacités des tribunaux de commerce. En ce qui concerne le bureau de crédit, nous continuerons d'augmenter le taux de couverture de la population adulte (actuellement à [16] pourcent) en encourageant les clients, par des campagnes de communication, à donner leur consentement préalable au partage de leurs informations de crédit ; et nous mettrons en place un cadre de collaboration permettant aux banques et au BIC de fournir des informations pertinentes.

E. Politiques structurelles

28. En prenant appui sur les progrès accomplis, nous continuons de mettre en œuvre plusieurs réformes structurelles pour améliorer l'environnement des affaires, attirer les investissements et soutenir la croissance. Nos efforts pour améliorer l'environnement des affaires ont été confirmés par les indicateurs Doing Business du Togo et nous sommes déterminés à continuer sur cette voie. Nous avons fait des progrès considérables dans l'amélioration de l'environnement des affaires et nous sommes parmi les pays qui ont enregistré les améliorations les plus notables selon les dernières évaluations des indicateurs Doing Business. Le score synthétique du Togo, qui correspondait à la moyenne au sein de l'UEMOA il y a dix ans, est aujourd'hui en nette progression. Nous avons amélioré notre classement, passant de la 156^e place en 2017 à la 137^e place en 2018 et 97^{ème} en 2019. Les améliorations les plus importantes ont concerné l'enregistrement des propriétés et l'obtention d'un permis de construire (56 et 47 places, respectivement), la création d'entreprise (49 places) et le raccordement à l'électricité (42 places). Nous continuerons de nous attaquer aux obstacles au développement du secteur privé, notamment en accélérant les réformes foncières, en renforçant la résolution des dossiers d'insolvabilité (par exemple, la restructuration extra-judiciaire de dette ou la réglementation de l'insolvabilité) et en facilitant le commerce transfrontalier. Nous continuerons d'améliorer l'accès au crédit en réduisant les contraintes qui freinent l'inclusion financière des entreprises. Nous accélérerons la mise en œuvre des réformes inscrites dans le Plan national de développement (PND) et le Compact with Africa pour soutenir l'investissement privé et promouvoir une croissance inclusive.

29. Nous accentuerons les réformes institutionnelles visant à renforcer la gouvernance et à réduire les risques de corruption. Nous veillerons à l'application équitable et effective des lois et règlements en vigueur et rendrons pleinement opérationnelle la nouvelle agence de lutte contre la

corruption et les deux premiers tribunaux de commerce chargés de se prononcer sur les conflits commerciaux. Nous renforcerons et appliquerons également le cadre juridique relatif à la déclaration de patrimoine, cadre relatif au projet de loi adoptée par le gouvernement le 27 novembre 2019 fixant les conditions de déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires et autres agents publics et adopterons la loi-cadre sur la Convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi que le code d'éthique et de conduite. Ces textes législatifs viseront à garantir l'application des bonnes pratiques internationales, notamment en ce qui concerne l'exhaustivité des informations divulguées, leur publication et leur vérification.

30. Nous poursuivrons la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur dans la zone UEMOA. Nous publierons immédiatement le résumé de l'évaluation multisectorielle nationale des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme réalisée avec l'appui de la Banque mondiale. Nous mettrons également en œuvre le plan d'action recommandé pour éliminer les faiblesses identifiées, en particulier en vue de l'évaluation du Groupe d'action intergouvernemental contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Nous nous engageons à adopter l'ensemble des textes d'application de la loi de 2018 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et à officialiser le Comité national de coordination. Nous mettrons également en œuvre les recommandations du rapport 2018 de la Direction exécutive du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et encouragerons les banques à renforcer la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

IV. QUESTIONS LIÉES AU SUIVI DU PROGRAMME ET SON FINANCEMENT

31. Nous continuerons de faire le suivi de la mise en œuvre de notre politique en suivant le cadre fixé par le programme soutenu par la FEC. Même au-delà de la période couverte par le programme soutenu par la FEC, nous continuerons d'utiliser le solde primaire intérieur et le financement intérieur net comme des indicateurs clés qui guideront notre politique budgétaire. Nous continuerons également à suivre de près les indicateurs de mobilisation des recettes ainsi que les indicateurs relatifs aux dépenses sociales.

32. Nous demandons une augmentation de l'accès dans le cadre de l'accord FEC actuel pour faire face aux coûts liés à la pandémie de Covid-19. Nous demandons qu'un soutien financier équivalent à [25,1] millions de DTS plus une augmentation de ce pourcentage de [48.7pourcent]de notre quota, soient mis à disposition sous forme d'appui budgétaire au titre du sixième (et dernier) revue du programme. Le montant de l'augmentation ([71,67] millions de DTS) sera utilisé pour combler le gap de financement créé par la pandémie de Covid-19 au Togo.

33. Nous poursuivrons le renforcement de nos capacités institutionnelles. Le Secrétariat permanent chargé des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF) assurera i) le suivi technique de nos politiques et la production des rapports d'exécution trimestriels ; ii) la liaison entre les structures nationales et les partenaires techniques et financiers ; et iii) la coordination de

l'assistance technique. Nous prendrons des mesures correctives pour améliorer la qualité des données statistiques notamment en renforçant les effectifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED). Nous avons déjà réduit les retards dans la production des comptes nationaux définitifs. En outre, nous nous efforçons d'améliorer les estimations du PIB en révisant la base de calcul du PIB en nous fondant sur le SCN 2008 des comptes pour la nouvelle année de base (2016). Les premières estimations seront disponibles au premier semestre 2020. Nous continuerons d'améliorer la qualité des données. La présentation des données budgétaires, notamment le tableau des opérations financières de l'Etat, a été affinée et la qualité des données de la balance des paiements s'est améliorée.

34. Nous mettrons pleinement à profit l'assistance technique provenant de différentes sources pour renforcer nos capacités institutionnelles. Nos efforts de renforcement des capacités sont cohérents et en synergie avec les objectifs du programme soutenu par la FEC. Nous collaborerons étroitement avec les services d'assistance technique du FMI dans les domaines suivants : l'administration fiscale et douanière, la gestion des finances publiques (notamment en ce qui concerne le budget-programme et la sélection des investissements publics), la gestion de la dette, la production et la publication des statistiques.

35. Nous sommes convaincus que les mesures de politique économique consignées dans le présent mémorandum permettront d'atteindre les objectifs de notre programme appuyé par la FEC. Nous sommes toutefois prêts à prendre toute autre mesure qui pourrait s'avérer nécessaire pour assurer le succès de ces politiques, après consultation avec le FMI. Pour le reste de la durée du programme, nous n'introduirons ni n'intensifierons de restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes. Nous n'introduirons ni ne modifierons des pratiques de taux de change multiples sans l'approbation préalable du FMI, ni ne conclurons d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII des Statuts du FMI. Nous n'introduirons ni n'intensifierons de restrictions sur les importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

Tableau 1. Togo : Critères de réalisation quantitatifs, septembre et décembre 2019
(Milliards de francs CFA)

| | 2019 | | | | | | Statut préliminaire | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------|--------|--------------|----------------------|--------|---------------------|-------------|
| | Fin septembre | | | Fin décembre | | | | |
| | Critères de réalisation | Ajusté | Réel | Statut | Objectifs indicatifs | Ajusté | | Estimation |
| Critères de réalisation | | | | | | | | |
| Solde budgétaire primaire intérieur (plancher) ¹ | -3.2 | -3.2 | 52.3 | Réalisé | 44.0 | 44.0 | 49.0 | Réalisé |
| Non-accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure ² | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Réalisé | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Réalisé |
| Financement intérieur net (plafond) ^{3, 4} | 53.3 | 53.3 | 20.1 | Réalisé | 5.2 | 5.2 | -63.7 | Réalisé |
| Dettes extérieures nominales non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État (plafond) ² | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Réalisé | 0.0 | 0.0 | 68.0 | Réalisé |
| Prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services garantis par l'État (plafond) ² | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Réalisé | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Réalisé |
| Préfinancement bancaire des projets d'investissements publics garanti par l'État (plafond) ² | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Réalisé | 0.0 | 0.0 | 0.0 | Réalisé |
| Objectifs indicatifs | | | | | | | | |
| Recettes budgétaires globales (plancher) | 445.1 | | 457.4 | Réalisé | 635.9 | | 624.5 | Non réalisé |
| Total des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (plancher) | 164.0 | | 143.8 | Non réalisé | 218.6 | | 222.4 | Réalisé |
| Accumulation nette d'arriérés intérieurs (plafond) ⁵ | 0.0 | 0.0 | -131.8 | Réalisé | 0.0 | -73.2 | -141.6 | Réalisé |
| Pour mémoire | | | | | | | | |
| Solde budgétaire global primaire ¹ | -61.9 | | 20.7 | | -13.9 | | 49.0 | |
| Dettes extérieures nominales concessionnelles contractées ou garanties par l'État | 58.8 | | 31.7 | | 78.3 | | 98.9 | |
| Valeur actuelle nette des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées à la suite des opérations de gestion de la dette (maximum) | 260.3 | | 0.0 | | 260.3 | | 66.5 | |

Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.

¹ Solde budgétaire excl. transaction avec la Caisse de sécurité sociale, CNSS.

² Critère de réalisation continu et cumulé depuis l'approbation de la Facilité, le 5 mai 2017.

³ Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs seront ajustés à la hausse afin de compenser les écarts par rapport aux financements externes projetés, sous réserve d'un plafond de 10

⁴ Financement en décembre 2019 hors opération de reprofilage de la dette.

⁵ Calculée de manière cumulative à partir du début de 2019. L'objectif indicatif sera ajustée pour la moitié de l'écart par rapport au financement externe prévu du programme.

Tableau 2. Togo : Repères structurels pour la 6^e revue

| Mesures | Justification | Date limite | Situation actuelle |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| Régie fiscale | | | |
| Officialiser la création de l'Unité de recouvrement des recettes et créances fiscales et renforcer son rôle d'analyse des risques afin d'accroître le taux de recouvrement des arriérés d'impôt (de 66 pourcent en 2017 à 70 pourcent en 2019 pour l'unité des grands contribuables et de 48 pourcent en 2017 à 60 pourcent en 2019 pour l'unité des moyennes entreprises). | Améliorer le recouvrement des recettes fiscales. | Fin octobre 2019 | Réalisé |
| i) Démarrer l'installation des matériels et logiciels pour la mise en place des caisses enregistreuses ; ii) élaborer une stratégie de sélection des vérifications ponctuelles fondées sur les risques ; et iii) nommer des points focaux au sein de l'unité des grandes et moyennes entreprises en vue de centraliser les résultats des vérifications ponctuelles. | Réduire les déclarations de TVA sans paiement (montant zéro ou à crédit) pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales. | Fin octobre 2019 | Réalisé |
| Rendre obligatoire la soumission en ligne des déclarations et des pièces justificatives pour le dédouanement des importations pour les 30 importateurs ou déclarants les plus importants. | Améliorer la perception des droits de douane et les procédures aux frontières et réduire les risques à la corruption. | Fin octobre 2019 | Réalisé |
| Gestion des dépenses et des investissements | | | |
| Réviser et appliquer le programme pluriannuel d'investissement public. | Améliorer l'efficacité des investissements. | Fin octobre 2019 | Réalisé |
| En vue de la transition vers l'instauration du budget-programme, élaborer un cadre normalisé d'indicateurs de réalisation pour | Optimiser l'utilisation des ressources budgétaires. | Fin octobre 2019 | Réalisé |

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| définir les principes directeurs et former les parties prenantes au sein des ministères et les institutions. | | | |
| Secteur financier | | | |
| Clôturer la soumission des documents préliminaires d'appel d'offres pour la privatisation des deux banques publiques. | Garantir la stabilité du secteur financier et prévenir les risques pour le budget | Fin décembre 2019 | Non réalisé. |



TOGO

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE D'AUGMENTATION D'ACCÈS – ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE¹

26 mars 2020

Approuvé par
Dominique Desruelle
(FMI) et **Marcello**
Estevão (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement.

| Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Risque de surendettement extérieur | Modéré ² |
| Risque global de surendettement | Élevé |
| Niveau de détail de la notation du risque | Marge considérable pour absorber des chocs sur la dette extérieure |
| Élément d'appréciation | Oui : antécédents de vulnérabilité à des chocs multiples |

La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) confirme le risque modéré de surendettement extérieur et le risque élevé de surendettement public global du Togo ; la notation des risques est donc la même que lors de la dernière mise à jour de l'AVD, publiée en octobre 2019. Si les résultats mécaniques font état d'un faible risque de surendettement extérieur, une appréciation a été faite sur la base des facteurs de vulnérabilité liés à la dette intérieure ; le risque de surendettement extérieur est donc jugé modéré. Le risque global de surendettement est jugé élevé, car le ratio valeur actuelle de la dette contractée ou garantie par l'État (CGE)/PIB dépasse le repère de surendettement jusqu'en 2021 dans le scénario de référence. La présente analyse souligne la nécessité d'assainir durablement les finances publiques, d'améliorer la gestion de la dette et de prendre des mesures macroéconomiques fortes afin de ramener la dette publique à des niveaux prudents sur le moyen terme.

¹ La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) a été conjointement réalisée par le FMI et la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités togolaises.

² L'indice composite du Togo est de 2,91, ce qui correspond à une capacité d'endettement moyenne, comme le confirment les *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2019 et l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de 2018.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette publique du Togo englobe les engagements de l'administration centrale et des organismes publics. Les données sur la dette comprennent les engagements extérieurs et intérieurs de l'administration centrale, y compris les arriérés envers les fournisseurs et la dette garantie, ainsi que la dette intérieure et extérieure des entreprises publiques. Elles englobent donc également la dette de la Caisse nationale de sécurité sociale, qui est considérée comme une entreprise publique. Les autorités locales ne peuvent pas contracter de nouveaux emprunts et l'administration centrale s'occupe actuellement de recenser les dettes locales résiduelles qui sont progressivement remboursées, à l'instar des arriérés auprès de la compagnie nationale d'électricité, qui eux ont été totalement remboursés. La banque centrale de l'union monétaire (BCEAO) n'émet pas de dette au nom de ses pays membres. La dette intérieure se définit comme la dette libellée en franc de la Communauté financière africaine (franc CFA), tandis que la dette extérieure se définit comme la dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Le choix d'une définition basée sur la devise plutôt que sur la résidence se justifie par la difficulté qu'il y a à connaître le lieu de résidence des créanciers pour les dettes échangées sur le marché régional de l'UEMOA.

Tableau 1 du texte. Togo : périmètre de la dette publique

| Sous-secteurs du secteur public | | Sous-secteurs couverts | | |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---|--|
| 1 | Administration centrale | | X | |
| 2 | Administrations d'États fédérés et locales | | | |
| 3 | Autres éléments des administrations publiques | | | |
| 4 | dont : administrations de sécurité sociale | | X | |
| 5 | Fonds extrabudgétaires (FEB) | | | |
| 6 | Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques) | | X | |
| 7 | Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État) | | X | |
| 8 | Dette non garantie des entreprises publiques | | X | |

| Couverture des données sur la dette publique du pays | | Administration centrale plus administrations de sécurité sociale, banque centrale, dette garantie par l'État, dette non garantie des entreprises publiques | | |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------------|
| | | Défaut | Utilisés pour l'analyse | Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut |
| 2 | Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1 | 0 | pourcentage du PIB | 0,0 |
| 3 | Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/ | 2 | pourcentage du PIB | 0,0 |
| 4 | PPP | 35 | pourcentage du stock en PP | 6,8 |
| 5 | Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale) | 5 | pourcentage du PIB | 5,0 |
| Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB) | | | | 11,8 |

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE RELATIFS A LA DETTE

2. Après avoir atteint un sommet en 2016, le ratio d'endettement a considérablement diminué, passant de 81,4 % du PIB en 2016 à 70,9 % du PIB en 2019, grâce à un assainissement considérable des finances publiques. Le poids de la dette intérieure du Togo résulte à la fois du niveau élevé des déficits passés, de la comptabilisation dans la dette publique des dettes accumulées au titre du préfinancement, de la liquidation d'entreprises publiques déficitaires et de l'accumulation d'arriérés. Les insuffisances de la gestion des finances publiques, et notamment la capacité limitée de gestion de la dette, ont contribué à cette situation. Alors que la dette extérieure totale a légèrement augmenté depuis 2016 (notamment en raison d'une restructuration et de prêts multilatéraux), la dette intérieure a progressivement diminué, passant d'un niveau record de 61,2 % du PIB en 2016 à 47,1 % en 2019, essentiellement grâce au remboursement des arriérés

intérieurs (y compris à la CNSS en 2019³) et au remboursement anticipé d'engagements intérieurs parmi les plus coûteux. Sa composition a évolué dans le sens d'une augmentation des emprunts obligataires et d'une diminution des prêts commerciaux (système bancaire, tableau 2 du texte).

3. En 2020, le ratio d'endettement devrait encore baisser d'environ 4 points de pourcentage.

Une telle baisse résulterait principalement du remboursement anticipé des emprunts intérieurs, notamment grâce à l'opération de restructuration (1,9 point de pourcentage)⁴, et de la croissance du PIB, bien que celle-ci puisse pâtir de la pandémie de coronavirus. Le ratio d'endettement extérieur devrait augmenter en 2020, passant de 23,7 % du PIB fin 2019 à 25,2 % fin 2020. L'augmentation prévue du financement extérieur public (y compris le financement supplémentaire du FMI au titre de la FEC) pourrait être partiellement compensée par une baisse des emprunts extérieurs auprès des banques commerciales — en supposant qu'il n'y ait pas d'autre opération de restructuration en 2020. Comme l'État a emprunté à l'étranger en décembre 2019 pour rembourser des prêts intérieurs en janvier 2020, le produit du prêt extérieur est censé avoir été épargné sous forme d'actifs financiers en 2019, le remboursement étant financé par une réduction des actifs financiers en 2020⁵. Toute nouvelle accumulation d'actifs financiers contribuerait à faire augmenter le ratio d'endettement par rapport aux projections. La poursuite de l'assainissement des finances publiques devrait considérablement réduire la dette intérieure et la dette totale contractée ou garantie par l'État (CGE) d'ici la fin de la période de projection.

³ Le remboursement des arriérés dus à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) est comptabilisé comme un désinvestissement (poste négatif) dans les dépenses d'investissement financées par des sources intérieures, conformément aux indications du MSFP 1986.

⁴ Cela s'explique par le fait que l'opération de restructuration s'est effectuée en deux temps : l'emprunt extérieur a fait augmenter la dette publique totale fin décembre 2019, tandis que le remboursement correspondant des prêts intérieurs a eu lieu en janvier 2020.

⁵ Les résidus positifs observés dans la décomposition historique de la dynamique de la dette avant 2020 (tableau 2), s'expliquent par i) ce qu'on appelle le préfinancement de l'investissement public, qui a créé des écarts entre les données de la dette et les données budgétaires lorsque l'encours de la dette correspondante a été ajouté à la dette publique (2016) ; ii) des différences entre la communication des données budgétaires et la communication des données de la dette pour 2018 (les premières étant communiquées pour une année civile « étendue ») ; et iii) l'accumulation d'actifs financiers résultant de l'emprunt extérieur à la fin décembre, dans le cadre de l'opération de restructuration.

Tableau 2 du texte. Togo : composition de la dette publique, 2016-19

| | Fin 2016 | | | Fin 2017 | | | Fin 2018 | | | Fin 2019 | | |
|------------------------------------|-------------------|------------------------|-------------|-------------------|------------------------|-------------|-------------------|------------------------|-------------|-------------------|------------------------|-------------|
| | milliards de FCFA | % de la dette publique | % du PIB | milliards de FCFA | % de la dette publique | % du PIB | milliards de FCFA | % de la dette publique | % du PIB | milliards de FCFA | % de la dette publique | % du PIB |
| Dette Publique Totale | 2,155 | 100.0 | 81.4 | 2,118 | 100.0 | 76.0 | 2,266 | 100.0 | 76.2 | 2,266 | 100.0 | 70.9 |
| Gouvernement Central | 2,066 | 95.8 | 78.0 | 2,028 | 95.7 | 72.7 | 2,191 | 96.7 | 73.6 | 2,197 | 96.9 | 68.7 |
| Entreprises Publiques | 90 | 4.2 | 3.4 | 90 | 4.3 | 3.2 | 74 | 3.3 | 2.5 | 70 | 3.1 | 2.2 |
| Dette Extérieure | 535 | 24.8 | 20.2 | 562 | 26.5 | 20.1 | 610 | 26.9 | 20.5 | 759 | 33.5 | 23.7 |
| Gouvernement Central | 519 | 24.1 | 19.6 | 550 | 26.0 | 19.7 | 601 | 26.5 | 20.2 | 750 | 33.1 | 23.5 |
| Multilatéral | 168 | 7.8 | 6.3 | 204 | 9.6 | 7.3 | 238 | 10.5 | 8.0 | 331 | 14.6 | 10.3 |
| <i>dont</i> FMI | 42 | 2.0 | 1.6 | 68 | 3.2 | 2.4 | 94 | 4.2 | 3.2 | 127 | 5.6 | 4.0 |
| Bilatéral ¹ | 43 | 2.0 | 1.6 | 41 | 1.9 | 1.5 | 41 | 1.8 | 1.4 | 32 | 1.4 | 1.0 |
| Club de Paris | 6 | 0.3 | 0.2 | 6 | 0.3 | 0.2 | 6 | 0.3 | 0.2 | 6 | 0.3 | 0.2 |
| Non-Club de Paris | 37 | 1.7 | 1.4 | 35 | 1.7 | 1.3 | 35 | 1.5 | 1.2 | 26 | 1.2 | 0.8 |
| Banques Commerciales | 308 | 14.3 | 11.6 | 305 | 14.4 | 10.9 | 322 | 14.2 | 10.8 | 387 | 17.1 | 12.1 |
| Entreprises Publiques | 16 | 0.7 | 0.6 | 12 | 0.6 | 0.4 | 9 | 0.4 | 0.3 | 8 | 0.4 | 0.3 |
| Multilatéral | 3 | 0.1 | 0.1 | 2 | 0.1 | 0.1 | 2 | 0.1 | 0.1 | 2 | 0.1 | 0.1 |
| Commercial | 14 | 0.6 | 0.5 | 9 | 0.4 | 0.3 | 7 | 0.3 | 0.2 | 6 | 0.3 | 0.2 |
| Dette Intérieure | 1,621 | 75.2 | 61.2 | 1,556 | 73.5 | 55.8 | 1,656 | 73.1 | 55.7 | 1,508 | 66.5 | 47.1 |
| Gouvernement Central | 1,547 | 71.8 | 58.4 | 1,478 | 69.8 | 53.0 | 1,590 | 70.2 | 53.5 | 1,446 | 63.8 | 45.2 |
| Bons du Trésor | 189 | 8.7 | 7.1 | 148 | 7.0 | 5.3 | 127 | 5.6 | 4.3 | 51 | 2.3 | 1.6 |
| Emprunts Obligataires ¹ | 574 | 26.6 | 21.7 | 807 | 38.1 | 28.9 | 958 | 42.3 | 32.2 | 1,070 | 47.2 | 33.4 |
| Arriérés intérieurs | 334 | 15.5 | 12.6 | 310 | 14.6 | 11.1 | 225 | 10.0 | 7.6 | 85 | 3.8 | 2.7 |
| Avant 2006 | 173 | 8.0 | 6.5 | 173 | 8.2 | 6.2 | 155 | 6.8 | 5.2 | 49 | 2.2 | 1.5 |
| Après 2006 | 122 | 5.6 | 4.6 | 100 | 4.7 | 3.6 | 34 | 1.5 | 1.2 | - | 0.0 | 0.0 |
| Entreprises publiques liquidées | 39 | 1.8 | 1.5 | 36 | 1.7 | 1.3 | 36 | 1.6 | 1.2 | 36 | 1.6 | 1.1 |
| Système bancaire | 451 | 20.9 | 17.0 | 213 | 10.1 | 7.6 | 280 | 12.4 | 9.4 | 240 | 10.6 | 7.5 |
| Entreprises Publiques | 74 | 3.4 | 2.8 | 79 | 3.7 | 2.8 | 66 | 2.9 | 2.2 | 61 | 2.7 | 1.9 |

Sources: Togolese authorities and Staff calculations.

¹ Y compris SUKUK.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE RELATIFS AUX PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES

4. La présente AVD repose sur les hypothèses macroéconomiques de référence suivantes : **croissance réelle du PIB durable, stabilité des prix et inflation inférieure au critère de 3 % de l'UEMOA, stabilisation du déficit des transactions courantes et maintien de la discipline budgétaire.** Les projections à court terme ont été revues à la baisse en raison de la pandémie de coronavirus et les projections de croissance à long terme restent prudentes : une moyenne annuelle de 3 % en 2020, 4 % en 2021 et 5,5 % sur la période 2022-30, grâce à un surcroît d'activité du secteur privé. Les projections concernant le solde primaire global (base engagements, dons compris) tablent sur un excédent de 1,0 % du PIB sur la période 2021-30 afin de ramener la dette publique bien en dessous du seuil de surendettement, après quoi le solde devrait baisser pour se rapprocher d'un déficit d'environ 2 % du PIB d'ici 2040, afin de dégager une plus grande marge de manœuvre pour les dépenses sociales et d'investissement, tout en maintenant l'endettement à un niveau prudent. La valeur actualisée totale de la dette CGE passerait en dessous du nouveau repère (ratio VA de la dette/PIB de 55 %) en 2022 ; le ratio VA de la dette/PIB devrait continuer à baisser pour atteindre 30,6 % d'ici 2030 et environ 24,3 % d'ici 2040⁶. Le déficit des transactions courantes devrait se stabiliser aux alentours de 4 % du PIB à moyen terme, à mesure que les exportations de coton, de phosphates, de produits agricoles et

⁶ Au moment où le programme a été approuvé, le repère de 38 % pour le ratio VA de la dette publique/PIB aux termes du cadre de viabilité de la dette (CVD) pour les PFR de novembre 2013 était censé être atteint à l'horizon 2026. Aux termes du nouveau CVD pour les PFR et suite à la révision à la hausse de la capacité d'endettement du Togo, le repère a été porté à 55 %.

de produits de l'industrie légère se rétabliront une fois la crise passée et continueront de croître, ce qui devrait progressivement compenser le montant des importations qui, après s'être également redressées, devraient se maintenir pour satisfaire aux besoins du plan national de développement. L'inflation devrait rester inférieure à 3 %, valeur retenue par le critère de convergence régionale de l'UEMOA⁷.

Encadré 1. Hypothèses principales du cadre macroéconomique

La croissance réelle du PIB devrait baisser à court terme, en raison de la pandémie de coronavirus, pour atteindre 3 % en 2020 et 4 % en 2021. À long terme (2022-40), les réformes structurelles et le regain d'activité du secteur privé devraient porter la croissance potentielle à une moyenne annuelle de 5,5 %.

L'investissement public devrait représenter 9,6 % du PIB en 2020 puis augmenter pour atteindre 11 à 14 % du PIB à moyen et long terme. Les prêts-projets devraient connaître une croissance parallèle à celle du PIB, tandis que les dons en faveur de projets suivront la progression du PIB jusqu'en 2028, puis resteront constants en termes nominaux. Par conséquent, la part des investissements financés par des sources intérieures va augmenter au fil du temps.

Les projections concernant les cours des principaux produits de base (pétrole, coton, cacao et café) jusqu'en 2025 sont tirées des *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2020 et sont censées rester constantes en termes réels pour le reste de la période de prévision.

Les projections d'inflation à moyen terme n'ont pas changé depuis la précédente AVD. L'inflation moyenne était de 0,7 % en 2019, en légère baisse par rapport à 0,9 % en 2018, en raison de la baisse des coûts dans les secteurs de l'alimentation, de l'habillement et des communications. L'inflation devrait atteindre 2 % à moyen terme, en dessous du seuil prévu par les critères de convergence de l'UEMOA.

Les projections à moyen terme du total des recettes et des dons sont analogues à celles de la précédente mise à jour de l'AVD d'octobre 2019 : en effet, si le montant projeté des dons est plus élevé, il devrait être compensé par la baisse des recettes que pourrait entraîner la pandémie de coronavirus. Les projections de recettes fiscales se montent à 17,5 % du PIB en 2020, et devraient atteindre en 2028 le seuil de 20 % du PIB prévu par les critères de l'UEMOA, avant de se stabiliser autour de 22 % du PIB à partir de 2031.

⁷ Les principales hypothèses macroéconomiques restent sensiblement les mêmes que celles utilisées lors de la mise à jour de l'AVD d'octobre 2019, à l'exception de ce qui concerne les répercussions de la COVID-19 en 2020.

Encadré 1. Hypothèses principales du cadre macroéconomique (suite)

Pour augmenter les recettes, les autorités ont récemment pris plusieurs mesures visant à consolider les recettes permanentes ; elles ont aussi introduit des mesures de politique fiscale et réformé l'administration des impôts, et se sont employées à recouvrer d'importants stocks d'arriérés fiscaux. Ces mesures comprennent l'élimination progressive des taux réduits de TVA, le renforcement de la fiscalité foncière, la réduction des exonérations fiscales, le contrôle croisé des contribuables par les administrations fiscale et douanière, et le contrôle de la valorisation des importations. Le montant total des recettes et dons devrait représenter en moyenne environ 25 % du PIB entre 2021 et 2030.

On estime que le solde budgétaire primaire global (base engagements, dons compris) est resté globalement

inchangé, à 1,5 % du PIB en 2019 (si l'on excepte la transaction avec la Caisse nationale de sécurité sociale), contre 1,6 % en 2018. Il devrait s'établir à -0,7 % du PIB en 2020, soit à un niveau inférieur à celui prévu dans la dernière AVD (en raison de la pandémie de coronavirus). Les hypothèses tablent sur un solde budgétaire primaire global en excédent de 1 % du PIB entre 2021 et 2029, puis sur une diminution et enfin un déficit d'environ 2 % du PIB d'ici 2040.

Le niveau projeté du déficit des transactions courantes a été réduit de manière significative, en raison de la révision à la baisse du déficit enregistré en 2018 (essentiellement du fait d'une augmentation des revenus secondaires) et à cause des effets de la pandémie de coronavirus en 2020 et 2021. Les exportations devraient se rétablir moins rapidement à moyen terme que dans la dernière AVD, ce qui est partiellement compensé par le fait que les importations devraient également être moins dynamiques. On suppose que le déficit des transactions courantes se sera creusé en 2019, en raison de la baisse des exportations (due à la baisse des prix à l'exportation et de la production des principaux biens d'exportation) conjuguée à un niveau d'importations maintenu constant par les impératifs du plan national de développement. Le déficit devrait continuer à se creuser en 2020, essentiellement en raison de la baisse des exportations de services liée à la pandémie de coronavirus, tandis que la réduction des exportations de biens devrait être contrebalancée par la réduction des importations de biens. À moyen terme, l'augmentation graduelle des exportations devrait permettre une amélioration progressive du solde des transactions courantes. Le solde des transactions courantes devrait se stabiliser à environ 4 % du PIB à moyen et long terme, c'est-à-dire à un niveau conforme aux fondamentaux macroéconomiques et à une orientation souhaitable de la politique économique.

Les investissements directs étrangers ont beaucoup fluctué au cours des dernières années et les données pour 2018 ont été considérablement révisées, pour faire apparaître une sortie nette d'IDE, sous l'effet des acquisitions d'Ecobank à l'étranger. Ces sorties nettes d'IDE, ainsi que les sorties nettes de portefeuille, devraient diminuer moins rapidement que prévu en 2020, en raison de l'épidémie. Les sorties nettes d'IDE devraient diminuer par la suite et se stabiliser à 2 % du PIB en 2022, puis évoluer parallèlement au PIB à moyen terme. Toutefois, ces flux d'IDE, ainsi que les dons, sont exposés à des risques importants, qui peuvent par conséquent modifier la dynamique de la dette supposée dans le scénario de référence.

Encadré 1. Tableau 1. Togo : principales hypothèses macroéconomiques (AVD d'octobre 2019 et AVD actuelle)

| | 2020 | 2021-30 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------|
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | | |
| AVD actualisée | 3.0 | 5.3 |
| AVD d'octobre 2019 | 5.5 | 5.5 |
| Inflation (moyenne, variation en pourcentage et en glissement annuel) | | |
| AVD actualisée | 2.0 | 2.0 |
| AVD d'octobre 2019 | 2.0 | 2.0 |
| Total des recettes (en pourcentage du PIB)¹ | | |
| AVD actualisée | 23.8 | 25.3 |
| AVD d'octobre 2019 | 23.7 | 25.4 |
| Solde budgétaire primaire (base engagements, dons compris, en pourcentage du PIB) | | |
| AVD actualisée | -0.7 | 1.0 |
| AVD d'octobre 2019 | 1.0 | 1.0 |
| Exportations de biens et services (en pourcentage du PIB) | | |
| AVD actualisée | 28.4 | 28.9 |
| AVD d'octobre 2019 | 32.0 | 34.5 |
| Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB) | | |
| AVD actualisée | -4.9 | -4.0 |
| AVD d'octobre 2019 | -6.0 | -5.3 |

Sources : autorités togolaises et calculs des services du FMI.

¹ Total des recettes, dons compris.

5. D'après les projections, la dette du Togo sera financée par une combinaison de sources intérieures et extérieures :

- À partir de 2021, les nouveaux décaissements extérieurs devraient évoluer parallèlement au PIB. Toutefois, alors que les nouveaux financements extérieurs devraient provenir uniquement de créanciers publics jusqu'en 2020 inclus (fin de l'actuelle facilité élargie de crédit), on s'attend à ce que les banques commerciales apportent un cinquième des nouveaux financements extérieurs à partir de 2021. La part des dons dans les nouveaux emprunts extérieurs du secteur public devrait passer de 35,3 % en 2020 à environ 32 % en 2021 et rester stable par la suite. Sur le plan intérieur, la nouvelle dette intérieure devrait être émise sous la forme d'une combinaison d'obligations à échéance de 1 à 3 ans (15 % du total), de 4 à 7 ans (60 % du total) et de plus de 8 ans (25 % du total). La valeur totale des nouvelles émissions intérieures devrait diminuer en proportion du PIB, d'environ 6 % par an sur la période 2020-25 à environ 3 % par an sur la période 2036-40.
- Les autorités ont lancé une opération de restructuration de la dette en 2019, avec le soutien de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA), qui a apporté une garantie. Cette restructuration a consisté en un emprunt extérieur à hauteur de 103,6 millions d'euros (2,0 % du PIB) à 4,7 %, un taux d'intérêt inférieur à celui de la dette intérieure et régionale remboursée en janvier 2020 (65 milliards de francs CFA, soit 1,9 % du PIB, à un taux d'environ 7 %⁸). Le programme au titre de la FEC fixe un plafond zéro sur les dettes extérieures non concessionnelles pouvant être contractées ou garanties, étant donné que le Togo présente un risque « modéré » de surendettement extérieur et dans le but d'alléger le poids considérable du service de la dette ; cependant, la conditionnalité du programme sur les emprunts non concessionnels a été modifiée en 2018 : le Togo peut ainsi bénéficier de limites non nulles en matière d'emprunts non concessionnels, pourvu que ces emprunts soient liés à des opérations de gestion de la dette, n'entraînent pas de dégradation de la note de risque extérieur, et réduisent la VAN de la dette publique totale. Lors de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC, le programme des autorités comportait une restructuration de la dette pour un total allant jusqu'à 260 milliards de francs CFA (environ 447 millions de dollars ou 8 % du PIB), montant qui, selon les estimations, devait permettre au pays de conserver sa note de risque d'endettement extérieur « modéré ». Les informations mises à notre disposition indiquent que la récente restructuration est conforme à ces critères, en permettant une réduction marginale de la VAN de la dette publique totale de 1,3 milliard de francs CFA (2 millions d'euros), soit 0,04 % du PIB. Il se peut que les autorités procèdent à de nouvelles opérations de restructuration de la dette en 2020, mais la présente AVD ne prévoit aucune hypothèse en ce sens.

6. Les analyses permettant de vérifier le réalisme du scénario de référence pour la dette publique et la dette extérieure ne signalent aucune particularité par rapport aux situations d'autres pays ou à l'expérience passée du Togo.

⁸ Deux prêts ont été remboursés en janvier 2020 : un titre de créance signé en 2018, avec une échéance résiduelle de 3 ans, et un prêt de la BOAD signé en 2013, avec une échéance résiduelle de 8 ans.

- **Déterminants de la dynamique de la dette** (graphique 3). Les projections des ratios dette extérieure/PIB et dette publique/PIB évoluent de manière cohérente depuis la dernière AVD ; en revanche, on observe des écarts importants par rapport à l'AVD d'il y a cinq ans. En effet, le ratio de la dette publique a considérablement augmenté après 2013 et a atteint son niveau le plus élevé en 2016, ce qui avait suscité des inquiétudes quant à la viabilité de la dette. Si les projections de la présente AVD et des AVD récentes s'écartent à ce point des chiffres prévus en 2013, c'est en grande partie du fait de l'assainissement des finances publiques prévu par l'accord au titre de la FEC pour assurer que la dette suive une trajectoire viable. En ce qui concerne la dette extérieure, les niveaux d'endettement prévus restent globalement constants, tandis que les projections en matière de flux générateurs de dette s'écartent de la variation historique sur cinq ans, en raison de la réduction prévue des déficits des transactions courantes et des résidus. La légère augmentation de la dette extérieure en 2019, par rapport à la dernière AVD, est due à l'opération de restructuration de la dette lancée fin 2019. En 2020, cette hausse s'explique par l'augmentation des ressources octroyées au titre de la FEC, qui n'était pas prévue lors de la dernière AVD. En ce qui concerne la dette publique totale, les niveaux d'endettement prévus diminuent en raison de la croissance réelle du PIB et d'un solde primaire positif⁹, tandis que la variation historique sur cinq ans fait apparaître une augmentation significative due à d'importants déficits primaires et à un résidu positif (principalement en raison de la comptabilisation antérieure des garanties d'État liées aux accords de préfinancement). La légère diminution de la trajectoire de la dette par rapport à la précédente AVD découle de la baisse du ratio d'endettement en 2019, qui s'explique principalement par le remboursement des arriérés à la CNSS (partiellement contrebalancé par l'augmentation des ressources octroyées au titre de la FEC).
- **Rééquilibrage budgétaire prévu.** Le solde primaire devrait s'établir à -0,7 % du PIB en 2020 et se stabiliser au niveau d'un excédent d'environ 1 % du PIB à moyen terme.
- **Rééquilibrage budgétaire et possible trajectoire de croissance** (graphique 4). La croissance économique de 3 % prévue en 2020 est bien inférieure aux taux de croissance que laisseraient supposer les différents multiplicateurs (de 6,4 à 9,7 %), ce qui est dû à l'impact attendu de la pandémie de coronavirus sur la croissance. La croissance devrait atteindre 4 % en 2021, ce qui reste légèrement inférieur aux taux de croissance potentiels calculés sur la base de multiplicateurs budgétaires plausibles (de 5,6 à 6,6 %).
- **Investissement public et croissance.** Les projections d'investissement public et privé étaient nettement plus élevées dans la précédente AVD, ce qui s'explique principalement par les effets de la pandémie de coronavirus (voir graphique 4) et, dans une moindre mesure, par un ralentissement de l'exécution des dépenses d'investissement.

⁹ D'autres flux générateurs de dette contribuent également à la réduction du ratio d'endettement au cours des cinq prochaines années, principalement grâce au remboursement des arriérés à la CNSS, qui est comptabilisé en dessous de la ligne et donc intégré dans d'autres flux générateurs de dette.

CLASSIFICATION DU PAYS ET DETERMINATION DES TESTS DE RESISTANCE DES SCENARIOS

7. **La capacité d'endettement du Togo reste moyenne.** L'indice composite, qui permet de mesurer l'impact de plusieurs facteurs grâce à la moyenne pondérée d'un indicateur institutionnel¹⁰, à savoir la croissance réelle du PIB, les envois de fonds, les réserves de change et la croissance mondiale, reste constant à 2,91 (tableau 3 du texte). Cette valeur se situe dans la fourchette dans laquelle la capacité d'endettement est qualifiée de « moyenne ». La capacité d'endettement détermine à son tour les seuils de la dette extérieure CGE et les repères en matière de dette publique totale (voir tableau 4 du texte).

8. **Des tests de résistance normalisés sont effectués pour déterminer la note de viabilité de la dette du Togo.** Les six tests normalisés font l'hypothèse de chocs par défaut sur la croissance réelle du PIB, le solde primaire, les exportations, d'autres flux et le taux de change. Ils comprennent également un scénario de chocs combinés. Par ailleurs, le test de résistance relatif aux engagements conditionnels fait l'hypothèse d'un choc à hauteur de 11,8 % du PIB. Ce choc se décompose de la manière suivante : 5 % (valeur par défaut) pour les marchés financiers, 6,8 % pour les risques associés aux partenariats public-privé (PPP), étant donné que le volume de ces partenariats au Togo représente environ 20 % du PIB, et 0 % pour la dette des entreprises publiques, puisque celle-ci est déjà comptabilisée dans la dette publique (tableau 1 du texte). Les projections d'endettement du scénario de référence et les projections établies dans le cadre de ces tests de résistance normalisés sont interprétées au regard des seuils qui s'appliquent à la capacité d'endettement du Togo, qualifiée de « moyenne », comme par exemple le seuil de 55 % du PIB pour la valeur actuelle de la dette publique totale (voir le tableau 4 du texte ci-dessous). L'économie togolaise n'est pas caractérisée par une fragilité liée à des catastrophes naturelles, ni par une dépendance considérable aux exportations de produits de base, ni par un recours important aux marchés financiers, etc., particularités qui pourraient justifier que l'on procède de surcroît à des tests de résistance sur mesure.

Tableau 3 du texte. Togo : calcul de l'indice composite

| Composants | Coefficients (A) | Moyenne sur 10 ans (B) | Score IC des composantes (A*B) = © | Contribution des composantes | |
|----------------------------------------------------------------|------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------------|-------------|
| EPIN | | 0.4 | 3.2 | 1.2 | 42% |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 2.7 | | 5.3 | 0.1 | 5% |
| Reserves de change en part des importations (en pourcentage) | 4.1 | | 38.4 | 1.6 | 53% |
| Reserves de change en part des importations^2 (en pourcentage) | -4.0 | | 14.7 | -0.6 | -20% |
| Envoi de fonds (en pourcentage) | 2.0 | | 5.6 | 0.1 | 4% |
| Croissance mondiale réelle (en pourcentage) | 13.5 | | 3.5 | 0.5 | 16% |
| Indicateur Composite | | | | 2.91 | 100% |
| Note IC | | | | Moyenne | |

¹⁰ L'évaluation des politiques et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale.

Tableau 4 du texte. Togo : seuils applicables à une capacité d'endettement « moyenne »

| APPLICABLE | | APPLICABLE | |
|---------------------------------------|-----|-------------------------------------|----|
| Seuils d'endettement EXTÉRIEUR | | Repère dette publique TOTALE | |
| VA de la dette en % de | | VA du total de la dette publique | |
| Exportations | 180 | en % du PIB | 55 |
| PIB | 40 | | |
| Service de la dette en % de | | | |
| Exportations | 15 | | |
| Recettes | 18 | | |

ANALYSE MODÉLISÉE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

9. Le modèle signale encore un faible risque de surendettement extérieur, car aucun des indicateurs relatifs au poids de la dette extérieure CGE du Togo n'a franchi de seuil, que l'on se place dans le scénario de référence ou dans l'hypothèse des chocs les plus extrêmes (tableau 3, graphique 1).

Dans le scénario de référence, la VA de la dette extérieure CGE devrait s'établir à 19,5 % du PIB en 2020 et tomber à environ 12,8 % du PIB d'ici à 2030. Selon les projections, le ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations sera de 68,6 % du PIB en 2020 et diminuera à 43,5 % du PIB d'ici à 2030, bien en dessous de son seuil indicatif. De même, les indicateurs relatifs au service de la dette restent bien en deçà de leurs seuils. En outre, tous les indicateurs de la dette extérieure restent en deçà de leurs seuils respectifs prévus dans les scénarios de tests de résistance. Les améliorations qu'il est envisagé d'apporter aux pratiques de gestion de la dette dans le cadre du programme des autorités appuyé par le FMI et de l'assistance technique fournie par la Banque mondiale devraient accroître la résilience aux chocs ayant une incidence sur les besoins en matière de service de la dette.

10. Dans le scénario historique, qui fixe les principaux paramètres macroéconomiques à leur valeur moyenne sur dix ans, les indicateurs relatifs à la dette extérieure dépassent leurs seuils respectifs dans les dernières années. En particulier, le ratio VA de la dette/PIB franchit son seuil à partir de 2026. Tous les indicateurs de la dette extérieure dépassent leurs seuils respectifs dans le scénario du choc le plus extrême.

11. Les hypothèses du scénario de référence s'écartent du scénario historique dans un certain nombre de domaines importants :

- Déficit courant hors intérêts. Les déficits courants hors intérêts élevés que le Togo a affichés au cours des dix dernières années tenaient principalement aux importations liées à de gros projets d'investissement public, qui ont entraîné une accumulation excessive de la dette publique. L'assainissement des finances publiques en cours et les réformes visant à améliorer les capacités

de gestion des investissements et de la dette ont pour but de maintenir l'investissement public dans des limites qui ne remettent pas en question la viabilité de la dette.

- Croissance des exportations. La croissance des exportations est plus importante dans le scénario de référence, en raison des engagements pris dans le cadre du plan national de développement, qui vise à faire du Togo une plaque tournante régionale du commerce et des transports et un pôle de l'industrie manufacturière. Les réformes ont commencé à porter leurs fruits, comme le montre par exemple le rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale, où le Togo figure parmi les dix pays qui ont le plus progressé. Le Togo a également commencé à exporter de nouveaux produits (matières plastiques et fruits et légumes biologiques, par exemple), ce qui devrait contribuer à diversifier ses exportations.
- Flux non générateurs d'endettement. Le scénario de référence prévoit des sorties moyennes d'IDE à hauteur de 2 % du PIB à partir de 2021, contre des sorties à hauteur de 3,7 % du PIB en moyenne par le passé. Les sorties nettes d'IDE en 2018-19 sont le fait d'une entreprise spécifique qui devrait poursuivre ses acquisitions à l'étranger¹¹.

ANALYSE GLOBALE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

12. Le risque global de surendettement public du Togo reste élevé, car la VA de la dette publique totale reste supérieure au repère indicatif jusqu'en 2022 (tableau 4, graphique 2). Le scénario de référence prévoit désormais que la dette publique globale va passer en dessous de 70 % du PIB en 2020, à 67,1 %. D'ici 2040, la poursuite de l'assainissement des finances publiques (en faisant l'hypothèse d'un excédent primaire d'environ 1 % du PIB jusqu'en 2029), associée à des taux de croissance favorables, devrait permettre de réduire sensiblement la dette intérieure et le total de la dette contractée ou garantie par l'État. Dans le scénario du choc le plus extrême, le ratio VA de la dette publique globale/PIB augmenterait rapidement en 2021, puis passerait en dessous du repère indicatif en 2025. Dans le scénario historique, ce même ratio resterait supérieur au seuil indicatif pendant toute la période de projection. L'analyse souligne la nécessité d'assainir durablement les finances publiques, d'améliorer la gestion de la dette, et de mettre en place des politiques macroéconomiques propres à ramener la dette publique à des niveaux prudents à moyen terme.

¹¹ Les importants résidus négatifs observés dans la ventilation de la variation de la dette extérieure (tableau 6) sont probablement liés à la comptabilisation des IDE, pour deux raisons. Premièrement, la fiabilité des chiffres antérieurs est sujette à caution parce que les années où des sorties d'IDE considérables ont été déclarées coïncident avec des résidus négatifs élevés, ce qui porte à croire que des entrées de capitaux non génératrices d'endettement n'auraient pas été déclarées pendant ces années. Deuxièmement, les projections de la dette extérieure ne couvrent que la dette extérieure publique, alors que les IDE englobent les acquisitions nettes par le secteur privé, qui créent une dette extérieure non déclarée de la part du secteur privé (et non public).

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION

13. De l'avis des services du FMI et de la Banque mondiale, le risque de surendettement extérieur devrait conserver sa notation à un niveau « modéré », comme lors de la dernière mise à jour de l'AVD en octobre 2019. Tous les indicateurs de viabilité de la dette extérieure CGE devraient rester en dessous de leurs seuils indicatifs tout au long de la période de projection (2020-40) dans le scénario de référence et le scénario de test de résistance le plus extrême. Toutefois, bien que ces résultats mécaniques indiquent un faible risque de surendettement extérieur, l'appréciation s'est fondée sur les facteurs de vulnérabilité qui découlent du niveau élevé de la dette intérieure, et qui ont conduit à qualifier le risque de surendettement extérieur de « modéré ». Ces facteurs de vulnérabilité pourraient résulter de risques liés à la dette en monnaie locale envers des créanciers non-résidents (actuellement comptabilisée comme dette intérieure, en vertu de la définition de la dette basée sur la devise de libellé), à l'éventualité de nouvelles opérations de restructuration de la dette, ou à la nécessité d'effectuer des dépenses budgétaires pour faciliter la privatisation des deux banques publiques (voir ci-dessus).

NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉ

14. Le Togo reste exposé à un risque modéré de surendettement extérieur et à un risque élevé de surendettement public global :

- La dette publique globale du Togo s'élevait à 70,9 % du PIB fin 2019 (68,7 % du PIB hors dette des entreprises publiques). Le ratio VAN de la dette publique globale/PIB reste supérieur au repère indicatif jusqu'en 2021, mais avec une tendance constante à la baisse, dans l'hypothèse d'un excédent primaire constant d'environ 1 % du PIB et d'une diminution sensible de la dette intérieure.
- Concernant la dette extérieure, dans le scénario de référence, tous les indicateurs de viabilité de la dette extérieure CGE devraient rester bien en deçà de leurs seuils indicatifs tout au long de la période de projection (2020-40). Bien que ces résultats mécaniques indiquent un faible risque de surendettement extérieur, l'appréciation s'est fondée sur les facteurs de vulnérabilité qui découlent du niveau élevé de la dette intérieure, de l'éventualité de nouvelles opérations de restructuration de la dette, ou de la nécessité d'effectuer des dépenses budgétaires pour faciliter la privatisation des deux banques publiques.

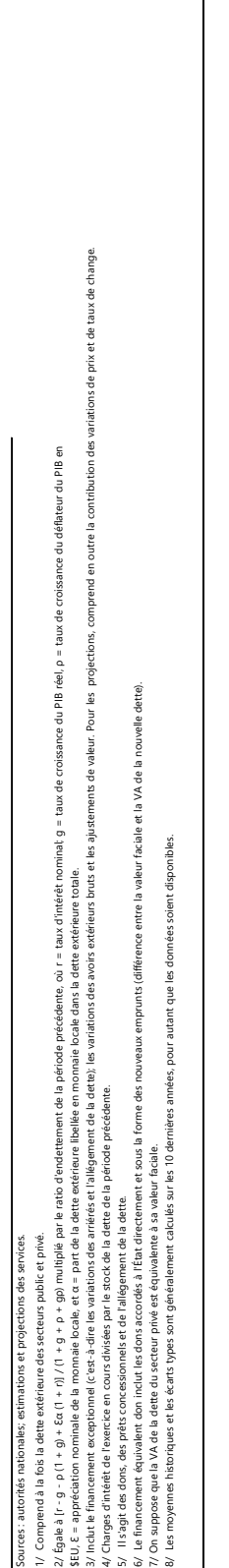
15. On estime que le Togo dispose d'une marge considérable pour absorber des chocs sur la dette extérieure (graphique 5). Appliqué au cas du Togo, le niveau de détail de la notation utilisé pour les pays présentant un risque de surendettement extérieur jugé modéré indique que le pays dispose d'une marge considérable pour absorber les chocs, étant donné que tous les indicateurs de référence de la dette extérieure sont bien en dessous de leurs seuils respectifs, de sorte que seuls les chocs se situant dans le quartile supérieur de la distribution observée des chocs déclasseraient le Togo au rang de pays présentant un risque élevé de surendettement.

VUES DES AUTORITÉS

16. Les autorités souscrivent globalement à l'évaluation que les services du FMI et de la Banque mondiale font de la situation de la dette publique du Togo, ainsi qu'à leurs recommandations. Elles approuvent leur évaluation des notations de risque et du niveau de surendettement du pays. Étant donné que le risque global de surendettement du Togo demeure élevé, elles reconnaissent la nécessité de poursuivre l'assainissement des finances publiques pour ramener la dette publique en deçà du repère correspondant. Par ailleurs, elles ont présenté leur stratégie d'endettement à moyen terme pour la période 2020-24, qui vise pour l'essentiel à porter la part de la dette en devises dans la dette totale à 50 % en 2024. Pour y parvenir, les autorités misent en particulier sur des opérations de restructuration et sur de nouveaux financements extérieurs concessionnels (de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement) et semi-concessionnels (des projets sont en cours avec Eximbank India et des fonds koweïtiens et saoudiens). L'émission d'effets publics à échéance de 1 à 10 ans sur le marché intérieur devrait couvrir les besoins de financement restants. L'échéance moyenne de la dette totale devrait passer d'environ 5 ans en 2019 à 7 ans en 2024.

Tableau 1. Togo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2017-40
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | Effectif | | | | Projections | | | | | | | | | | Moyenne 8/ | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------|------|------|-------------|------|------|------|------|------|------|------|---------------------|-------------|------------|--|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2030 | 2040 | Scénario historique | Projections | | |
| Dette extérieure (nominale) 1/ <i>donc : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i> | 20.1 | 20.5 | 23.7 | 20.1 | 25.2 | 24.5 | 23.8 | 22.9 | 22.0 | 21.0 | 17.9 | 19.7 | 18.1 | 21.1 | | |
| Variation de la dette extérieure | 0.0 | 0.3 | 3.2 | 1.4 | -0.7 | -0.7 | -0.8 | -0.9 | -1.0 | 0.0 | 0.1 | 19.7 | 18.1 | 21.1 | | |
| Flux généraux d'endettement net identifiés | -1.9 | 6.0 | 7.4 | 8.0 | 6.5 | 5.2 | 5.1 | 4.9 | 4.8 | 5.2 | 7.7 | 10.3 | 10.3 | 5.3 | | |
| Déficit extérieur courant hors intérêts | 1.6 | 3.2 | 4.0 | 4.6 | 4.0 | 4.1 | 4.0 | 3.7 | 3.5 | 3.7 | 5.2 | 6.2 | 7.2 | 3.7 | | |
| Déficit de la balance des biens et services | 10.5 | 11.7 | 12.1 | 12.9 | 12.3 | 12.3 | 12.2 | 12.0 | 11.8 | 11.7 | 13.3 | 16.3 | 16.3 | 12.0 | | |
| Exportations | 33.1 | 31.8 | 31.3 | 28.4 | 28.4 | 28.5 | 28.6 | 28.8 | 29.0 | 29.3 | 29.0 | 29.0 | 29.0 | 29.0 | | |
| Importations | 43.5 | 43.5 | 43.4 | 41.3 | 40.7 | 40.8 | 40.8 | 40.8 | 40.8 | 41.0 | 42.3 | 42.3 | 42.3 | 42.3 | | |
| Transferts courants nets (négatifs = entrées) | -8.3 | -7.9 | -7.5 | -7.6 | -7.6 | -7.6 | -7.6 | -7.6 | -7.6 | -7.6 | -6.2 | -6.2 | -7.6 | -7.6 | | |
| <i>dont : officiels</i> | -2.2 | -1.8 | -2.0 | -2.1 | -2.1 | -2.1 | -2.1 | -2.1 | -2.1 | -2.1 | -1.7 | -1.7 | -0.7 | -0.7 | | |
| Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes) | -6.5 | -6.7 | -6.7 | -6.7 | -6.7 | -6.7 | -6.7 | -6.7 | -6.7 | -6.7 | -0.8 | -0.8 | -1.5 | -0.7 | | |
| IDE nets (négatifs = entrées) | -2.5 | 4.7 | 3.6 | 3.7 | 3.1 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 3.7 | 2.3 | | |
| Dynamique endogène de la dette 2/ | -1.0 | -1.8 | -0.1 | -0.3 | -0.6 | -0.9 | -0.8 | -0.8 | -0.7 | -0.6 | -0.6 | -0.6 | 3.7 | 2.3 | | |
| Contribution du taux d'intérêt nominal | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | | |
| Contribution de la croissance du PIB réel | -0.8 | -0.9 | -1.1 | -0.7 | -0.9 | -1.2 | -1.2 | -1.2 | -1.1 | -0.9 | -1.0 | -1.0 | -1.2 | -0.9 | | |
| Contribution des variations de prix et de taux de change | -0.6 | -1.2 | 0.7 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | -1.2 | -0.9 | | |
| Résidual 3/ | 1.9 | -5.7 | -4.2 | -6.5 | -7.1 | -5.9 | -6.0 | -5.8 | -5.7 | -5.2 | -5.2 | -5.2 | -12.9 | -5.9 | | |
| <i>dont : financement exceptionnel</i> | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | |
| Indicateurs de viabilité | | | | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette extérieure CGE/PIB | ... | ... | 18.4 | 19.5 | 19.0 | 18.5 | 17.8 | 17.0 | 16.1 | 12.8 | 14.0 | 14.0 | 18.1 | 21.1 | | |
| VA de la dette extérieure CGE/exportations | ... | ... | 58.9 | 68.6 | 67.0 | 65.1 | 62.3 | 59.0 | 55.5 | 43.5 | 48.3 | 48.3 | 18.1 | 21.1 | | |
| Ratio service de la dette CGE/exportations | 5.9 | 4.8 | 4.9 | 4.8 | 4.4 | 5.1 | 5.8 | 6.3 | 6.7 | 4.6 | 3.8 | 3.8 | 18.1 | 21.1 | | |
| Ratio service de la dette CGE/recettes | 10.7 | 7.5 | 7.8 | 6.9 | 6.2 | 7.2 | 8.1 | 8.9 | 9.3 | 5.7 | 4.5 | 4.5 | 18.1 | 21.1 | | |
| Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU) | 0.3 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 1.6 | 1.6 | | |
| Principales hypothèses macroéconomiques | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 4.4 | 4.9 | 5.3 | 3.0 | 4.0 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.7 | 5.1 | | |
| Déflateur du PIB (en pourcentage) | 2.9 | 6.4 | -3.2 | 4.1 | 5.5 | 3.4 | 3.2 | 3.1 | 3.1 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | -0.5 | 3.4 | | |
| Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/ | 2.0 | 1.7 | 1.4 | 1.5 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 1.8 | 1.8 | 2.1 | 2.1 | 2.1 | 1.6 | 1.8 | | |
| Croissance des exportations de biens & services (\$, en %) | 0.6 | 7.3 | 0.2 | -2.6 | 9.7 | 9.2 | 9.5 | 9.6 | 9.5 | 8.5 | 8.5 | 8.5 | 4.3 | 8.1 | | |
| Croissance des importations de biens & services (\$, en %) | -12.9 | 11.5 | 1.7 | 2.0 | 8.0 | 9.5 | 9.0 | 8.6 | 8.8 | 8.8 | 9.6 | 9.6 | 4.4 | 8.1 | | |
| Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %) | ... | ... | ... | 35.3 | 31.8 | 31.8 | 31.8 | 31.8 | 31.8 | 31.8 | 31.8 | 31.8 | ... | ... | | |
| Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB) | 18.2 | 20.3 | 19.5 | 19.7 | 19.9 | 20.0 | 20.3 | 20.5 | 21.0 | 23.2 | 24.0 | 18.3 | 21.2 | 21.2 | | |
| Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/ | 0.4 | 0.4 | 0.6 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.7 | ... | ... | ... | | |
| Financement équivalent (en pourcentage du PIB) 6/ | ... | ... | ... | 5.6 | 4.8 | 4.8 | 4.8 | 4.8 | 4.8 | 4.2 | 2.3 | ... | ... | ... | | |
| Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/ | ... | ... | ... | 66.3 | 74.7 | 74.7 | 74.7 | 74.7 | 74.7 | 72.0 | 58.3 | ... | ... | ... | | |
| PIB nominal (milliards de dollars EU) | 5 | 5 | 5 | 6 | 6 | 7 | 8 | 8 | 9 | 14 | 31 | ... | ... | ... | | |
| Croissance du PIB nominal en dollars | 7.4 | 11.6 | 1.9 | 7.3 | 9.7 | 9.1 | 8.9 | 8.8 | 8.8 | 8.6 | 8.6 | 8.6 | 5.1 | 8.7 | | |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette extérieure 7/ | ... | ... | 18.4 | 19.5 | 19.0 | 18.5 | 17.8 | 17.0 | 16.1 | 12.8 | 14.0 | 14.0 | 18.1 | 21.1 | | |
| En pourcentage des exportations | ... | ... | 58.9 | 68.6 | 67.0 | 65.1 | 62.3 | 59.0 | 55.5 | 43.5 | 48.3 | 48.3 | 18.1 | 21.1 | | |
| Ratio service de la dette/exportations | 5.9 | 4.8 | 4.9 | 4.8 | 4.4 | 5.1 | 5.8 | 6.3 | 6.7 | 4.6 | 3.8 | 3.8 | 18.1 | 21.1 | | |
| VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU) | ... | ... | 1.0 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | | |
| (VA - VA) / PIB-1 (en pourcentage) | ... | ... | 2.5 | 1.4 | 1.1 | 0.9 | 0.7 | 0.5 | 1.0 | 1.3 | 1.3 | 1.3 | 1.3 | 1.3 | | |
| Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement | 1.7 | 2.8 | 0.7 | 3.1 | 4.6 | 4.8 | 4.8 | 4.6 | 4.5 | 3.8 | 6.1 | 6.1 | 1.3 | 1.3 | | |



Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.
 1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.
 2/ Égale à $(r - g) + \text{Ea} (1 + g) + \text{Ea} (1 + g) + p + \text{g}$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU, Ea = appréciation nominale de la monnaie locale, et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.
 3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette). Les variations des avois extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.
 4/ Charges d'intérêt de l'emprunt en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.
 5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.
 6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).
 7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.
 8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 2. Togo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2017-40
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | Projections | | | | | | | | | | Moyenne 6/ | | |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2030 | 2040 | Scénario historique | Projections |
| Dette du secteur public 1/ dont : libellée en devises | 76.0 20.1 | 76.2 20.5 | 70.9 23.7 | 67.1 25.2 | 63.1 24.5 | 59.3 23.8 | 55.9 22.9 | 52.6 22.0 | 49.5 21.0 | 35.8 17.9 | 30.1 19.7 | 63.8 18.1 | 50.2 21.1 |
| Variation de la dette du secteur public | | | | | | | | | | | | | |
| Flux générateurs d'endettement identifiés | -5.4 | 0.2 | -5.3 | -3.7 | -4.1 | -3.7 | -3.4 | -3.3 | -3.1 | -2.4 | 0.6 | 0.8 | -2.9 |
| <i>dont</i> : dons | -5.7 | -1.8 | -7.8 | -1.7 | -3.8 | -3.5 | -3.2 | -3.1 | -3.0 | -2.3 | 0.6 | 2.5 | -0.8 |
| Déficit primaire | -1.5 | -1.6 | -4.8 | 0.7 | -1.0 | -1.0 | -1.0 | -1.0 | -1.0 | -0.8 | 2.0 | 2.1 | 25.1 |
| Recettes et dons | | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses primaires (hors intérêts) | 21.4 | 23.9 | 23.4 | 23.8 | 23.9 | 24.1 | 24.3 | 24.5 | 25.1 | 26.7 | 25.5 | 21.2 | 25.1 |
| Dépenses primaires (hors intérêts) | 3.2 | 3.6 | 3.8 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 3.4 | 1.5 | 23.8 | 24.3 |
| Dynamique automatique de la dette | -4.2 | -1.4 | -1.9 | -2.4 | -2.8 | -2.5 | -2.2 | -2.1 | -2.0 | -1.5 | -1.4 | 23.8 | 24.3 |
| <i>Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance</i> | -2.3 | -2.3 | -2.3 | -1.5 | -2.1 | -2.2 | -2.0 | -1.9 | -1.8 | -1.4 | -1.2 | 0.0 | 0.0 |
| <i>dont</i> : contribution du taux d'intérêt réel moyen | 1.1 | 1.2 | 1.6 | 0.6 | 0.5 | 1.0 | 1.1 | 1.0 | 1.0 | 0.6 | 0.3 | 0.0 | 0.0 |
| <i>dont</i> : contribution de la croissance du PIB réel | -3.4 | -3.6 | -3.8 | -2.1 | -2.6 | -3.3 | -3.1 | -2.9 | -2.7 | -2.0 | -1.5 | 0.0 | 0.0 |
| Contribution de la dépréciation du taux de change réel | | | | | | | | | | | | | |
| Autres flux générateurs d'endettement identifiés | -1.9 | 0.9 | 0.4 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | -1.7 | -0.6 |
| Produit des privatisations (négligeable) | 0.0 | 1.2 | -1.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| CNSS arriérés repayment | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire) | 0.0 | 1.2 | -1.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Résiduel | 0.3 | 2.0 | 2.5 | -3.0 | -1.0 | -0.5 | -0.4 | -0.4 | -0.4 | -0.2 | -0.2 | -1.7 | -0.6 |
| Indicateurs de viabilité | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette du secteur public 2/ | ... | ... | 65.7 | 61.4 | 57.6 | 54.1 | 50.8 | 47.6 | 44.6 | 30.6 | 24.3 | 63.8 | 50.2 |
| Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %) | ... | ... | 281.3 | 258.4 | 240.7 | 224.6 | 209.1 | 194.5 | 177.9 | 114.9 | 95.4 | 21.2 | 25.1 |
| Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/ | ... | ... | 101.7 | 57.7 | 66.5 | 52.7 | 46.7 | 53.3 | 32.2 | 36.7 | 21.3 | 21.2 | 21.1 |
| Besoin de financement brut 4/ | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 4.4 | 4.9 | 5.3 | 3.0 | 4.0 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.7 | 5.1 |
| Taux d'intérêt nominal/moyen sur la dette en devises (en pourcentage) | 2.1 | 1.6 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 1.8 | 1.8 | 2.1 | 2.1 | 1.6 | 1.8 |
| Taux d'intérêt réel/moyen sur la dette intérieure (en pourcentage) | 1.9 | 2.6 | 3.0 | 1.2 | 1.4 | 3.1 | 3.6 | 3.4 | 3.5 | 3.2 | 3.2 | 1.8 | 2.9 |
| Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation) | -10.0 | 4.7 | 2.1 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | 3.2 | ... |
| Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage) | 0.9 | 1.7 | 2.1 | 4.6 | 4.4 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | 1.5 | 3.2 |
| Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %) | -27.7 | 17.6 | -12.5 | 36.0 | -2.6 | 6.2 | 6.6 | 6.3 | 8.0 | 7.2 | 5.9 | 6.5 | 8.7 |
| Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/ | 3.9 | -1.8 | 0.5 | 4.4 | 3.1 | 2.7 | 2.4 | 2.3 | 2.1 | 1.6 | 1.4 | 0.9 | 2.4 |
| VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.
 1/ Couverture de la dette : administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales. La définition de la dette extérieure est basée sur la monnaie.
 2/ La ratio VA de la dette extérieure/PIB sous-jacent dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure, l'ampleur des différences variant en fonction des projections de taux de change.
 3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme et de la dette à court terme.
 4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à fin de la période précédente plus d'autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.
 5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.
 6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées sur la première année de la projection et les 10 années suivantes.

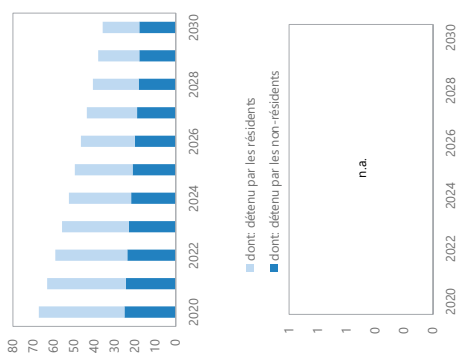


Tableau 3. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2020-30
(en pourcentage)

| | Projections 1/ | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 20 | 19 | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 | 14 | 13 | 13 | 13 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en2020-2030 2/ | 20 | 23 | 26 | 30 | 33 | 36 | 40 | 43 | 46 | 49 | 52 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 20 | 19 | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 | 14 | 14 | 13 | 13 |
| B2. Solde primaire | 20 | 21 | 22 | 22 | 21 | 20 | 20 | 19 | 18 | 18 | 18 |
| B3. Exportations | 20 | 23 | 29 | 28 | 27 | 25 | 24 | 23 | 21 | 20 | 19 |
| B4. Autres flux 3/ | 20 | 24 | 30 | 29 | 27 | 26 | 25 | 23 | 22 | 21 | 20 |
| B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % | 20 | 24 | 19 | 18 | 18 | 17 | 15 | 14 | 14 | 13 | 13 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 20 | 26 | 27 | 26 | 25 | 24 | 23 | 21 | 20 | 19 | 18 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 20 | 22 | 21 | 21 | 20 | 19 | 19 | 18 | 17 | 17 | 17 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| Seuil | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 |
| Ratio VA de la dette/exportations | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 69 | 67 | 65 | 62 | 59 | 56 | 52 | 48 | 46 | 44 | 44 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en2020-2030 2/ | 69 | 80 | 92 | 104 | 115 | 125 | 136 | 146 | 157 | 167 | 178 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 69 | 67 | 65 | 62 | 59 | 56 | 52 | 48 | 46 | 44 | 44 |
| B2. Solde primaire | 69 | 74 | 78 | 75 | 72 | 70 | 68 | 66 | 63 | 61 | 61 |
| B3. Exportations | 69 | 95 | 141 | 135 | 128 | 121 | 114 | 107 | 101 | 95 | 92 |
| B4. Autres flux 3/ | 69 | 86 | 105 | 100 | 95 | 90 | 85 | 80 | 75 | 71 | 68 |
| B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % | 69 | 67 | 54 | 51 | 49 | 46 | 42 | 39 | 37 | 36 | 36 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 69 | 96 | 91 | 109 | 103 | 97 | 91 | 86 | 81 | 76 | 74 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 69 | 77 | 75 | 72 | 69 | 67 | 65 | 61 | 59 | 57 | 57 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| Seuil | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 |
| Ratio service de la dette/exportations | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 5 | 4 | 5 | 6 | 6 | 7 | 7 | 7 | 6 | 6 | 5 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en2020-2030 2/ | 5 | 5 | 6 | 7 | 8 | 10 | 11 | 11 | 11 | 12 | 11 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 5 | 4 | 5 | 6 | 6 | 7 | 7 | 7 | 6 | 6 | 5 |
| B2. Solde primaire | 5 | 4 | 5 | 6 | 7 | 7 | 8 | 8 | 7 | 7 | 6 |
| B3. Exportations | 5 | 5 | 8 | 10 | 10 | 11 | 12 | 11 | 11 | 11 | 9 |
| B4. Autres flux 3/ | 5 | 4 | 6 | 7 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 7 |
| B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % | 5 | 4 | 5 | 5 | 6 | 6 | 7 | 7 | 6 | 5 | 4 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 5 | 5 | 7 | 8 | 9 | 9 | 10 | 10 | 10 | 9 | 7 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 5 | 4 | 5 | 6 | 7 | 7 | 8 | 8 | 7 | 6 | 5 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| Seuil | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 |
| Ratio service de la dette/recettes | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 7 | 6 | 7 | 8 | 9 | 9 | 10 | 10 | 8 | 7 | 6 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en2020-2030 2/ | 7 | 6 | 8 | 10 | 12 | 13 | 15 | 15 | 15 | 15 | 14 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 7 | 6 | 7 | 8 | 9 | 9 | 10 | 10 | 9 | 8 | 6 |
| B2. Solde primaire | 7 | 6 | 7 | 9 | 9 | 10 | 11 | 10 | 9 | 9 | 7 |
| B3. Exportations | 7 | 6 | 8 | 10 | 11 | 11 | 12 | 11 | 10 | 10 | 8 |
| B4. Autres flux 3/ | 7 | 6 | 8 | 10 | 11 | 11 | 12 | 11 | 10 | 10 | 8 |
| B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 11 | 12 | 11 | 10 | 8 | 6 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 7 | 7 | 8 | 10 | 11 | 11 | 12 | 11 | 11 | 10 | 8 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 7 | 6 | 8 | 9 | 9 | 10 | 11 | 10 | 9 | 8 | 6 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| Seuil | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$US), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2020-30

| | Projections 1/ | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 61 | 58 | 54 | 51 | 48 | 45 | 42 | 39 | 36 | 33 | 31 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en2020-2030 2/ | 61 | 61 | 61 | 60 | 60 | 60 | 59 | 59 | 59 | 58 | 57 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 61 | 58 | 56 | 53 | 50 | 47 | 44 | 42 | 39 | 37 | 35 |
| B2. Solde primaire | 61 | 64 | 68 | 64 | 61 | 57 | 54 | 50 | 47 | 44 | 41 |
| B3. Exportations | 61 | 61 | 64 | 60 | 56 | 53 | 50 | 46 | 43 | 40 | 37 |
| B4. Autres flux 3/ | 61 | 63 | 65 | 62 | 58 | 55 | 51 | 48 | 44 | 41 | 38 |
| B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % | 61 | 59 | 54 | 49 | 45 | 41 | 36 | 32 | 28 | 25 | 21 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 61 | 61 | 58 | 50 | 47 | 44 | 41 | 37 | 34 | 32 | 29 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 61 | 68 | 64 | 61 | 57 | 54 | 50 | 47 | 44 | 41 | 38 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| Repère dette publique | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 | 55 |
| Ratio VA de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 258 | 241 | 225 | 209 | 195 | 178 | 163 | 149 | 136 | 125 | 115 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en2020-2030 2/ | 258 | 254 | 250 | 247 | 243 | 236 | 230 | 225 | 219 | 215 | 212 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 258 | 244 | 231 | 217 | 203 | 188 | 174 | 161 | 149 | 139 | 130 |
| B2. Solde primaire | 258 | 269 | 281 | 264 | 248 | 228 | 211 | 194 | 179 | 165 | 153 |
| B3. Exportations | 258 | 255 | 264 | 247 | 230 | 211 | 195 | 179 | 164 | 150 | 137 |
| B4. Autres flux 3/ | 258 | 263 | 272 | 254 | 237 | 218 | 201 | 185 | 169 | 154 | 141 |
| B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % | 258 | 251 | 228 | 206 | 186 | 164 | 145 | 127 | 109 | 94 | 80 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 258 | 256 | 241 | 209 | 194 | 177 | 162 | 145 | 131 | 120 | 110 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 258 | 285 | 268 | 250 | 234 | 215 | 197 | 182 | 167 | 154 | 143 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| Ratio service de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 53 | 47 | 53 | 32 | 37 | 33 | 34 | 32 | 28 | 27 | 21 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en2020-2030 2/ | 53 | 47 | 55 | 34 | 39 | 36 | 38 | 36 | 32 | 32 | 27 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel | 53 | 47 | 54 | 33 | 38 | 34 | 36 | 34 | 30 | 28 | 23 |
| B2. Solde primaire | 53 | 47 | 55 | 36 | 40 | 43 | 51 | 42 | 31 | 32 | 30 |
| B3. Exportations | 53 | 47 | 54 | 33 | 38 | 34 | 35 | 33 | 29 | 29 | 23 |
| B4. Autres flux 3/ | 53 | 47 | 54 | 34 | 38 | 34 | 35 | 33 | 30 | 29 | 24 |
| B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % | 53 | 45 | 52 | 32 | 37 | 33 | 34 | 32 | 28 | 26 | 21 |
| B6. Combinaison de B1-B5 | 53 | 45 | 52 | 32 | 36 | 32 | 37 | 34 | 29 | 27 | 22 |
| C. Tests Adaptés | | | | | | | | | | | |
| C1. Passifs éventuels combinés | 53 | 47 | 56 | 34 | 39 | 46 | 47 | 35 | 30 | 31 | 28 |
| C2. Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C3. Prix des produits de base | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |
| C4. Financement de marché | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. |

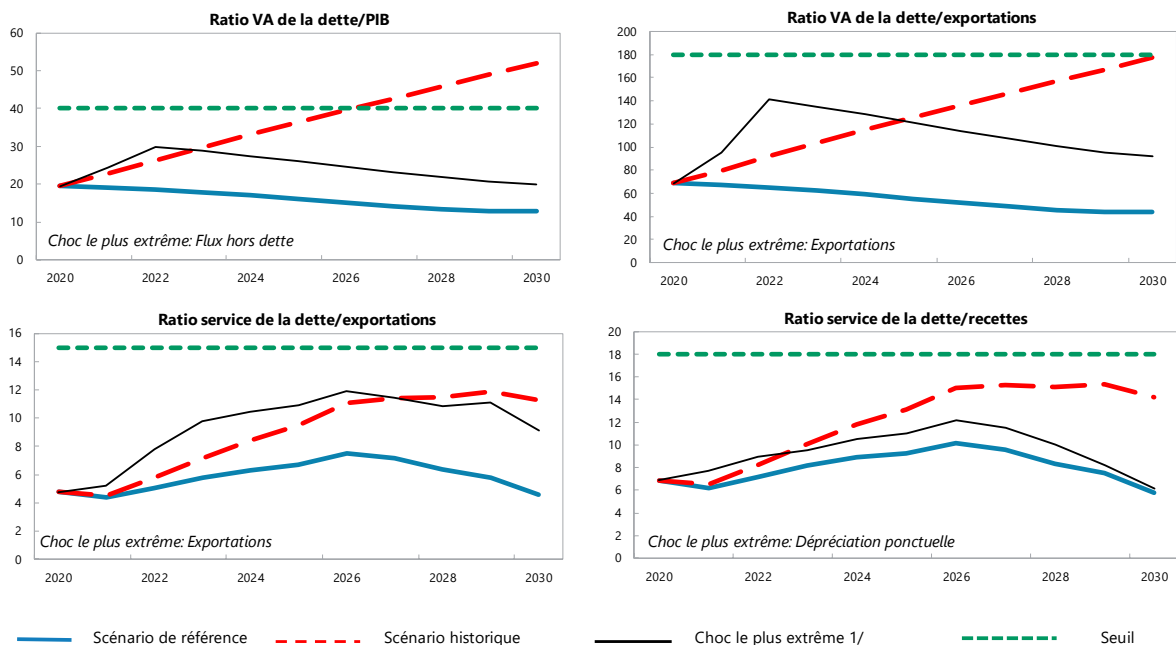
Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$US), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 1. Togo : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2020-30 ^{1/}



| Adaptation des paramètres par défaut | | |
|--------------------------------------|---------|--------------|
| | Ampleur | Interactions |
| Choc d'engagements | | |
| Passifs éventuels combinés | Oui | |
| Catastrophes naturelles | n.a. | n.a. |
| Prix des produits de base | n.a. | n.a. |
| Financement de marché | n.a. | n.a. |

Note: "Oui" indique un changement d'ampleur ou d'interaction par rapport aux paramètres par défaut. "n.a." indique que le test de résistance n'est pas applicable.

| Hypothèses sur les conditions d'emprunt pour les tests de résistance * | | |
|------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------------|
| | Défaut | Défini par l'utilisateur (Personnalisés) |
| Part de la dette marginale | | |
| Dette extérieure publique et garantie à moyen long terme | 100% | |
| Modalités de la dette marginale | | |
| Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars US | 2.5% | 2.5% |
| Taux d'actualisation, dollars US | 5.0% | 5.0% |
| Échéance moyenne (y compris période de grâce) | 26 | 26 |
| Période de grâce moyenne (minimum 1) | 6 | 6 |

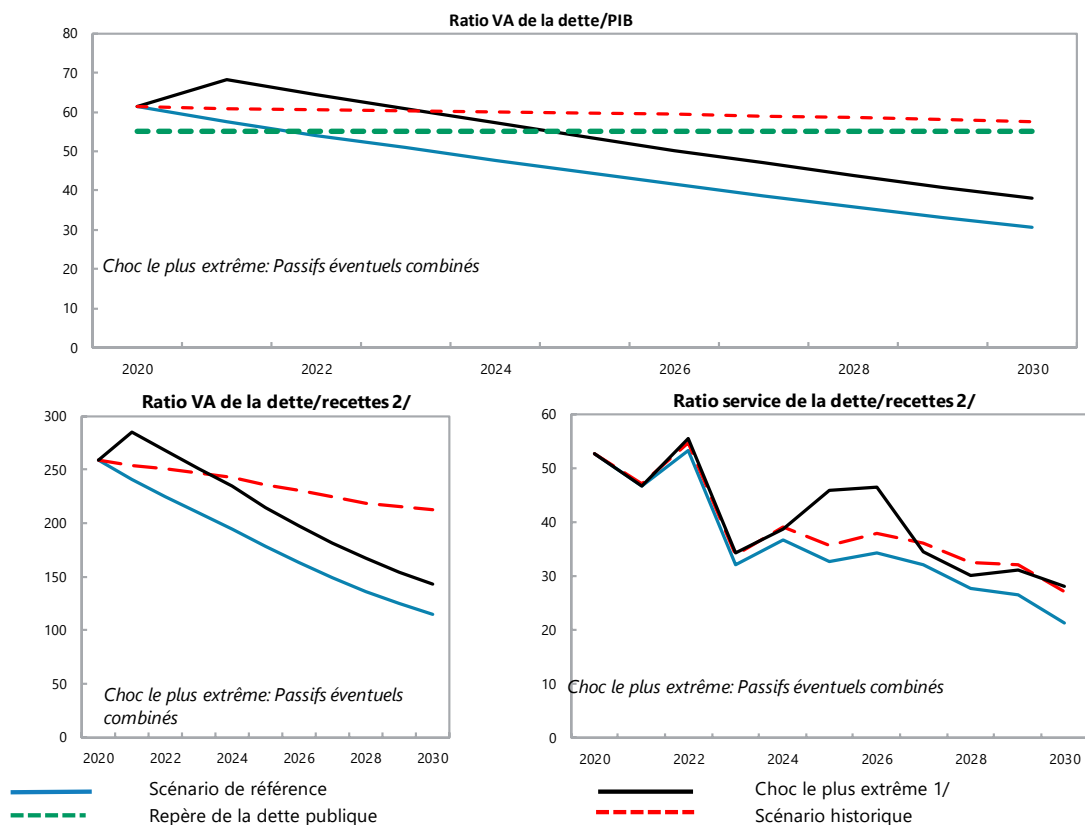
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des prévisions de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel n'est pas pris en compte pour établir le résultat mécanique de l'AVD. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Togo : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2020-30



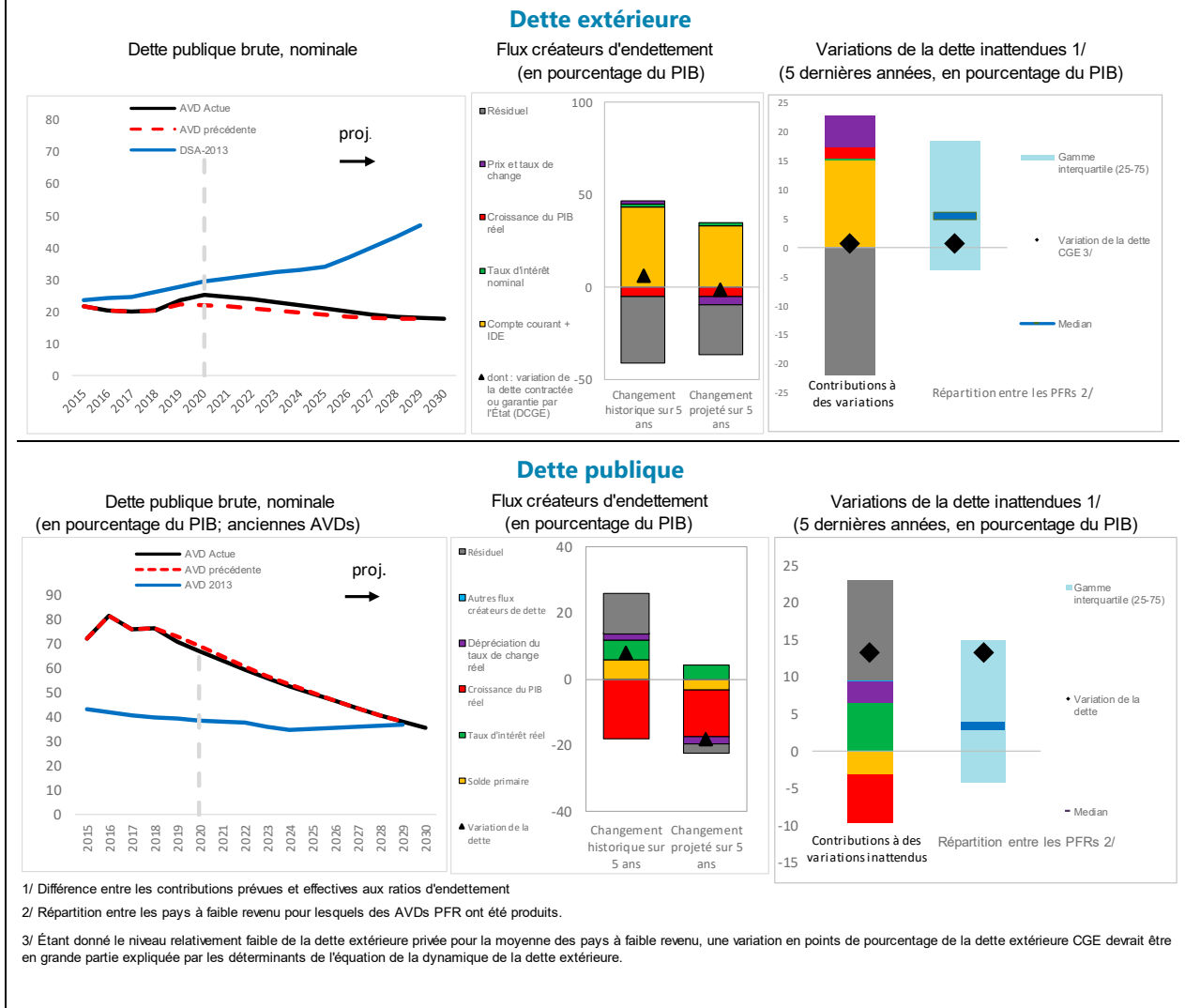
| Hypothèses sur les conditions d'emprunt pour les tests de résistance * | Défaut | Défini par l'utilisateur |
|------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------------|
| Part de la dette marginale | | |
| Dette extérieure CGE à moyen et long terme | 34% | 34% |
| Dette intérieure à moyen et long terme | 66% | 66% |
| Dette intérieure à court terme | 0% | 0% |
| Modalités de la dette marginale | | |
| Dette extérieure à MLT | | |
| Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars US | 2.5% | 2.5% |
| Échéance moyenne (y compris période de grâce) | 26 | 26 |
| Période de grâce moyenne (minimum 1) | 6 | 6 |
| Dette intérieure à MLT | | |
| Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts | 3.3% | 3.3% |
| Échéance moyenne (y compris période de grâce) | 5 | 5 |
| Période de grâce moyenne | 3 | 3 |
| Dette intérieure à court terme | | |
| Taux d'intérêt réel moyen | 3.3% | 3.3% |

* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans le test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les prévisions de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

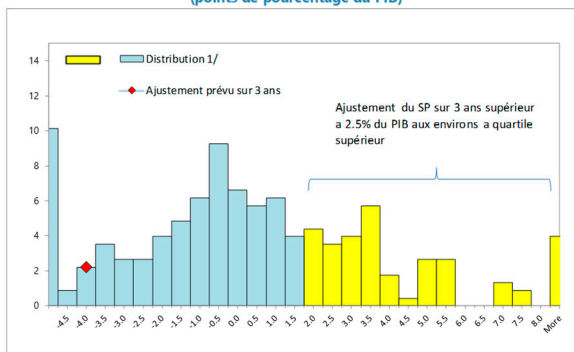
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel n'est pas pris en compte pour établir le résultat mécanique de l'AVD. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Togo : déterminants de la dynamique de la dette - Scénario de référence



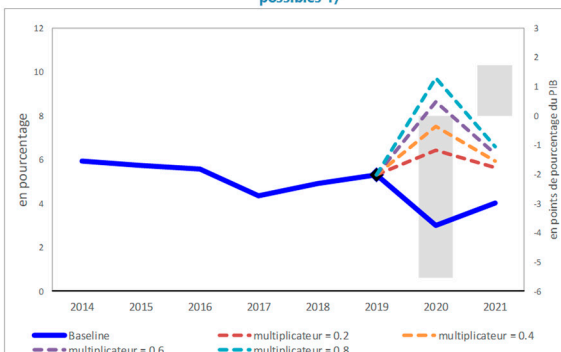
Graphique 4. Togo : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



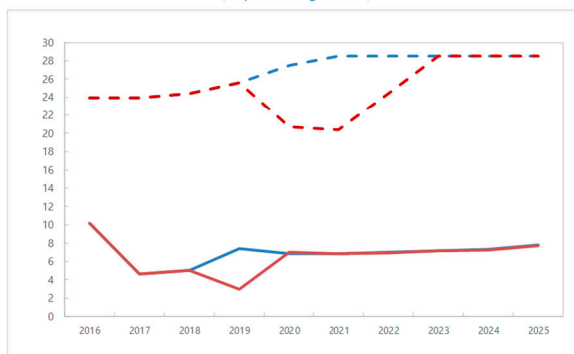
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



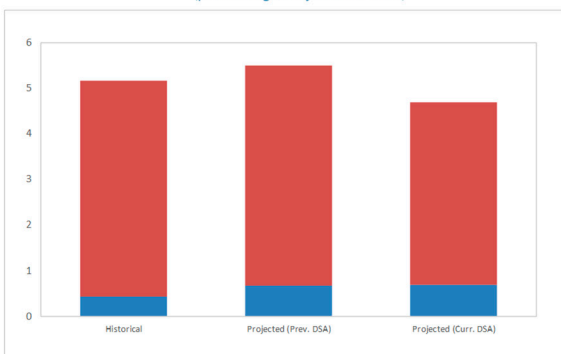
1/ Les bars renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux d'investissement public et privé (en pourcentage du PIB)



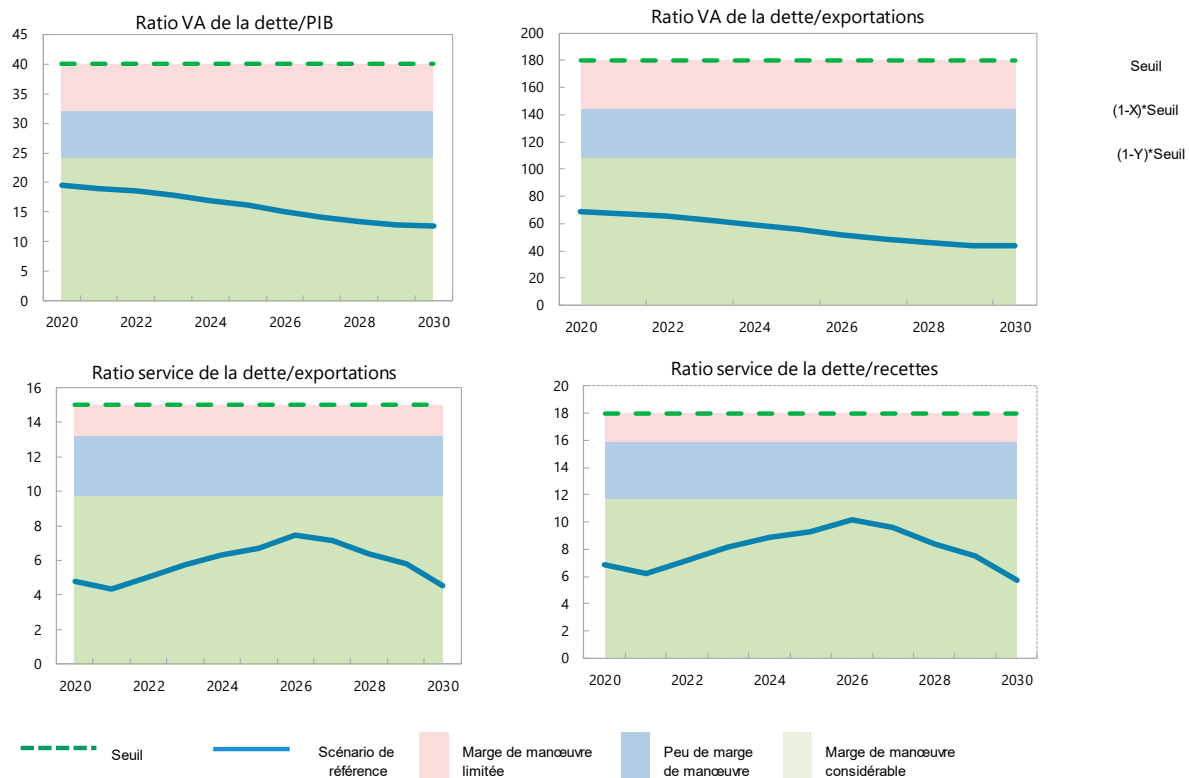
— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Graphique 5. Togo : critères de la catégorie de risque « modéré », 2019–29 ^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

^{1/} Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

**Déclaration de M. Raghani, Administrateur pour
le Togo, et Mme BoukpeSSI, Conseillère de
l'Administrateur
3 avril 2020**

Introduction

1. À l'occasion de la sixième et dernière revue de leur programme économique et financier au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), les autorités Togolaises remercient les Administrateurs, la Direction générale et les services du FMI pour leur appui constant, qui a joué un rôle déterminant dans la poursuite de leur programme d'action et de réformes. Elles accueillent aussi avec une grande satisfaction la réponse rapide de la Direction générale et des services du FMI à leur demande d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI dans le cadre de l'accord actuel afin de faire face aux conséquences sanitaires et économiques de la pandémie de Covid-19.

2. L'important assainissement budgétaire, à hauteur de 8,3 points de pourcentage du PIB, opéré durant le programme triennal et les vastes réformes mises en œuvre ont permis de consolider la stabilité macroéconomique et financière, de placer la dette publique sur une trajectoire baissière et de stimuler une croissance durable et inclusive. Au cours de la période examinée, la mise en œuvre du programme est restée solide malgré le retard pris pour respecter le repère structurel relatif à la privatisation des deux banques publiques. À plus long terme, les autorités projettent de s'appuyer sur les bons résultats de l'accord au titre de la FEC pour préserver davantage la stabilité macroéconomique, transformer l'économie togolaise et répondre aux besoins sociaux de la population. Pour l'heure, la priorité absolue est de remédier aux difficultés liées à la pandémie de Covid-19.

3. Les autorités sollicitent l'achèvement de la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la FEC et une augmentation de l'accès aux ressources du FMI de 48,7 % de la quote-part du Togo (71,67 millions de DTS) pour répondre aux besoins urgents de financement en lien avec la pandémie de Covid-19.

Résultats du programme

4. Le Togo a continué à enregistrer de très bons résultats durant la période couverte par la revue du programme. Tous les critères de réalisation quantitatifs continus et à fin septembre 2019 ont été remplis, dont le plancher du solde primaire intérieur, qui a été excédentaire de 1,2 % du PIB, soit 1,7 point de pourcentage du PIB de plus qu'attendu.

Les objectifs indicatifs à fin septembre 2019 concernant les recettes budgétaires totales et l'absence d'accumulation d'arriérés intérieurs nets ont été atteints, alors que celui portant sur les dépenses sociales ne l'a pas été. Sur la base de données préliminaires, tous les objectifs indicatifs budgétaires fixés pour fin décembre 2019 ont été atteints, dont celui relatif aux dépenses sociales. En revanche, l'objectif indicatif ayant trait au plancher des recettes budgétaires totales n'a pas été atteint, malgré une hausse des recettes fiscales. Les autorités ont continué à faire preuve d'une grande détermination à mettre en œuvre les réformes structurelles : les cinq repères structurels à fin octobre 2019 ont tous été respectés, y compris ceux portant sur l'administration fiscale, le budget-programme et le projet d'investissement public. Même si le repère structurel à fin décembre relatif à la privatisation des deux banques publiques n'a pas été satisfait, les autorités sont convaincues que le lancement de l'offre finale et la présentation des offres par les soumissionnaires présélectionnés auront lieu une fois que le contexte actuel se sera amélioré.

Évolution récente de l'économie et perspectives

5. Si la situation macroéconomique s'est améliorée en 2019, la crise mondiale du Covid-19 freine à présent la croissance de l'économie togolaise. La vitalité du secteur de la construction et des activités aéroportuaires et portuaires a alimenté la dynamique de croissance en 2019, la croissance du PIB réel étant estimée à 5,3 %, contre 4,9 % en 2018. L'inflation globale est devenue négative fin 2019, tandis que les importations élevées pour des investissements liés au Plan national de développement (PND) ont eu un impact négatif sur le déficit des transactions courantes, qui s'est établi à 4,2 % du PIB. Les résultats budgétaires sont restés solides, avec un déficit global estimé à 1,2 % du PIB à fin décembre 2019. Le Togo a ainsi rempli le critère de déficit budgétaire fixé par l'UEMOA à 3 % du PIB durant toute la période du programme. Le ratio dette publique/PIB a reculé de 73,6 % en 2018 à 68,7 % en 2019 en excluant les entreprises publiques et de 76,2 % à 70,9 % en incluant ces dernières.

6. En tant que plateforme logistique régionale, qui entretient des liens commerciaux étroits avec la Chine et l'Europe et dispose de faibles moyens sur le plan des soins de santé, le Togo est fortement vulnérable face à l'actuelle épidémie de Covid-19. Au 31 mars 2020, le pays comptabilisait 34 cas de contamination et 1 décès. Si ces chiffres peuvent paraître bas, le risque d'une propagation rapide dans tout le pays est très élevé et impose des mesures immédiates. Parallèlement à une urgence sanitaire majeure, la pandémie de Covid-19 entraînera de fortes perturbations de l'offre et de la demande et freinera la croissance économique. Dans ce contexte, et sur la base des premières estimations, la prévision de croissance pour 2020 a été revue à la baisse, de 5,5 % à 3,0 %. En outre, le déficit budgétaire et le déficit de financement de la balance des paiements devraient se creuser nettement selon les projections. L'impact serait plus prononcé si la Covid-19 continuait à se propager davantage. Au cours de la période à venir, lorsque les effets de la pandémie s'estomperont et seront contenus, les autorités tablent sur une reprise et sur un

raffermissement de la croissance du PIB réel à moyen terme. Elles ont la conviction que, à mesure que les infrastructures récentes et l'embellie du climat des affaires commenceront à porter leurs fruits, la productivité sera stimulée, tout comme l'investissement et le développement du secteur privé.

7. Conscientes des risques pesant sur les perspectives à moyen terme qui sont recensés dans la matrice d'évaluation des risques des services du FMI, les autorités s'efforceront de renforcer la résilience de l'économie aux chocs. Elles continueront à mettre en œuvre les politiques et les réformes visant à améliorer davantage la stabilité macroéconomique, à renforcer la viabilité de la dette, à remédier aux vulnérabilités dans le secteur financier et à améliorer le potentiel de croissance.

Réponse au choc du Covid-19 et Politiques macroéconomiques

Mesures destinées à atténuer les effets de la pandémie de Covid-19

8. Les autorités prennent des mesures immédiates dans le cadre d'un plan d'action comportant trois volets afin de renforcer le système de santé publique, de contenir la propagation du virus et d'atténuer ses effets sur les plans humanitaire et social. Premièrement, les mesures de *prévention* englobent la fermeture des frontières terrestres, la multiplication des contrôles dans les aéroports et aux frontières ainsi que les gestes barrières et la distanciation sociale. Parmi les dernières mesures figurent les restrictions à la liberté de circulation dans tout le pays, la fermeture temporaire des écoles et universités et l'interdiction provisoire des événements religieux, culturels et autres manifestations publiques. Deuxièmement, les mesures de *détection* supposent des tests et l'identification des cas potentiels de Covid-19. Troisièmement, les mesures de *traitement* impliquent notamment le confinement, la réquisition d'hôtels et d'hôpitaux ainsi que des cliniques mobiles. Les autorités projettent de renforcer davantage le système de santé afin d'accroître la résilience aux maladies pandémiques et chroniques. Au total, les besoins de financement sont estimés à environ 70 milliards de francs CFA (environ 130 millions de dollars ou 2 % du PIB).

9. Des discussions sont en cours avec les partenaires au développement pour répondre à ces besoins de financement. Environ 7 milliards de francs CFA ont déjà été mis à disposition par l'État et la Banque mondiale. Le cadre budgétaire 2020 est élargi de 1,7 point de pourcentage du PIB pour intégrer les besoins de dépenses liés au Covid-19 (1,3 % du PIB) et les pertes de recettes (0,4 % du PIB). Compte tenu de l'augmentation des achats de santé, du recul des exportations et de la réduction des investissements directs étrangers, la pression sur la balance des paiements devrait représenter 58 milliards de francs CFA (1,7 % du PIB), ce qui équivaut à environ 48,7 % de la quote-part du Togo.

10. La banque centrale régionale, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a par ailleurs annoncé récemment de solides mesures d'intervention, dont une augmentation des ressources mises à la disposition des banques et un éventail plus large de mécanismes pour accéder au refinancement par la banque centrale. L'objectif est

de réduire les éventuels effets négatifs de cette crise sur le système bancaire et le financement de l'activité économique au sein de l'UEMOA. Il convient de noter que le crédit bancaire au secteur privé fait preuve d'un certain dynamisme au Togo : il a progressé de 4 % en 2019 par rapport à l'année précédente.

S'appuyer sur des résultats budgétaires durement acquis

11. Comme indiqué plus haut, l'assainissement des finances publiques du Togo a été massif et la dette publique se situe à présent sur une trajectoire baissière. Pour préserver ces acquis, les autorités sont déterminées à continuer à renforcer la viabilité du budget en s'efforçant constamment d'accroître les recettes intérieures et de rationaliser les dépenses tout en augmentant les dépenses sociales afin de venir en aide aux catégories les plus vulnérables.

12. Concernant les recettes, les autorités continueront à récolter les fruits de la fusion des directions générales des impôts et des douanes qui a donné naissance à l'Office togolais des recettes. Appuyées par l'assistance technique du FMI et fondées sur les recommandations de la récente mission d'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT), des mesures sont actuellement appliquées pour renforcer l'administration des recettes et accroître les moyens consacrés au recouvrement des recettes. Les nouveaux numéros d'identification fiscale, l'augmentation du nombre de procédures automatisées et de téléprocédures et la mise en place d'un nouveau système de paiement électronique ainsi que le prélèvement d'un dépôt de 15 % sur les importations effectuées par des contribuables jugés inactifs sont des mesures qui vont dans le bon sens. En outre, les autorités continueront de renforcer les douanes, en finalisant la dématérialisation de la totalité des déclarations en douane et des pièces justificatives et en améliorant encore l'évaluation en douane. Par ailleurs, les efforts de rationalisation des dépenses fiscales se poursuivront.

13. S'agissant des dépenses, tout en s'efforçant d'augmenter les dépenses sociales, les autorités continueront à mettre en œuvre les mesures recommandées par le récent examen approfondi et à appliquer les recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) de 2016 et de son suivi en 2019. Dans ce cadre, le renforcement de la chaîne de dépenses et de la gestion de trésorerie via le compte unique du Trésor (CUT), le recours accru à une analyse coûts-avantages pour la sélection des projets et une meilleure adéquation entre le programme d'investissement public et les ressources à moyen terme sont des composantes du programme des autorités. De plus, la transition vers un budget-programme intégral devrait être réalisée d'ici à 2021.

Préserver la viabilité de la dette

14. Le maintien de la viabilité de la dette est une priorité essentielle de la stratégie de développement des autorités. Elles mèneront une stratégie d'emprunt prudente afin de ramener la dette publique totale au-dessous de 70 % du PIB à compter de 2020 et sous le repère pour les pays ayant une capacité d'endettement moyenne de 55 % du PIB à compter de 2022. La récente opération de restructuration de la dette validée par l'Agence pour

l'assurance du commerce en Afrique a quelque peu contribué à réduire la valeur actuelle nette de l'encours de la dette publique totale tout en préservant la notation du risque d'endettement extérieur. Compte tenu des nouveaux risques découlant de cette opération, des garde-fous appropriés sont établis, une stratégie améliorée d'endettement à moyen terme éclairera les décisions relatives aux emprunts et la capacité et la division de gestion de la dette seront renforcées.

Garantir la stabilité du secteur financier

15. Les autorités ont pleinement conscience des vulnérabilités dans le secteur financier et sont déterminées à continuer de consolider la stabilité financière et de renforcer la résilience du secteur. Elles s'engagent à poursuivre le processus de privatisation des deux banques publiques et ont transmis aux soumissionnaires présélectionnés, après l'avis de présélection de septembre 2019, un accord de confidentialité, condition pour accéder à la salle des données (Data room) et rencontrer la direction des banques afin de participer à la procédure finale d'appel d'offres. Par ailleurs, en étroite collaboration avec la Commission bancaire de l'UEMOA, les autorités s'emploieront énergiquement à réduire les prêts improductifs, à garantir le respect par les banques des normes réglementaires de Bâle II-III et à renforcer la surveillance et la réglementation bancaires.

Améliorer le climat des affaires et la gouvernance

16. Les réformes visant à améliorer le climat des affaires figurent toujours parmi les priorités des autorités. Les progrès accomplis ces dernières années se sont traduits par une nette remontée du Togo dans les classements Doing Business de la Banque mondiale : il compte parmi les dix pays ayant le plus progressé dans le rapport 2020 et est le pays d'Afrique subsaharienne le plus réformateur. Les autorités ont conscience qu'il faut aller plus loin et redoubleront d'efforts pour mettre en œuvre les réformes figurant dans leur Plan national de développement et le Pacte du G-20 avec l'Afrique afin de stimuler l'investissement privé et une croissance inclusive.

17. Les futures mesures porteront avant tout sur les réformes du foncier, le règlement de l'insolvabilité, la facilitation des échanges transfrontaliers et l'accès au financement. Sous le contrôle de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), les autorités accéléreront aussi les réformes institutionnelles afin de renforcer la gouvernance et de réduire les risques de corruption. Les législations conformes aux bonnes pratiques internationales relatives i) aux déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires ; ii) à la lutte contre la corruption et iii) au code de déontologie des fonctionnaires sont en cours de finalisation. Des progrès supplémentaires seront aussi réalisés pour améliorer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) dans le respect des normes de l'UEMOA et du GAFI, tout en tenant compte des recommandations de la récente évaluation multisectorielle des risques nationaux et du rapport 2018 de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies.

Conclusion

18. Les autorités Togolaises ont accompli des progrès notables dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC, qui a été indispensable pour renforcer la stabilité macroéconomique et achever des réformes structurelles de grande ampleur. Au-delà du défi immédiat posé par le Covid-19 et de la riposte qui s'impose, elles ont conscience qu'il faudra préserver la stabilité macroéconomique, remédier à la fragilité du secteur financier et favoriser une croissance plus soutenue et plus durable à moyen terme pour atteindre leurs objectifs de développement. Elles seraient reconnaissantes aux Administrateurs de souscrire à leur demande d'achèvement de la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la FEC et d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI. Cela jouerait un rôle catalyseur pour obtenir des financements supplémentaires de la part des partenaires au développement du Togo, qu'elles sollicitent activement.